

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982
(72^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Vendredi 6 Novembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME MARIE JACQ

1. — Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 3245).
2. — Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3245).

Agriculture, B. A. P. S. A. (suite).

MM. Benetière,
Jacques Godfrain,

M^{me} Commergnat, la présidente,

MM. Balmigère,
Proriol,
Beaufort,
Jacques Blanc, Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances,
Josselin, Jacques Blanc,
Bayou,
Micaux,
Jallun,
Cabé,
Gilbert Mathieu,
Cassalng,
Labazée,
Delisle,
Baylet,

M^{me} Cresson, ministre de l'agriculture.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. — Fait personnel (p. 3276).
M. Méhaignerie.
4. — Ordre du jour (p. 3276).

PRÉSIDENCE DE M^{me} MARIE JACQ,
vice-présidente.

La séance est ouverte à quinze heures.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

— 1 —

DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUETES EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES

Mme la présidente. En application de l'article L. O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification de deux décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces décisions sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n^{os} 450, 470).

AGRICULTURE, B. A. P. S. A. (suite).

Mme la présidente. Ce matin, l'Assemblée a commencé l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Benetière.

M. Jean-Jacques Benetière. Madame la présidente, madame le ministre de l'agriculture, mes chers collègues, contrairement à l'« idéologisme » dont a fait preuve l'orateur qui m'a précédé à cette tribune en accusant les socialistes de tenir des discours idéologiques, je vais m'efforcer de m'en tenir aux réalités et de faire des propositions précises.

M. Philippe Séguin. Cela nous changera !

M. Jean-Jacques Benetière. Au moment où vous nous présentez ce premier projet de budget du nouveau Gouvernement de la France, les agriculteurs ont vu leur revenu net par actif familial passer de 21 150 francs en 1974 à 14 836 francs en 1980 en francs constants.

Dans la réalité, cette dégradation du revenu statistique s'est répercutée sur deux catégories d'agriculteurs.

D'une part, les agriculteurs qui, pour améliorer leur productivité, ont suivi la voie de l'investissement et de l'intensification en s'intégrant dans le mode de production agro-alimentaire capitaliste. Dans ce mode de production, les fermes d'amont et d'aval, protégées par le libéralisme gouvernemental, accroissent leurs marges de profit au détriment des travailleurs paysans pris dans la tenaille.

D'autre part, les agriculteurs vivant sur de petites exploitations aux capacités limitées, qui disposent d'un revenu d'auto-subsistance.

Par rapport à ces deux catégories, les grandes exploitations modernisées avant les années 70 ont pu faire face à la hausse des charges et au plafonnement des prix agricoles en continuant à investir, car elles ont une marge d'auto-financement suffisante. Le plus souvent installées dans le secteur de la grande culture, elles ont bénéficié de rentes de situation confortables grâce à la politique de prix instaurée par la Communauté économique européenne en 1959. Malgré les avantages structurels acquis, elles restent d'ailleurs les grandes utilisatrices des prêts bonifiés du Crédit agricole. Sur ces grandes exploitations vivent les 15 p. 100 d'actifs familiaux qui perçoivent 50 p. 100 du revenu brut agricole.

En revanche, 400 000 exploitants ont un revenu inférieur au S.M.I.C. et plus de 100 000 exploitants — jeunes éleveurs de porcs et de volaille, arboriculteurs, viticulteurs ayant dû acheter des terres et investir — ont des charges de remboursement insupportables compte tenu de leurs revenus : 14 p. 100 des agriculteurs supportent ainsi 50 p. 100 de l'endettement total de l'agriculture.

Telle est la répartition du revenu agricole à laquelle a conduit la politique des gouvernements précédents et voilà la raison pour laquelle une politique d'aide aux revenus ne peut absolument plus reposer sur le critère du chiffre d'affaires, sous peine de reconduire les disparités et les injustices existantes.

M. Robert Cabé. Très bien !

M. Jean-Jacques Benetière. Il faut en finir avec une pratique essentiellement électoraliste qui a conduit les gouvernements précédents à procéder en matière d'aide, de fiscalité ou de protection sociale, au saupoudrage et au maintien des situations acquises, ce qui ne pouvait qu'entraîner l'élimination d'un grand nombre d'agriculteurs.

C'est en partant des réalités, c'est-à-dire de la diversité des situations dans l'agriculture, que la politique agricole doit être fondamentalement révisée, tant sur le plan intérieur que sur le plan européen. Mais elle doit l'être aussi en prenant en compte la place et le rôle du secteur agro-alimentaire dans l'économie nationale et internationale.

L'agro-industrie, c'est-à-dire l'agriculture et ses secteurs d'amont et d'aval, représente 12 p. 100 du produit intérieur brut et emploie 22 p. 100 de la population active.

Les exportations en produits agro-alimentaires représentent aujourd'hui plus de 18 p. 100 des exportations de la France. En 1981, l'excédent commercial net en produits agro-alimentaires devrait être supérieur à l'excédent commercial net en produits industriels. D'ores et déjà, le solde net sur les huit premiers mois de l'année représente 18 milliards de francs. La France vient au deuxième rang des pays exportateurs agro-alimentaires, derrière les Etats-Unis.

Cette seconde place ne pourra être consolidée et renforcée que grâce à une meilleure organisation des filières agro-alimentaires. En effet, la place exportatrice de la France est due très largement aux soldes positifs dégagés par les produits de base directement livrés par les agriculteurs ou leurs organismes de stockage et par les produits de première transformation.

Ce constat capital nous amène à souhaiter des infléchissements importants à la politique d'aide qui a été suivie pour soutenir le développement des exportations agro-alimentaires.

Subordonner l'ensemble de l'attribution des aides aux entreprises du secteur de la transformation et du conditionnement à un critère chiffré d'augmentation du chiffre d'affaires à l'exportation relève d'une analyse à courte vue.

C'est beaucoup plus par une bonne orientation des productions, par une réelle organisation de l'ensemble des filières et par une révision de la politique suivie en matière d'échanges extérieurs par la C. E. E. que la France renforcera durablement ses positions agro-alimentaires dans le commerce international.

Il est très important de consolider les positions des opérateurs qui tout au long de la filière — mise en marché, stockage, transformation, commercialisation — peuvent jouer un rôle déterminant dans la valorisation de notre production agro-alimentaire.

Il est également urgent de prendre les mesures qui s'imposent à Bruxelles notamment en matière de préférence communautaire et de mise en œuvre d'une politique d'exportations.

Les dérogations à la préférence communautaire dont bénéficient par exemple le manioc, le gluten, les matières grasses végétales et la viande doivent cesser et l'Europe doit affirmer son indépendance à l'égard des prétentions américaines.

De même, l'Europe doit se doter d'une véritable politique de gestion des marchés et d'exportation vers les pays tiers, notamment par la mise en œuvre de contrats à long terme, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle.

Enfin, la révision du système de soutien des prix est indispensable pour assurer une meilleure équité du soutien des revenus des agriculteurs. D'ailleurs, une garantie de prix dégressive selon les quantités produites par exploitation permettra de mieux maîtriser l'offre de produits agricoles. Cette réforme est seule à pouvoir apporter une réelle garantie de revenu minimal à tous les agriculteurs.

Mais la consolidation d'un système de production agro-alimentaire équilibré et exportateur passe aussi par une réorientation de certaines filières pour limiter la croissance des consommations intermédiaires importées, pour mieux utiliser le potentiel national et pour reconquérir certains marchés intérieurs.

Ces réorientations sont créatrices d'emplois et elles permettront de bâtir enfin un secteur agro-alimentaire plus autonome et plus économe. Le productivisme a conduit à des erreurs qu'il faut rectifier. Les agriculteurs peuvent produire autant, mais mieux et différemment. Les consommateurs y trouveront aussi leur compte.

Quelle politique agricole et agro-alimentaire ?

Mes collègues du groupe socialiste auront l'occasion de préciser ce que nous attendons du Gouvernement dans les différents domaines. Je souhaite seulement rappeler ici, sur la base des orientations prioritaires défendues par François Mitterrand et appuyées par une majorité de Français, les grands axes de la politique agro-alimentaire à mettre en œuvre.

En préalable, il convient de réaffirmer qu'une politique agro-alimentaire cohérente ne peut être menée à bien que dans le cadre d'une véritable planification. Le Plan doit fixer des grands objectifs aux différents secteurs d'activité et aux régions, prendre en charge une politique des revenus et assurer la cohérence des choix. C'est dans ce cadre global que peut s'inscrire une politique du développement agricole apportant des garanties de débouchés et de revenus aux agriculteurs, assurant la sécurité d'approvisionnement aux consommateurs et renforçant la position exportatrice de la France.

Premier axe, l'organisation des marchés par la mise en place d'offices par filière ou par secteur de produits.

Cette organisation visera à régulariser les marchés, à mieux répartir les revenus distribués tout au long de la filière et à accroître nos capacités exportatrices.

Pour réussir, cette politique d'organisation devra évidemment aller beaucoup plus loin que ce qui a été fait par le passé, dans un premier temps avec la politique des groupements de producteurs, dans un deuxième temps après 1975 avec l'interprofession.

Pour qu'une organisation efficace du marché se mette en place, il faut que l'Etat soit partie prenante et que de véritables offices soient créés. Il faut aussi que les agriculteurs soient sérieusement organisés, notamment au sein de coopératives et de sociétés d'intérêt collectif agricoles fortes et structurées disposant d'une capacité réelle de négociations avec les firmes d'amont et d'aval, y compris les firmes multinationales qui dictent trop souvent leur loi dans le négoce international.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital. Très bien !

M. Jean-Jacques Benetière. Pour que ces offices apportent satisfaction aux agriculteurs, il faut qu'ils fournissent une garantie minimum de revenu pour un volume défini de production, une organisation régionalisée pour tenir compte des diversités territoriales existantes, une gestion démocratique à laquelle seront associés tous les intervenants dans la filière.

Sur cette question de l'échéancier de la mise en place d'offices par filière et sur les missions que vous entendez leur confier, nous attendons, madame le ministre, des précisions.

Nous savons que la politique agricole commune existe et nous sommes attachés à son maintien dans un cadre réformé. Sans succomber à la magie des mots, nous pensons que les offices sont nécessaires et qu'ils ne sont nullement contradictoires au marché commun agricole. Les exemples que nous fournissons les Néerlandais dans le secteur des fruits et légumes, les Danois dans le secteur des viandes ou les Anglais dans le secteur du lait nous ouvrent la possibilité de nous doter de véritables organisations nationales des marchés agro-alimentaires qui assurent des garanties de prix et de revenus aux agriculteurs.

M. Jean-Claude Cassaing. Très bien !

M. Jean-Jacques Benetière. C'est cela que les viticulteurs, les arboriculteurs mais aussi les éleveurs attendent du Gouvernement.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Jacques Benetière. Deuxième axe de cette grande politique que nous souhaitons : une politique foncière assurant la mise à disposition des terres disponibles aux agriculteurs qui en ont le plus besoin avec une application stricte du statut du fermage et le contrôle total des cumuls.

Les agriculteurs sont depuis si longtemps victimes, génération après génération, de la charge foncière que tous les partis politique se disent aujourd'hui d'ardents défenseurs de la terre, outil de travail. Il est vrai que la position officielle des partis de droite n'empêche pas un certain nombre de leurs élus de se comporter comme d'ardents défenseurs des seuls propriétaires bailleurs.

Ceux qui défendaient sur ces mêmes bancs l'exemption des terres de l'impôt sur la fortune se battaient il y a un an pour la liberté des prix des fermages. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Les socialistes défendent une autre position. Plus d'un an après le vote par la majorité de droite de la loi d'orientation, le statut du fermage est bafoûé, en Corse comme ailleurs.

Des terres sont réputées être données en fermage à des personnes de complaisance de plus de quatre-vingts ans. Des terres continuent à être « louées » à l'année en vente d'herbe à des marchands de bestiaux. La réglementation des cumuls continue à ne pas être respectée. La loi d'orientation du 4 juillet 1980, qui devait résoudre le problème foncier, n'a en fait rien résolu et si la hausse du prix des terres agricoles s'est un peu ralentie ces dernières années, c'est uniquement parce que le revenu de nombreux agriculteurs était en régression.

Face à cette situation, il est indispensable, madame le ministre, que vous mettiez rapidement en place des offices fonciers dotés de moyens suffisants, sur le plan financier et sur le plan réglementaire, pour qu'ils soient les véritables garants d'une législation foncière réformée et d'une évolution des structures maîtrisées au profit des jeunes qui veulent s'installer et de ceux qui ont le plus besoin de s'agrandir.

Ces offices fonciers exerceront leur droit de préemption sur l'ensemble des terres mises en vente, pourront céder en baux de carrière les terres précédemment acquises et contrôleront l'ensemble des transactions foncières et des contrats de bail.

M. Jean-Paul Charié. Et les agriculteurs ?

M. Jean-Jacques Benetière. Troisième axe : une politique d'aide et de financement sélective s'insérant dans une politique de développement global du milieu agricole et rural.

« Vivre, travailler et décider au pays », combien d'agriculteurs et de jeunes désirant s'installer en agriculture auraient souhaité pouvoir réaliser ce vœu ces dernières années ! Aujourd'hui, la population agricole diminue au rythme annuel de 3,5 p. 100 et le taux de remplacement est à peine de 50 p. 100. Et la désertification risque de s'accroître.

Pourtant, dans la lutte pour l'emploi, l'agriculture pourrait jouer un rôle appréciable, à condition que la politique foncière, la politique d'organisation des marchés, la politique fiscale et sociale, la politique d'aide au développement soient profondément réformées.

Il convient de construire les structures nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de développement partant de la base, par exemple autour de centres cantonaux de développement agricole

et rural, et regroupant les associations locales existantes : coopératives d'utilisation de matériel agricole, groupes de défense sanitaire, associations de producteurs, coopératives.

Une politique de développement, orientée vers le service du plus grand nombre, permettra de redonner un sens à la solidarité et à l'entraide, vertus traditionnelles du milieu paysan, qui ont été battues en brèche par la course à la réussite individuelle.

Quatrième et dernier axe : une politique fiscale et sociale au service de l'équité et de la solidarité.

Dans l'immédiat, la solidarité doit s'exercer en cette fin de 1981, dans le cadre des dispositions à prendre suite à la conférence annuelle. Elle doit bénéficier aux seuls agriculteurs en difficulté, particulièrement à ceux qui ont tenté l'aventure de la modernisation, mais qui n'ont pas eu les moyens financiers ou l'assistance au développement nécessaire pour la réussir.

Mme la présidente. Monsieur Benetière, vous avez dépassé votre temps de parole de deux minutes. Je vous prie d'accélérer.

M. Jean-Jacques Benetière. Je termine, madame la présidente.

La structure de la pyramide des âges et la sous-rémunération d'un grand nombre de familles nécessitent que ce secteur ait toute sa place dans la politique de solidarité que veut mettre en œuvre le Gouvernement.

A cet effet, et au-delà des discours dont les gouvernements précédents n'ont pas été avertis, nous souhaitons qu'un dispositif sérieux et efficace soit rapidement mis en place pour mieux connaître les revenus des différentes catégories d'agriculteurs.

D'ores et déjà, le régime de la T. V. A. devrait permettre aux agriculteurs et à leurs organisations de s'appuyer sur des renseignements comptables suffisamment fiables pour parvenir à une connaissance de ces revenus.

Il restera alors à examiner selon quelles modalités pratiques ces éléments pourront être utilisés pour mettre en œuvre une politique fiscale et une politique de transferts sociaux mieux adaptées à la situation de chacun.

Si les agriculteurs acceptent de jouer ce jeu de la vérité, il reviendra aux pouvoirs publics, et notamment au ministre du budget, qui s'attache à mettre en œuvre une réforme fiscale au service de l'équité et de la solidarité, de mieux prendre en compte les spécificités de l'activité agricole.

Il reviendra au ministre de la solidarité de faire bénéficier les agriculteurs, qui verseront des cotisations sociales plus conformes à leur capacité contributive, de bénéficier des mêmes prestations que l'ensemble des citoyens. De même, il vout revient, madame le ministre, d'examiner avec Mme Questiaux les mesures à prendre pour que les salariés agricoles, les aides familiaux, les femmes d'agriculteurs ne soient pas oubliés et bénéficient d'un véritable statut.

Il faudrait aussi que tous les agriculteurs, et notamment les éleveurs, aient droit non pas à la semaine de trente-cinq heures, mais à un congé hebdomadaire et à un congé annuel.

M. Jean-Paul Charié. C'est irréaliste !

M. Jean-Jacques Benetière. La mise en place de services de remplacement est donc indispensable.

Madame le ministre, nous avons conscience de l'ampleur des tâches qui attendent le Gouvernement en matière de politique agricole.

Secteur en régression démographique, l'agriculture attend la mise en œuvre d'une nouvelle politique qui précisera son avenir dans la communauté nationale et son rôle dans le rayonnement international de la France.

Les agriculteurs ont incontestablement des atouts pour les années qui viennent. A travers leurs organisations coopératives et mutualistes, ils ont non seulement conquis un pouvoir économique qu'il leur reste à renforcer en le démocratisant, mais ils ont aussi ouvert des voies vers la solidarité et la prise de responsabilité.

Dans la politique que proposent les socialistes et que tous les travailleurs de l'agriculture attendent du Gouvernement, ces atouts joueront un rôle dynamique. Les agriculteurs se refusent à être des assistés ; ils ont leur place dans la politique du changement que vous allez conduire au service des agriculteurs et d'une communauté nationale à nouveau réconciliée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Madame le ministre, vous ne vous étonnez pas que le groupe du rassemblement pour la République, au nom duquel j'ai l'honneur de parler cet après-midi, soit particulièrement vigilant sur le budget de l'agriculture. En effet, c'est grâce à son action que, depuis vingt ans, les lois d'orienta-

tion agricole ont été votés, et c'est grâce à lui, ainsi qu'au groupe Union pour la démocratie française, que la France a eu des ministres de l'agriculture qui furent parmi les meilleurs, ainsi qu'aiment à le dire de nombreux agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Robert Cabé. Et la baisse du revenu ?

M. Jacques Godfrain. Et ce n'est pas être sous tutelle de la profession — comme je l'ai entendu ce matin — que de tenir, pour les agriculteurs, grandes ouvertes les portes rue de Varenne.

M. Jean-Claude Cassaing. M. Chirac n'est pas là ! Pourquoi ?

M. Jacques Godfrain. Mais un budget n'est qu'un outil de travail au service d'une politique. Et, avant d'examiner la politique agricole, il faut poser deux questions simples.

La première est la suivante : veut-on, oui ou non, une politique alimentaire nationale et européenne indépendante du monde et veut-on s'en donner les moyens ?

La deuxième question est celle-ci : veut-on faire du territoire français une zone en majorité déserte ou, au contraire, veut-on maintenir ou installer des exploitations ?

M. Alain Bonnet. C'est vous qui l'avez rendue déserte !

M. Jacques Godfrain. Après avoir entendu le Premier ministre, en juillet dernier, nous espérions que ce projet de budget serait à la mesure de nos propres ambitions.

Je rappelle les propos de M. Mauroy : « Nous voulons que les agriculteurs bénéficient des mêmes garanties que les autres travailleurs. La politique agricole commune doit être aménagée pour réduire les fortes inégalités existantes. »

Mais l'examen de ce budget montre qu'il va à l'encontre de la solidarité dont, par ailleurs, vous nourrissez vos discours dominicaux. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

C'est pourquoi j'aborderai le problème de la solidarité financière et de la solidarité géographique en faveur de l'agriculture.

Tout d'abord, « l'impôt sur les grandes fortunes », comme vous dites, ne frappe pas les stocks de vin. Mais pourquoi le seuil est-il le même pour tous les autres producteurs ? Les éleveurs, en effet, atteignent plus vite le seuil fixé que les céréaliers.

D'autre part, dans une filière de production où la lenteur de rotation des capitaux est remarquable, cet impôt nouveau frappe durement et l'on peut affirmer que votre fiscalité donnera au monde rural des revenus d'artisans pour des investissements d'industriels. (Très bien ! très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.)

La solidarité sociale, elle, s'exprime en principe par l'effort consenti pour l'enseignement. Or les crédits accordés pour les bourses scolaires et pour le ramassage scolaire sont en diminution. Sur ce point fondamental, votre budget, madame le ministre, est antisolidaire. D'ailleurs, mes collègues vous poseront des questions sur l'aspect antisolidaire du budget de l'enseignement agricole privé.

Plusieurs députés socialistes. Oh !

M. Jacques Godfrain. La solidarité géographique s'exprimait au travers des crédits du fonds d'aménagement urbain pour les petites communes. Nous espérions que les crédits du F. I. D. A. R. compenseraient ses pertes financières. Hélas ! ils enregistrent une baisse relative, puisqu'ils diminuent en francs constants.

Quant à la solidarité financière, où en est-on ? La dévaluation du franc vert est de l'ordre de 1,55 p. 100 alors que celle du franc est de 3 p. 100. Quant aux promesses de démantèlement des montants compensatoires monétaires, qu'en sera-t-il dans les prochaines semaines ?

Plusieurs députés socialistes. Mais qui les a introduits ?

M. Jacques Godfrain. Et qui les multiplie en ce moment ?

Plusieurs de mes collègues vous poseront des questions à propos de la politique de la montagne, madame le ministre, et notamment M. Raynal et M. Barbier. Bien qu'une commission travaille actuellement sur ce sujet fondamental, il semble, si l'on comprend bien votre budget, que cette politique soit en train de disparaître.

M. Jacques Blanc. C'est vrai !

M. Jacques Godfrain. Je ferai au passage une suggestion : il conviendrait de réformer les aides aux bâtiments d'élevage dans les zones difficiles, dans les zones de montagne par exemple. Par ailleurs, une rumeur court, et je vous demande, madame le ministre, de l'infirmier ou de la confirmer : les S. A. F. E. R. auraient un monopole pour accéder aux prêts bonifiés pour le foncier.

Ce projet de budget est également antisolidaire sur un sujet qui, pour les méridionaux, est grave, je veux parler des calamités agricoles.

M. Alain Bonnet. Qu'avez-vous fait contre les calamités ?

M. Philippe Séguin. La calamité, c'est vous !

M. Jacques Godfrain. C'est pourtant bien cet électoralat méridional qui a assuré une partie de votre succès ; rappelez-vous, mes chers collègues, ce qu'on a dit sur les calamités du Gers.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires. C'est l'Europe qui a payé !

M. Jacques Godfrain. Où y a-t-il solidarité dans le budget du F. O. R. M. A., alors que celui-ci est partout en baisse, sauf dans le domaine viticole, je le reconnais.

Quant au B. A. P. S. A., notre collègue Bizet a souligné combien il est dangereux pour le monde agricole de laisser augmenter les cotisations du fait des mesures sociales décidées par l'Etat. En effet, ces cotisations sont essentiellement payées par les agriculteurs.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. C'est faux !

M. Jacques Godfrain. En fait la politique du Gouvernement est une politique de paradoxe.

On veut enfermer la production dans des règles rigides, strictes, donc limiter le dynamisme de la production et, en même temps, on discourt à Cancun sur l'aide au tiers monde !

M. Charles Miossec. C'est tout à fait vrai !

M. Jacques Godfrain. On parle de reconquête du marché intérieur et du marché communautaire mais on accepte de concéder à nos partenaires allemands et hollandais, au travers des montants compensatoires, les armes d'une compétitivité supérieure.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Mais qui avait créés les montants compensatoires ?

M. André Soury. C'est Chirac !

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous en prie, seul M. Jacques Godfrain a la parole !

M. Jacques Godfrain. Finalement, la reconquête du marché intérieur sera, grâce à votre politique agricole, allemande et hollandaise.

On veut faire une politique foncière où l'agriculteur est déchargé du poids de l'achat de ses terres, sachant que l'Etat ne pourra à lui seul acquérir l'ensemble des terres. On ne peut à la fois demander à ceux qui détiennent les capitaux d'investir dans la terre et ne pas tenir compte dans l'impôt qu'ils auront à supporter sur la fortune de la faible rentabilité du capital foncier. A moins d'augmenter considérablement le prix du fermage, mais, dans ce cas, il faudrait en avertir dès aujourd'hui les agriculteurs.

M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. Jacques Godfrain. On veut installer des jeunes, mais les modifications de taux et de durée des prêts font que la dotation aux jeunes agriculteurs créée par un certain ministre de l'agriculture nommé Jacques Chirac, ne suit même pas les coûts agricoles.

Madame le ministre, les agriculteurs subiront ce budget, comme la France subit la politique actuelle du Gouvernement.

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas vrai ! Renseignez-vous !

M. Jacques Godfrain. Ils subiront un budget en trompe-l'œil car les majorations de crédits de 1982 par rapport à 1981 sont calculées à partir des dotations initiales du budget de 1981 sans tenir compte des abondements intervenus à la suite de la répartition des excédents du Crédit agricole.

Madame le ministre, ne vous étonnez pas que, tout au long de cette journée, le groupe du R. P. R. ne cesse de vous questionner et que les orientations que vous nous avez proposées ne soient pas celles que souhaite l'immense majorité des agriculteurs français.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. Jacques Godfrain. Ne vous étonnez pas qu'en 1981, année du centenaire de la création du ministère de l'agriculture par Gambetta, nous puissions nous inquiéter du démembrement de ce même ministère. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

J'en donnerai quelques exemples : départ de l'I. N. R. A., départ du service des forêts, départ probable vers l'éducation nationale — à moins que vous ne nous disiez le contraire tout à l'heure, madame le ministre — de l'enseignement agricole, départ du service des fraudes et fin des crédits du fonds d'électrification rurale.

Ne vous étonnez donc pas, madame le ministre, que nous puissions nous inquiéter...

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Et M. Debatisse, que devient-il ?

M. Jacques Godfrain, ... du fait que l'agriculture française et son ministère sont malmenés par ce budget, qui prouve le désengagement de l'Etat par rapport à cette activité fondamentale du pays. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital. C'est faux ! C'est un bon budget !

Mme la présidente. La parole est à Mme Commergnat.

Mme Nelly Commergnat. Madame la présidente, madame le ministre, mesdames, messieurs les députés, depuis cinq mois la nouvelle politique agricole de la France se dessine. A travers le budget qui en est le reflet chiffré, s'esquissent les choix du Gouvernement pour les années à venir : d'une part redresser les évolutions passées et régulariser les situations critiquables, d'autre part, définir de nouvelles priorités.

Dans le cadre des nouvelles priorités, je voudrais appeler votre attention sur le problème du revenu agricole.

Elue du monde rural, je me fais le porte-parole des agriculteurs, qui ressentent avec acuité la baisse de leurs ressources. Les petits exploitants sont les plus touchés, la conjoncture agricole, ces dernières années, étant caractérisée par un accroissement des disparités de revenus, se traduisant pour la plupart d'entre eux par une situation de plus en plus précaire.

Ils se posent donc des questions : sur l'augmentation globale du budget de l'agriculture, qu'ils jugent insuffisante ; sur la hausse des cotisations sociales — plus 21 p. 100 en moyenne — dont le poids est proportionnellement plus lourd pour les petits agriculteurs ; sur le prix du lait, payé plus cher aux gros éleveurs ; sur les importations en provenance de pays tiers, au mépris de la préférence communautaire ; sur la hausse des consommations intermédiaires, plus rapide que celle des prix à la production, etc.

Par ailleurs, ils contestent le système des aides directes. Ils ne veulent pas être des assistés, ils désirent que leurs produits soient enfin payés à leur juste prix. Pourquoi ceux-ci ne le sont-ils pas ?

Veut-on les voir disparaître pour privilégier les gros exploitants ? Ils sont condamnés à produire davantage pour maintenir leur niveau de vie, inférieur à celui du smicard.

Autant d'interrogations, madame le ministre, qui nécessitent la prise en compte de la défense de leurs revenus ; ils comptent sur vous pour renverser la tendance et pour assurer leur avenir dans la dignité.

L'analyse de la production agricole montre que les livraisons sont restées stables en 1981 par rapport à 1980 ; si, en volume, la production de viande bovine, de lait et de volailles a atteint un niveau satisfaisant, on enregistre une baisse de la production viticole, des fruits et du porc.

En l'absence de conclusions comptables de la commission des comptes de l'agriculture, nous n'avons pas encore de résultats quantifiés. Par contre, les résultats en termes de commerce extérieur sont satisfaisants, puisque les exportations agricoles françaises ont représenté cette année 25 milliards de francs contre 16 milliards en 1980.

M. Francisque Perrut. C'est un bon héritage !

Mme Nelly Commergnat. Malgré ces données de production positives, alors que l'agriculture française est capable de produire et d'exporter, le revenu des agriculteurs ne cesse de baisser depuis huit ans. En 1981, la baisse du revenu par exploitation, en termes réels, se situera entre 3 et 9 p. 100 selon le mode de comptabilisation des aides.

Quelles sont donc les causes de la dégradation du revenu agricole en 1981 ?

Cette crise est essentiellement due à l'écart qui se creuse entre les prix des produits agricoles, qui ont augmenté en moyenne de 10 p. 100 cette année, et les prix des biens et services que les agriculteurs utilisent pour produire, dont la hausse est estimée à 14 p. 100.

Dans ce contexte, il est intéressant de noter que les prix des produits pétroliers ont augmenté de 30 p. 100 cette année. On constate également une différence significative entre les prix de détail des produits alimentaires et les prix à la production de produits agricoles. De plus, la dévaluation du franc aura pour conséquence l'augmentation des coûts de production puisque certains produits utiles à l'exploitation sont importés.

On verra enfin une augmentation des charges d'exploitation due au relèvement des taux d'intérêt — faible et modulé, il est vrai, en vertu des décisions prises récemment — et des cotisations sociales.

Ces divers facteurs contribuent à la baisse du revenu agricole 1981. Le rétablissement de la situation implique comme condition fondamentale que les prix payés aux agriculteurs soient ajustés en fonction de l'accroissement des coûts de production, alors qu'ils les subissent actuellement de plein fouet, sans pouvoir répercuter les hausses de leurs charges sur les prix.

Quelles solutions peut-on envisager ? Réforme de la politique agricole commune, gestion du marché intérieur à travers les offices conduisant à la garantie des prix.

Premièrement, la réforme de la politique agricole commune. C'est la fixation des niveaux communautaires de soutien qui devraient assurer, en principe, le maintien du revenu, selon les principes de l'article 39 du traité de Rome. Or, si cette politique agricole commune a été favorable à la France, à une certaine époque, cela n'est actuellement plus le cas du fait des distorsions de concurrence introduites par l'augmentation des montants compensatoires positifs qui bénéficient essentiellement à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne au détriment de la France.

Je tiens, madame le ministre, à vous rendre un particulier hommage pour la fermeté que vous avez manifestée en cette circonstance. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Parfait !

Mme Nelly Commergnat. Il est nécessaire de faire cesser ces pratiques discriminatoires et de revenir aux grands principes du traité de Rome, à savoir : d'une part, la préférence communautaire et, d'autre part, le retour à l'unicité de prix et de marché à l'intérieur de la Communauté.

Toutefois, l'on préservera, dans ce cadre, l'indépendance de chaque Etat dans le respect des règles communautaires.

L'Europe agricole est une nécessité, certes, mais il faut aller vers une Europe agricole efficace capable de garantir les conditions d'un revenu minimum aux agriculteurs.

Deuxièmement, la gestion du marché intérieur.

En l'absence d'une politique agricole commune efficace et cohérente, l'élément essentiel de soutien au revenu agricole reste le marché intérieur avec la mise en place d'offices par produits.

Ils auront pour objectif premier d'apporter une sécurité de revenu aux producteurs, laquelle sera obtenue par une garantie de prix pour une quantité déterminée produite par chaque exploitant, les quantités produites au-delà de ce seuil étant commercialisées à des prix différenciés, et je ne pense pas, à l'encontre de M. Méhaignérie, que nous mettions pour cela l'Europe en péril.

Pour répondre à certaines objections, j'ajouterai qu'il ne s'agit pas là de limiter la production, mais bien de garantir le prix d'une certaine quantité de produits, assurant ainsi une rémunération plus juste et plus normale du travail.

Je laisse le soin à d'autres de mes amis...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Pas de vos camarades ?

Mme Nelly Commergnat, ... de développer plus avant les solutions proposées.

J'aborderai maintenant le problème des aides conjoncturelles qui restent, à ce jour, le seul moyen de redonner espoir aux agriculteurs, à condition qu'elles bénéficient d'aménagements et que l'on prenne en compte les difficultés spécifiques à chaque région et à chaque type d'agriculture, ainsi que le niveau du revenu des agriculteurs concernés.

Dans le principe, les aides se bornent à corriger l'évolution négative des revenus agricoles, mais sans s'attaquer aux causes profondes. Toutefois, elles restent indispensables dans la conjoncture actuelle pour les exploitations et les secteurs les plus touchés par la crise, ce qui confortera l'idée qu'une réforme de fond de la politique du revenu agricole est nécessaire.

J'évoquerai dans ce cadre, d'une part, les conclusions du bilan des aides au soutien du revenu pour 1980 et, d'autre part, je ferai quelques propositions sur les aides qui pourraient être envisagées.

J'ai pris connaissance du bilan des aides 1980. Il est riche d'enseignements !

En effet, il fait ressortir un certain nombre d'injustices dans les attributions qui privilégient les gros au détriment des petits.

L'on a négligé les cas difficiles, ceux qui avaient le plus de besoin, leur faisant subir une véritable « déficience économique » due à la politique menée en ce domaine depuis des années par l'ancien gouvernement.

Au moment où l'assemblée permanente des chambres d'agriculture chiffre à 7,8 milliards de francs la somme qu'il faudrait consacrer en 1981 au soutien du revenu brut agricole, il est utile de se poser des questions sur la valeur de cet indicateur du revenu.

Il englobe les revenus de l'ensemble de la branche « agriculture », et non pas ceux des seuls agriculteurs. 20 p. 100 du revenu brut agricole global est assuré par des agents extérieurs à la production agricole ainsi que par des exploitants à temps partiel et néglige les revenus d'activités annexes perçus par les producteurs, ainsi que les revenus des transferts sociaux.

De plus, le revenu brut agricole masque les fortes disparités de revenu dans le milieu agricole. La mise en place d'une politique équitable des revenus suppose une meilleure connaissance de la structure actuelle des revenus, plus précisément par région et par système de production.

L'analyse des résultats de l'aide au soutien pour 1980 amène à constater que 720 000 exploitations ont été conduites à déclarer en détail leur chiffre d'affaires, mais qu'il y a, par ailleurs, auto-limitation des demandes d'aides, révélant l'opposition des milieux agricoles plus aisés à une véritable transparence de leurs revenus.

Trois modalités d'aide ont été retenues : aide directe assise sur le chiffre d'affaires, aide au désendettement, mesures d'aide structurelles.

L'aide directe sur le chiffre d'affaires permet de constater qu'elle a profité largement aux plus aisés, puisque 20 p. 100 des bénéficiaires ont perçu 50 p. 100 de l'aide globale.

L'analyse en terme de revenu appuie ce constat. Les exploitations ayant un revenu inférieur à la moyenne se seraient partagées moins de 25 p. 100 du total de l'aide, alors qu'elles représentent plus de 50 p. 100 de l'ensemble. A l'inverse, les exploitations ayant un résultat brut de plus de 100 000 francs, ont reçu 42 p. 100 des sommes versées, alors qu'elles représentent 14 p. 100 de l'ensemble des bénéficiaires.

L'agriculture du Nord de la France a davantage bénéficié de cette aide, alors que l'agriculture du Sud, plus pauvre, n'en a pas autant bénéficié. C'est le cas de la région du Limousin, par exemple.

M. Jean-Claude Cassaing. Très juste !

Mme Nelly Commergnat. La seconde forme d'aide portant sur le désendettement, pourtant plus sélective, conduit aux mêmes effets. Dans les départements les plus pauvres, le bénéfice retiré de cette forme d'aide a été moindre, parce que l'endettement y est plus réduit, comme le sont aussi les investissements, les revenus étant plus faibles.

Quant aux mesures d'aide structurelles, en faveur des fruits et légumes, de l'élevage, des céréales, des zones de montagne et des actions foncières, elles n'ont fait que renforcer les effets pervers des aides précédentes.

De ce bref examen, retirons les enseignements utiles pour l'avenir.

Il faut abandonner le revenu brut agricole comme seul instrument d'évaluation des aides.

Il faut se doter de moyens afin de connaître vraiment le revenu de chaque agriculteur, dans le but de déterminer objectivement ses droits au soutien du revenu, mais aussi pour établir plus équitablement les prélèvements fiscaux et sociaux auxquels il doit être soumis, ce qui implique la mise en œuvre d'une réforme cohérente de la fiscalité agricole.

Que ressort-il de ce bilan ? Il apparaît que les aides au revenu 1981 sont indispensables pour les petits paysans et s'inscrivent dans un programme politique économique général qui vise à maintenir et à développer l'emploi, l'agriculture et l'aménagement rural. Il est important de remédier à la situation si l'on veut éviter que les petits et moyens agriculteurs viennent grossir le nombre des chômeurs.

Il s'agit de bien distinguer les différentes situations à prendre en compte : aides directes aux petits exploitants ; remises à flot des cas difficiles ; aides pour les productions ayant souffert en 1981.

En ce qui concerne l'aide aux petits exploitants, la détermination du montant de cette aide pourrait être mise en rapport avec l'accroissement du S.M.I.C. décidé en 1981.

Il serait préférable d'accorder l'aide au travailleur effectif sur l'exploitation et non à l'exploitation, en liant la déclaration à souscrire pour le nombre de travailleurs et le projet de réforme de la mutualité sociale agricole prévue en 1983 qui contraindrait les travailleurs des exploitations à un rattachement individuel à la mutualité sociale agricole.

Pour les cas difficiles, des remises à flot pourraient être engagées s'appuyant sur un encadrement économique adéquat débouchant sur un plan de redressement technique et financier.

Dans certains cas, il conviendrait en outre de procéder à un rachat des actifs — les terres. Il faudrait alors que les S.A.F.E.R. puissent intervenir immédiatement, concédant aux agriculteurs concernés des baux de carrière, anticipant en quelque sorte sur la fonction des offices fonciers qui doivent être créés. Cela implique donc des moyens financiers et juridiques immédiats.

Mme la présidente. Madame Commergnat, je vous demande de bien vouloir vous apprêter à conclure, s'il vous plaît. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Charié. Non, ce serait dommage.

M. Philippe Séguin. Bien sûr.

Mme Nelly Commergnat. Je m'y apprête, madame la présidente. (*Exclamations et rires sur les mêmes bancs.*)

M. Charles Miossec. Quel dommage !

Mme Nelly Commergnat. Afin d'échapper à la logique de la loi d'orientation agricole de 1980 qui prévoyait la disparition de ce que l'ancienne majorité appelait les « canards boiteux », les liquidations devraient être traitées préventivement.

Il s'agit en l'occurrence de « protéger » l'agriculteur de cette éventualité, puisqu'il se trouve démuné devant une telle situation. Il faudrait pour cela favoriser la mutation professionnelle, maintenir pendant un délai à définir la protection sociale, créer un fonds d'assurance chômage permettant à l'exploitant de subvenir aux besoins de sa famille pendant quelques mois.

L'aide pour les productions ayant souffert en 1981 serait arrêtée après étude des résultats économiques sectoriels de l'année précitée. Elle serait bien entendu assortie de plafonds en volume et l'exploitant déjà bénéficiaire de l'aide aux « petits » ne pourrait y prétendre.

Il pourrait s'agir du remboursement de la taxe de coresponsabilité jusqu'aux 50 000 premiers litres de lait livrés ou de 1 p. 100 du montant de la vente annuelle.

Ces aides, bien que nécessaires, ne doivent pas faire oublier les véritables causes de la dégradation du revenu agricole, c'est-à-dire la hausse accrue des consommations intermédiaires. Ne pourrait-on, dès lors, envisager des dispositions spécifiques en attendant la mise en place de mesures véritablement équitables.

Premièrement, réactiver la procédure des agriculteurs en difficulté.

M. Philippe Séguin. Très bien !

Mme la présidente. Je vous demande de bien vouloir conclure, madame Commergnat. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Godfrain. Pas si vite !

Mme Nelly Commergnat. Oui, madame la présidente. (*Sourires sur les mêmes bancs.*)

A ce propos, madame le ministre, pouvez-vous nous donner des précisions sur l'état d'application de la procédure en cause ; en particulier à quelle date les dossiers en cours d'instruction obtiendront-ils une décision concernant l'aide accordée ? Cette procédure est satisfaisante puisqu'elle vise à ajuster l'aide au plus près des besoins réels des seuls agriculteurs en difficulté. En revanche, les crédits affectés, 200 millions de francs, sont insuffisants. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) C'est pourquoi il me paraît souhaitable que vous affectiez en priorité au renforcement de cette aide les crédits qui seront obtenus lors de la phase finale de la conférence annuelle.

Deuxièmement, créer une aide sociale qui compenserait les pertes de revenus des familles paysannes à faible revenu.

Troisièmement (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs des socialistes. — Mouvements divers*), réaménager l'aide au désendettement...

Mme la présidente. Je vais être obligée de vous retirer la parole, madame Commergnat ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Charles Miossec. Déjà ?

M. Jacques Godfrain. Pas tout de suite quand même !

Mme Nelly Commergnat. ... et accroître les interventions structurelles en faveur des secteurs de production les plus en crise.

Je souhaite vivement que tous ces éléments soient pris en compte pour remédier à la situation délicate de l'agriculture.

Et je conclus, madame la présidente... (Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Sourires sur de nombreux autres bancs.)

Mme la présidente. Merci !

Mme Nelly Commergnat. ... Et je conclus en citant Mme le ministre de l'agriculture, qui a dit :

« L'agriculture que nous voulons développer sera toujours celle du village et de l'exploitation familiale. Ce sera toujours aussi une agriculture productive. Mais il faut que le progrès soit le fait de tous les producteurs et non pas seulement d'une élite de 10 à 15 p. 100, donnée en exemple et culpabilisant les plus petits, délaissés par le système, au point qu'ils quittent sans protester ce métier qu'ils aiment ou simplement qui est le leur. »

Je suis convaincue, madame le ministre, qu'à travers vos déclarations, les solutions que vous saurez proposer aideront au règlement des difficultés que vivent aujourd'hui les agriculteurs.

Les représentants élus que nous sommes vous y aideront. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. Je fais observer à Mme Commergnat qu'inscrite pour dix minutes, elle a utilisé vingt-trois minutes ! (Oh ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

J'espère que son exemple ne sera pas suivi. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Messieurs, qui siégez à ma droite, je dois vous dire que vous m'avez fort gênée dans ma tâche. (Rires sur les bancs des socialistes.) Chaque fois que je voulais rappeler à Mme Commergnat qu'elle avait dépassé son temps de parole, vous protestiez ! (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République. — Mouvements divers.)

Cela dit, je pense que les temps de parole seront dorénavant respectés !

La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Madame le ministre, mes chers collègues, élu d'un département viticole, je ne peux me dispenser d'intervenir dans cette discussion pour aborder, ne serait-ce qu'en quelques mots, la question du vin. Vous le comprendrez.

Cet été, l'action des viticulteurs a abouti au blocage de 900 000 hectolitres de vin italien. Ainsi, les cours ont pu remonter et le volume des ventes bien progresser.

Mais depuis, le déblocage progressif intervenu après l'accord franco-italien a conduit à un léger tassement des cours. Le problème de fond est bel et bien celui des importations : il faut donc que le futur office ait réellement le pouvoir d'agir sur celles-ci.

Cette année la récolte atteint soixante millions d'hectolitres. Malgré un stock qui dépasse trente et un millions d'hectolitres, nous aurons la possibilité, je pense, d'assainir le marché.

Mais nous ne voulons pas que nos efforts soient brisés par cinq, six, sept ou huit millions d'hectolitres de vins italiens produits, mis en marché, et importés dans des conditions le plus souvent contraires aux règlements de la communauté.

Je rappelle aussi que les sinistrés du gel du 5 novembre 1980 qui ont perdu tout ou partie de leurs récoltes attendent encore les indemnisations indispensables.

Si la vigne, pour le Languedoc, c'est la vie, c'est aussi une richesse pour la France. Elle peut permettre chaque année le maintien de plus de mille emplois dans une région que Giscard a faite championne du chômage.

Pendant des années les viticulteurs se sont battus pour la sauver. Aujourd'hui, il faut qu'elle se développe. C'est pour cela qu'ils souhaitent un bon office du vin. Ils agissent pour une réforme positive des règlements du Marché commun et ils refusent l'élargissement de ce dernier.

Je voudrais, maintenant, au nom du groupe communiste, et sur le projet du B.A.P.S.A., revenir sur la notion de taux de cotisations et de taux de prestations : selon une autre formule, « à cotisations égales, prestations égales ».

Dans les deux cas, il manque une référence essentielle, celle du revenu.

En effet, lorsqu'il est fait référence au régime général pour comparer les cotisations payées et la couverture sociale en résultant, il est fait abstraction de l'assise des cotisations.

Or pour les salariés, cette assise est constituée par les revenus de leur travail. Nous ne pouvons admettre une comparaison tronquée édulcorant cet aspect essentiel.

Se pose alors le problème de la connaissance des revenus par foyer afin de déterminer le plus justement possible la cotisation qui découle de ce revenu.

En attendant des instruments nouveaux, il existe des moyens de connaître les principales caractéristiques d'évolution et ainsi de mieux répartir les charges.

La mutualité de mon département m'a fourni quelques chiffres éloquentes : ainsi, de 1977 à 1980, le revenu brut par exploitation dans l'Hérault a augmenté de 35 p. 100, les prestations se sont accrues de 57 p. 100, et les charges sociales de 72 p. 100.

Le poids de ces charges sociales devient insupportable pour bien des familles. Chacun connaît l'attachement des agriculteurs à la mutualité, leur esprit mutualiste ; malgré cela, il restait, à la fin de 1980, 6 p. 100 des cotisations à recouvrer.

Naturellement, ce sont toujours les exploitations les plus petites, les plus faibles qui sont les plus touchées.

Pour tenir compte de la diversité de l'agriculture, notre groupe insiste particulièrement sur la nécessité d'une meilleure répartition de la charge des cotisations en fonction des revenus que le revenu cadastral ne traduit qu'imparfaitement.

C'est pourquoi nous avons proposé une modulation et Mme le ministre a pris cela en compte, ce dont je la remercie.

Sur cette base, nous soutiendrons tous les efforts qui seront faits par le Gouvernement ou la mutualité pour apporter plus de justice et de solidarité dans le financement du régime agricole.

M. Lucien Dutard. Très bien !

M. Paul Balmigère. Si nous tenons à la prise en compte des revenus pour le calcul des cotisations, nous ne mésestimons pas les efforts à poursuivre pour améliorer la protection sociale des agriculteurs. Déjà des mesures importantes ont été prises, et c'est nouveau. Il reste encore à faire, notamment en matière d'indemnités journalières, d'invalidité des agricultrices, de congés maternité. Les agricultrices sont des travailleuses, elles devraient avoir la possibilité de bénéficier de prestations comparables à celles des autres travailleurs.

Nous entendons prendre notre part du travail à la réalisation de ces objectifs qui permettront — je l'espère — à nos agriculteurs d'atteindre la dignité que leur refusait l'ancien pouvoir. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Mme la présidente. Merci, monsieur Balmigère. Vous avez respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Proriot.

M. Jean Proriot. Madame le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de l'agriculture pour 1982 est — je cite le rapporteur spécial — « le premier budget d'un changement politique ».

C'est regrettable. En 1980, l'agriculture de la France faisait figure de secteur économique de premier plan.

M. André Soury. Depuis quand ?

M. Jean Proriot. Nous comptabilisons 200 milliards de francs de recettes, 100 milliards de francs de valeur ajoutée, plus 77 milliards de francs d'exportations agro-alimentaires. La croissance de l'économie française et les équilibres extérieurs dépendaient en partie de ce secteur.

Même M. Bloch-Lainé, président de la commission chargée par le Premier ministre d'établir le bilan de la situation de la France, le reconnaît explicitement dans son rapport du 15 septembre dernier. « En résumé — écrit-il à la page 24 — la situation de l'agriculture française a bénéficié d'une excellente progression technique avec de nombreux bons résultats quant à la production et à l'exportation. »

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Et les agriculteurs là-dedans ?

M. Jean Proriot. Il ajoute : « L'agriculture française est aujourd'hui définitivement plongée dans la concurrence internationale et sa contribution à l'équilibre du commerce extérieur dépassera 20 milliards de francs en 1981. »

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Et les agriculteurs ?

M. Jean Proriot. M. Huguet a même annoncé ce matin un chiffre bien plus élevé : 24 milliards de francs.

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Mme Commergnat l'a également indiqué. Nous connaissons tout cela.

M. Jean Proriot. Mais votre politique, madame le ministre, risque de compromettre gravement cet acquis, d'engendrer une crise agricole...

M. Jean Gatel. Pourquoi ? Il n'y a pas de crise en ce moment ?

M. Jean Proriot. ... qui aggravera par là même la situation des plus défavorisés. En effet, une cascade de mauvaises nouvelles vient de tomber dans le secteur agricole dont vous assumez la responsabilité. Les menaces qui pèsent sur l'enseignement agricole privé sont un des aspects les plus inquiétants de votre politique. En effet, le projet de budget prévoit la simple reconduction des subventions de fonctionnement.

M. Henry Delisle. C'est faux !

M. Jean Proriot. Cela signifie que l'Etat n'honorera plus ses engagements souscrits dans le cadre de la loi Guermeur.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. C'est faux !

M. Jean Proriot. Par ailleurs, le Président de la République ne s'est-il pas engagé pendant la campagne électorale à respecter la pluralité de l'enseignement ?

M. Jean Gatel. Oui !

M. Jean Proriot. La solidarité, nouvelle notion-code de la politique menée par le Gouvernement, est bien absente quand il s'agit de l'enseignement privé, encore plus si celui-ci est agricole.

M. Henry Delisle. Ce n'est pas vrai !

M. Jean Proriot. Peut-on parler de liberté si celle-ci n'est que virtuelle ? Je ne prendrai qu'un seul exemple concret, celui prévu pour les agréments et le fonctionnement des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation qui sont les précurseurs et les championnes de l'enseignement par alternance...

M. Henry Delisle. C'est faux !

M. Jean Proriot. ... et qui forment près de 30 000 jeunes, en cycle court notamment. Ce sont elles qui reçoivent souvent les élèves les plus défavorisés. Leurs crédits sont parfaitement stagnants, notamment le chapitre 43-22 — articles 20 et 30. Cela signifie que ces établissements ne pourront pas faire face à leurs dépenses de personnel ; c'est, à mon sens, la première atteinte à l'enseignement privé, et il est regrettable que l'on commence à lui tordre le cou dans le domaine agricole. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) L'enseignement privé fait aussi partie des cibles du nouveau pouvoir...

M. André Soury. Il ne faut pas exagérer !

M. Henry Delisle. Il ne le croit pas lui-même !

M. Jean Proriot. ... avec l'entreprise privée, avec l'hospitalisation privée. Chaque fois que ce dernier mot est prononcé, il déclenche une sorte de réflexe « sociopathologique »... (*rires sur les bancs des socialistes.*)

M. André Soury. Qu'est-ce que c'est que ça ?

M. Jean Proriot. ... qui déclenche aussitôt les foudres de la nouvelle majorité ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Philippe Séguin. C'est vrai !

M. Jean Proriot. Un autre domaine est menacé : celui de l'agriculture de montagne.

Le secteur montagne représente 20 p. 100 de notre territoire national agricole. Nous devons lui affirmer notre solidarité...

M. Georges Labazée. Vous l'avez asphyxié !

M. Jean Proriot. Les gouvernements précédents avaient mis en œuvre une politique spécifique dans les zones de montagne dès 1972, politique étendue en 1974 à toute la montagne et en 1979 aux zones de piedmont.

Le C. N. J. A. avait choisi, les 2 et 3 juin 1981 à Aix-les-Bains comme thème de ses journées d'études le sujet : « Relancer l'agriculture de montagne. » Or, dans votre budget, madame, la politique de la montagne est la grande absente. Comme pour essayer de rattraper cet oubli ou cet abandon, on pour faire patienter les montagnards, il a été proposé de créer une commission d'enquête sur l'agriculture de montagne et dans les zones défavorisées. Mais lorsque les conclusions auront été déposées, le budget aura été voté. De quel moyen disposerez-vous, madame le ministre, pour faire face à la situation ?

Il nous apparaît nécessaire et urgent de continuer à soutenir le secteur montagne, enclin aux difficultés géographiques, démographiques et économiques. En effet, l'agriculture de montagne subit en permanence les contraintes liées au relief et au climat. L'exode rural continue d'y être plus élevé que dans les régions de plaine.

M. Henry Delisle. La faute à qui ?

M. Jean Proriot. Cette situation dramatique est due aux obstacles quotidiens rencontrés par les agriculteurs : ...

M. André Soury. La faute à qui ?

M. Jean Proriot. ... équipements onéreux, donc coûts plus élevés, organisation difficile de la vie familiale et sociale et de la formation des jeunes.

M. Henry Delisle. Vous y êtes pour quelque chose.

M. Jean Proriot. Le devoir des pouvoirs publics est de prendre des mesures immédiates afin de continuer à assurer l'installation d'un grand nombre d'exploitations, dans l'axe défini ces dernières années.

Cette politique provoquera une dynamique d'animation et de création d'emplois viable pour la montagne. Une installation peut en effet créer quatre emplois en amont et en aval de l'agriculture.

Ce choix conduit également à affirmer pour ces agriculteurs le droit de produire en s'assurant de nouveaux marchés. En effet, les produits de montagne sont encore trop souvent éliminés par ceux des régions de plaine. La mise en valeur de la qualité et de la spécificité de ces produits peut être un des moyens d'assurer l'écoulement de la production des agriculteurs de montagne.

En outre, il conviendrait que la production de lait et de viande ne soit pas limitée par des quotas dans ces zones défavorisées, afin d'augmenter le revenu de chaque agriculteur.

M. Henry Delisle. Ne parlez pas ainsi !

M. Jean Proriot. Notre agriculture de montagne a encore des marges de développement par rapport aux productions de plaine.

Une politique de montagne conduit nécessairement à se prononcer aussi sur la nécessité d'une démarche « par massif ». La montagne française n'est pas unique, au contraire. Chaque massif se présente avec ses caractéristiques et surtout avec ses difficultés spécifiques.

Cette politique doit comporter suffisamment de souplesse pour que chaque massif en use, suivant ses propres besoins...

Mme la présidente. Je vous informé, monsieur Proriot, que vous avez dépassé votre temps de parole de deux minutes.

M. Jean Proriot. ... compte tenu de sa situation présente et de ses objectifs de développement. Les aides économiques affectées à ce secteur — l'I. S. M., notamment — sont destinées à mettre les exploitations de montagne en situation équivalente à celles de la plaine. Mais, le projet de budget ne prévoit aucune revalorisation, si ce n'est en volume : plus 8,1 p. 100.

En 1982, son niveau est donc le même, en francs constants, qu'au moment de sa création. Il faut préciser que le coût de l'I. S. M. est inférieur à celui de l'aide au stockage du beurre et à la poudre de lait.

Je voudrais maintenant...

M. André Soury et plusieurs députés socialistes. Terminer !

M. Jean Proriot. ..., madame le ministre, parler très rapidement de deux autres points.

La prime à la vache allaitante est passée dans votre projet de quarante bêtes à vingt-cinq bêtes au maximum.

Cette mesure ne favorisera encore pas la montagne où seul l'élevage est possible.

Dernière interrogation, qui inspire les plus vives inquiétudes des sections laitières syndicales des fédérations d'exploitants : qu'en est-il des crédits pour l'aide à l'amélioration de la qualité

en zone de montagne où les écarts des coûts de collecte et de contrôle sont bien plus grands encore avec les régions de plaine ?

Madame le ministre, d'autres orateurs sont déjà intervenus à propos de l'augmentation des taux bonifiés. J'insisterai plus particulièrement sur les délais d'attente pour obtenir lesdits prêts.

Les années antérieures nous entendions, lors des discussions budgétaires, les charges violentes de l'opposition d'alors sur les conséquences de l'encadrement du crédit.

Aujourd'hui, temps du changement, le mot n'a même plus été prononcé.

M. Philippe Séguin. C'est vrai !

M. Jean Proriot. Et pourtant, savez-vous quels sont les nouveaux délais pour obtenir un prêt aux jeunes agriculteurs ? Six mois au minimum. Un prêt spécial élevage ? Plus de neuf mois.

Certes, les caisses du Crédit agricole pourraient proposer des prêts à court terme anticipant ce prêt. Mais alors l'agriculteur devrait supporter les frais d'agios.

Que reste-t-il à l'agriculteur, pressé par l'hiver, pour faire son bâtiment ou pour reconstituer son cheptel atteint par la brucellose ? Il doit recourir à la technique...

Mme la présidente. Monsieur Proriot, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Jean Proriot. ... de l'acceptation des traites bancaires dont les taux sont de 18 à 20 p. 100. Nous sommes loin des propositions du parti socialiste lors des campagnes électorales récentes sur les prêts sans intérêt pour les jeunes agriculteurs.

M. Robert Cabé. C'est faux !

M. Jean Proriot. Nous sommes loin des propos plus réalistes, certes, de M. Lajoinie, président du groupe communiste...

M. André Soury. Il est toujours réaliste !

M. Jean Proriot. ... le 6 novembre 1980, à cette tribune, quand il disait : « Il faut permettre aux jeunes de trouver les terres dont ils ont besoin en propriété avec des prêts à 2 p. 100 sur trente ans... »

M. Lucien Dutard. C'était sérieux.

M. Jean Proriot. Promesses oubliées, paroles envolées.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les dépenses ordinaires. C'est de l'autocritique !

M. Jean Proriot. Enfin, madame le ministre...

Mme la présidente. Monsieur Proriot, vous avez doublé votre temps de parole. (*Mouvements divers.*)

M. Jean Proriot. ... le Gouvernement a parlé de reconquête du marché intérieur. Or nous assistons à une dévaluation du franc de 3 p. 100 et à un réajustement du franc vert de 1,5 p. 100. La parité ainsi rompue favorisera les agriculteurs allemands, hollandais et peut-être même britanniques.

Ces quelques réflexions ne suffisent-elles pas à nous faire douter de l'efficacité de votre politique agricole ?...

M. Robert Cabé. Quelles sont vos propositions ?

M. Jean Proriot. ... et notamment en zone de montagne. Aussi serons-nous amenés à refouler votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mme la présidente. J'informe l'Assemblée que, après soixante-quinze minutes de séance, nous n'avons entendu que cinq orateurs qui étaient inscrits pour un temps total de cinquante minutes. Un tel dépassement n'est plus supportable.

Une certaine égalité étant maintenant établie à cet égard entre l'opposition et la majorité, j'indique aux prochains intervenants que je veillerai particulièrement à ce qu'ils respectent leur temps de parole. Au demeurant, je leur suggère de bien vouloir de temps à autre regarder la règle lumineuse qui est placée sur la tribune et qui leur indique le temps dont ils peuvent encore disposer avant de conclure.

M. Robert-André Vivien. Les dépassements sont de tradition dans les discussions du budget de l'agriculture !

Mme la présidente. Le dépassement, mais pas le doublement, monsieur Robert-André Vivien !

La parole est à M. Beaufort.

M. Jean Beaufort. Le monde agricole a pleinement contribué à l'alternance du pouvoir et à la victoire de la gauche. Il y a contribué sur la base de propositions clairement énoncées pour l'agriculture, et surtout pour les agriculteurs. Cela signifie qu'il peut très légitimement espérer que les changements promis se réalisent, et qu'une autre politique agricole se mette en place.

A chaque fois qu'ils ont eu l'occasion d'exercer des responsabilités au Gouvernement, les socialistes ont apporté au monde paysan des réformes qui ont marqué l'agriculture. Ces réformes sont l'empreinte du réalisme dont ils ont su faire preuve en matière agricole. Je soulignerai dans un moment les éléments budgétaires porteurs d'une autre politique, dans le cadre précis de mon intervention.

Auparavant, est-il besoin d'insister sur le fait que l'agriculture permet la vie, voire la survie de régions entières, qu'elle est l'élément absolument indispensable au maintien d'une vie rurale équilibrée ?

Je rappelle également que tout changement ne peut se défaire de la période qui le précède. Il est vrai que dans les vingt dernières années, l'agriculture a rempli une partie de sa mission, en dépit d'une population active réduite de moitié. La production agricole s'est accrue de plus de 70 p. 100 ; la productivité agricole est supérieure à la moyenne nationale.

En 1980, le solde du commerce extérieur a atteint 16 milliards de francs. Tout cela est vrai. Mais il est vrai aussi que le revenu réel des agriculteurs a diminué d'environ 13 p. 100 depuis sept ans. Nous savons aussi que c'est en agriculture que les écarts de revenus sont les plus importants et les inégalités entre producteurs les plus manifestes.

L'échec de la politique agricole pratiquée par les gouvernements précédents peut s'analyser à trois niveaux.

Ces gouvernements n'ont pu assurer une juste rémunération du travail agricole, ce qui a contribué à la création de véritables rentes de situation indues au profit d'une minorité de gros exploitants, c'est-à-dire l'accentuation des inégalités entre les agriculteurs. L'unité du monde paysan n'a jamais existé ; pas plus qu'elle n'existe entre le petit commerçant et le président-directeur général d'une grande surface. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Lucien Dutard. Très bien !

M. Jean Beaufort. En opposant consommateurs et producteurs, les gouvernements précédents ont été incapables d'assurer un prix raisonnable à la consommation.

Enfin, ils n'ont pas su — ou pas voulu — orienter les productions selon leur utilité pour l'alimentation intérieure ou extérieure.

Ainsi, d'un côté, vous avez à faire, madame le ministre, à une agriculture modernisée et productiviste, qui représente, avec le secteur agro-industriel, 12 p. 100 du P.I.B., 18 p. 100 de nos exportations, et, de l'autre, vous êtes confrontée à une agriculture en crise, fragile et vulnérable.

Fragile par ses approvisionnements qui dépendent de l'extérieur en quantités croissantes. Les cas du soja et du manioc, comme produits de substitution, sont désormais bien connus.

Fragile aussi par ses consommations intermédiaires et l'écart sans cesse grandissant entre leurs coûts et les prix à la production. Durant ces sept dernières années, les prix agricoles ont augmenté globalement de 59 p. 100, alors que les prix des fournitures à l'agriculture ont grimpé de 108 p. 100.

Une agriculture vulnérable par sa dépendance face aux firmes agro-alimentaires, face au crédit, face à l'intégration des agriculteurs dans un système qui a fait d'eux des salariés à façon.

Ce type d'analyse, quelque rapide qu'il soit, montre à l'évidence que le développement agricole s'est fait au détriment d'une grande partie des agriculteurs, notamment des petites et moyennes exploitations familiales, qui sont la majorité, celles précisément que les socialistes veulent défendre.

Pour ne prendre qu'un exemple, le résultat d'une politique productiviste, c'est 1 200 cas difficiles recensés en agriculture, dans mon département, et quelque 30 000 à l'échelon national.

Cette analyse montre également que le changement souhaité par les agriculteurs est rendu nécessaire et qu'il s'agit maintenant de réaliser les grands objectifs d'une nouvelle politique agricole.

Avec le problème foncier, dont il sera question dans l'intervention de notre camarade Charles Josselin, la question des prix et du revenu est la grande inquiétude et la grande espérance des agriculteurs.

On ne soulignera jamais assez l'importance d'une politique du revenu capable d'entraîner une réelle rupture par rapport à ce que le monde paysan a connu jusqu'à présent. La réorganisation des marchés et la création des offices sont les secteurs et les moyens d'une telle politique, c'est-à-dire d'une perspective de rémunération décente du travail agricole. Il n'est pas question ici d'entrer dans le mécanisme du quantum, mais de souligner à quel point est centrale l'idée que la politique des offices a pour horizon le revenu garanti des agriculteurs.

Ces offices auront pour fonction d'assurer le respect des prix, calculés d'après les coûts réels, dans des conditions normales de production.

L'office du blé, créé en 1936 par le Front populaire, a montré son efficacité. Son exemple a inspiré, au plan européen, le règlement des céréales qui est considéré comme le plus avancé. A partir de cette expérience, et à partir de la nécessité d'organiser les marchés, les socialistes ont pour objectif d'étendre ce système à la plupart des productions, en tenant compte des variables nécessaires à la spécificité des groupes de produits.

En ce sens, je voudrais souligner ce que le projet de budget que nous discutons aujourd'hui porte comme éléments positifs et significatifs d'une volonté d'organisation et de soutien des productions.

Ce budget, a-t-il été dit, est un budget de transition. Cela signifie au moins qu'il vise autre chose que ceux qui l'ont précédé et qu'il est lourd des premiers facteurs capables d'amener des modifications structurelles de l'économie agricole. Les subventions économiques sont en augmentation de 22 p. 100; les crédits O. N. I. C. croissent de 55 p. 100 et l'O. N. I. V. I. T. recevra une dotation de 278 millions dont 200 millions pour l'office des vins. Globalement les crédits du chapitre 44-54 progressent de plus de 28 p. 100.

Voilà des mesures, parmi d'autres, qui vont permettre, dès 1982, de créer l'office des vins.

De même sont lancés les premiers éléments d'une politique de réorganisation du marché des fruits et légumes. Des compléments de crédits sont nécessaires. Pourquoi ne pas utiliser les excédents du Crédit agricole, non encore affectés? Il serait bon, à ce sujet, de savoir à combien ils sont réellement estimés. Il semblerait normal, en effet, que ces capitaux reviennent à l'agriculture et servent à mettre en place les éléments porteurs d'avenir.

Pour terminer, je dirai, madame le ministre, que le groupe socialiste tient à souligner les efforts significatifs qui ont été et qui vont être entrepris en matière d'organisation des marchés. Il fallait, certes, du courage pour s'attaquer à ces secteurs difficiles que sont les vins et les fruits et légumes.

La garantie du revenu des agriculteurs passe aussi par la maîtrise du foncier — autre problème urgent — vous le savez. Je n'ai évoqué ici que la question de la réorganisation des marchés. Elle est en route. Nous avons confiance. C'est justement parce que nous avons confiance que nous attendons, maintenant, la décision politique et les décisions financières pour, dès le début de la prochaine campagne, mettre en place les différents offices que nous avons annoncés et qui seront les vecteurs d'une autre politique qui réponde à l'attente du monde paysan.

L'idée même d'office fait son chemin dans ce monde. Bien des hommes politiques et des responsables agricoles reconnaissent la nécessité de prix dégressifs pour certains produits, mais les socialistes sont sans doute les seuls à vouloir que le volume de production bénéficiant du prix garanti soit le même pour tous les exploitants.

C'est à cet effort de justice et de réduction des inégalités que tend notre projet pour l'agriculture et dont les moyens budgétaires sont déjà un premier fondement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme la présidente. Monsieur Beaufort, je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Budget de transition, budget de rupture, avez-vous dit en présentant votre projet de budget, madame le ministre. Eh bien! au risque de vous surprendre, je vous dirai que je suis d'accord avec cette formule. Cependant, avant de vous réjouir de cette convergence, permettez-moi de préciser dans quel sens je l'entends.

M. Jean-Claude Cassaing. Trop poli pour être honnête!

M. Jacques Blanc. Budget de transition, en ce sens qu'il ne fait que prolonger, péniblement, des actions conçues et engagées par les gouvernements précédents, sans leur apporter ni d'élan nouveaux, ni même les améliorations nécessaires pour suivre le cours des choses.

Faute d'être animé par une volonté politique positive pour relever les défis du présent, votre projet de budget ne prépare pas l'avenir mais organise en fait le repli de l'agriculture française au milieu d'une compétition internationale acharnée. (*Très bien! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

C'est un budget de transition donc, mais de transition vers le repli et, faute de temps, je n'en donnerai que trois exemples.

Ce repli apparaît d'abord dans la fausse progression du budget. Ainsi que l'a rappelé ce matin Pierre Méhaignerie, la part de l'agriculture dans le budget de l'Etat diminue, passant de 11,3 p. 100 à 10 p. 100; c'est un repli. L'augmentation, bien modeste en valeur absolue, sera de toute façon artificielle car elle sera mangée par l'inflation que nous prépare le déficit budgétaire global qu'il faudra bien financer par l'impôt ou par la planche à billets. D'ailleurs cette augmentation artificielle ne résulte que d'un jeu d'écriture car, dans le tableau comparatif, on ne tient compte ni des 110 millions de francs supplémentaires pour le stockage, financés par le Crédit agricole, ni des 300 millions également alloués par le Crédit agricole pour l'hydraulique et l'irrigation, ni des 775 millions financés par le fonds d'action spéciale pour l'électrification.

M. Emmanuel Hamel. C'est un symbole!

M. Jacques Blanc. Il y a donc une diminution de la part de l'agriculture.

Le deuxième exemple de ce repli est constitué par la stagnation de l'aide réelle aux jeunes agriculteurs.

Madame le ministre, vous vous gargarisez de l'augmentation de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs alors que vous leur avez pris de l'autre main plus que vous ne leur avez donné. En effet la hausse des taux de bonification que vous avez décidée entraîne pour eux une charge plus grande que celle qui résulte pour l'Etat de l'accroissement de la dotation aux jeunes agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert Cabé. C'est faux!

M. Jacques Blanc. Vous nous parlez d'encourager l'installation des jeunes. Or vous n'augmentez pas l'I. V. D. alors que d'ici 1985 près de 400 000 agriculteurs seraient prêts à partir à la retraite et à libérer des terres si vous les aidiez!

Enfin, madame le ministre, vous nous parlez tous les jours du projet de donner aux S.A.F.E.R. le droit de louer des terres à des jeunes agriculteurs. Cela va être la solution miracle, nous dit-on. Or 50 millions représentent une somme inférieure aux dotations nécessaires — d'ailleurs le rapporteur l'a écrit — ...

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. On le sait!

M. Jacques Blanc. ... pour installer un seul agriculteur dans chaque département!

Ce n'est pas ainsi que vous apporterez une solution au problème foncier.

Vous ne parlez plus des groupements fonciers agricoles; vous n'évoquez pas la possibilité pour les S.A.F.E.R. de vendre par étapes ou avec des délais; vous vous enfermez dans un système idéologique et vous n'apportez aucune solution aux problèmes du foncier. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Henry Delisle. Et vous, qu'avez-vous fait?

M. Jacques Blanc. Enfin, il y a une mauvaise affectation des crédits. Ainsi que l'a souligné Pierre Méhaignerie, on favorise l'administration aux dépens des agriculteurs. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Cela n'a rien à voir avec le sujet!

M. Jean-Claude Cassaing. Vous avez mis vingt-trois ans pour ne rien faire!

M. Emmanuel Hamel. Nous avons fait beaucoup!

M. Jacques Blanc. Dans le domaine de l'enseignement public, il est vrai que l'on a créé quelques postes. Mais accroît-on pour autant les bourses ou les crédits pour le ramassage scolaire? Pas question.

Quant à l'enseignement agricole, M. Proriol en a traité il y a un instant et je reviendrai sur cette question cette nuit pour défendre les amendements que nous avons présentés sur ce sujet. Madame le ministre, vous trahissez la loi qui a été

votée dans ce pays ; Pierre Méhaignerie l'a rappelé. En fin de compte vous condamnez cette liberté à laquelle nous croyons et que nous défendrons, celle qui doit être laissée aux parents et en particulier aux parents du monde agricole de choisir l'école de leurs enfants.

M. Jacques Godfrain. C'est cela le problème !

M. Robert Cabé. Les agriculteurs vous abandonnent !

M. Jacques Blanc. Enfin — et ce sujet est particulièrement grave, madame le ministre (*Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes*) — les dépenses d'équipement sont pratiquement toutes en baisse dans ce projet de budget.

M. Jean-Claude Cassaing. Larmes de crocodile !

M. Jacques Blanc. La diminution atteint 9 p. 100 pour les subventions aux bâtiments d'élevage et également 9 p. 100 pour la modernisation des exploitations. Les crédits pour le rattachement ne progressent que de 1,61 p. 100, ce qui est dérisoire, et les dotations inscrites en faveur de l'hydraulique seraient en baisse si l'on excluait la réserve du Grand Sud-Ouest.

Comment pourriez-vous poursuivre l'effort engagé dans le domaine des équipements publics ruraux avec de tels niveaux de crédits, madame le ministre ? Le F.I.D.A.R. augmente de 8 p. 100 et il interviendra désormais à la place du F.A.U. qui, nous dit-on, ne serait plus utilisé dans le milieu rural.

Il y a désengagement total de l'Etat par rapport au monde rural. Oui, c'est un budget de transition vers le repli. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Madame le ministre, vous oubliez que vous avez eu la chance de trouver en accédant à vos responsabilités une agriculture en expansion. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jacques Godfrain. Pour nous l'héritage sera lourd !

M. Jacques Blanc. Mais au lieu de faire fructifier cet acquis, vous conduisez l'agriculture française sur la voie du repli à force de désengagement ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Cette politique de transition marque une rupture...

Mme la présidente. Je vous informe, monsieur Blanc, que vous avez dépassé votre temps de parole !

M. Jacques Blanc. ... par rapport aux perspectives et aux moyens de la politique agricole qui a été celle de la France — et dont nous sommes fiers — au cours des années passées !

M. Henry Delisle. Il n'y a pas de quoi !

M. Jacques Blanc. Elle marque une rupture, parce que, madame le ministre, il existait un effort de solidarité qui n'apparaît plus dans ces dotations. D'ailleurs, M. Malvy rapporteur spécial pour les dépenses en capital, écrit dans son rapport : « Ce n'est plus une priorité pour le ministère de l'agriculture que l'aménagement rural. » Vous abandonnez donc l'aménagement rural : c'est une rupture. Vous abandonnez la conception d'un monde rural spécifique qui a besoin d'un aménagement particulier.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Puis-je vous interrompre, monsieur Blanc ?

M. Jacques Blanc. Je vous en prie.

Mme la présidente. La parole est à M. Malvy, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Mon cher collègue, je ne peux vous laisser extraire ainsi une seule phrase de mon rapport. Je ne saurais trop vous conseiller de le lire un peu plus avant ou un peu plus après.

M. Emmanuel Hamel. C'est que M. Blanc ne dispose que de cinq minutes, sinon il aurait tout lu !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Vous pourriez alors constater, monsieur Blanc, que les crédits d'aménagement pour le monde rural ont diminué de plus de 50 p. 100 entre 1974 et 1981, alors que vous exercez quelques responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Ce projet de budget, s'il n'est pas parfait, présente au moins l'avantage de redresser une courbe qui était effectivement catastrophique à cause d'une politique que vous avez supportée de vos suffrages pendant sept ans ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jacques Blanc. Monsieur Malvy, je répète que vous avez écrit que l'aménagement rural n'était pas une priorité pour le ministère de l'agriculture.

J'ajoute que le Gouvernement — et c'est une rupture — a abandonné cette conception globale de l'aménagement de l'es-

pace rural qui apparaît d'ailleurs, madame le ministre, dans le démantèlement de votre ministère ; celui-ci va devenir un ministère peau de chagrin.

C'en est fini du ministère de l'agriculture et de l'aménagement du territoire. Vous avez laissé partir la recherche.

Vous laisserez partir demain la formation et on dit que vous laisserez partir la mutualité sociale agricole. Il n'y a plus cette conception globale de l'aménagement de l'espace rural ; c'est la condamnation de l'espace rural.

Enfin, la troisième rupture est celle de l'ambition.

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. C'est vous qui avez rétréci des crédits du F.I.D.A.R. et de la D.A.T.A.R. !

M. Jacques Blanc. Nous avions de l'ambition pour notre agriculture dont nous voulions faire le pétrole vert de la France.

M. Robert Cabé. Vous êtes pour les émirs du pétrole vert !

Mme la présidente. Monsieur Jacques Blanc, je vous prie de conclure très rapidement.

M. Robert-André Vivien. Il est sans arrêt interrompu, laissez-lui le temps de s'exprimer.

M. Jacques Blanc. Je termine, madame la présidente (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*), en disant qu'à ces ruptures qui apparaissent dans ce qui est bien un budget de transition vers le déclin s'ajoute celle qui s'est opérée, sans transition cette fois, entre vos promesses et vos actes, entre vos discours et les faits. C'est la rupture qui s'est produite dès aujourd'hui entre l'espoir que vous aviez, peut-être, suscité chez certains et la désillusion qui précède le désespoir du monde rural.

Voilà pourquoi nous ne voterons pas votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mme la présidente. J'indique à M. Robert-André Vivien que le temps pendant lequel M. Malvy a interrompu M. Jacques Blanc a été décompté.

Par ailleurs je fais remarquer à M. Jacques Blanc qu'il a parlé pendant neuf minutes au lieu de cinq.

J'indique que, désormais, j'informerai les orateurs dès qu'ils auront dépassé leur temps de parole de une minute, et que je me verrai dans l'obligation de leur retirer la parole après deux minutes de dépassement pour ceux qui disposent de cinq minutes et après quatre minutes pour ceux qui disposent de dix minutes. J'appliquerai cette décision avec beaucoup de rigueur.

La parole est à M. Josselin, pour dix minutes.

M. Charles Josselin. En prélude à mon intervention qui portera sur le foncier, je tiens à indiquer qu'après avoir entendu M. Jacques Blanc je mesure mieux la très grande souffrance qu'a dû être, il y a encore peu de temps, celle du responsable d'un parti au pouvoir, celle d'un ministre de l'agriculture qui savait ce qu'il fallait faire, qui avait les moyens de le faire et qui ne l'a pas fait. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Par ailleurs, je vous accuse, messieurs de l'opposition, d'avoir provoqué une coupure profonde entre les travailleurs de la terre et les autres. Vous êtes coupables de l'incompréhension qui, aujourd'hui encore, accompagne le plus souvent la politique conduite vis-à-vis des agriculteurs par ceux qui ne le sont pas. Cela tient au fait qu'en matière d'agriculture comme pour le reste, vous avez oublié — selon la phrase de Lamennais que je cite à quelques mots près — qu'il n'y a pas pire injustice que d'apporter la même réponse à des situations différentes.

M. Jacques Blanc. Puis-je vous interrompre, monsieur Josselin ?

M. Charles Josselin. Bien sûr, mon cher collègue.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Blanc, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Blanc. Monsieur Josselin, que pensez-vous des propos tenus par un membre du Gouvernement qui a prétendu que les agriculteurs ne participaient pas assez à leur couverture sociale ? Ne croyez-vous pas qu'il creusait ainsi le fossé entre les agriculteurs et les autres ?

J'aimerais savoir comment vous jugez ce moyen de créer une rupture, qui correspond peut-être à votre conception de lutte des classes mais que nous refusons, nous, dans notre conception républicaine. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Monsieur Josselin, au lieu de nous accuser de créer un fossé, il serait préférable que vous demandiez aux membres du Gouvernement actuel qu'ils fassent attention à leurs propos. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Charles Josselin. La fiction de l'unité du monde agricole que vous avez voulue sans arrêt maintenir, portait paradoxalement en elle-même la coupure entre les agriculteurs et les autres. Il faudrait du temps pour l'expliquer, mais je crois que vous devriez le comprendre.

En ce qui concerne le foncier, je citerai les propos d'un ancien ministre de l'agriculture devenu commissaire à Bruxelles et qui déclarait en substance : « J'ai longtemps cru que le problème foncier était de nature juridique, technique, économique et qu'une bonne dose d'ingéniosité suffirait à le résoudre. J'ai lentement découvert qu'il était le problème politique le plus significatif qui soit, parce que nos définitions et nos pratiques foncières fondaient tout à la fois notre civilisation et notre système de pouvoir et façonnent nos comportements. »

Je dois indiquer à M. Méhaignerie, qui se complait à dénoncer les archaïsmes idéologiques qui animent la gauche, que la preuve a été apportée que les problèmes existant dans le domaine foncier ne relèvent pas des solutions techniques ni même financières, mais qu'il s'agit d'une question fondamentale de choix politiques.

Le moment est venu, monsieur Jacques Blanc — c'est cela l'heure de la transition — où nos choix politiques — qualifiez-les d'idéologiques si vous le désirez car ils le sont — nous font faire passer une vision globale de l'aménagement rural et de l'intérêt général avant la mystique quasi religieuse qui était la vôtre en matière de propriété. Dieu merci, de plus en plus nombreux sont aujourd'hui les agriculteurs qui nous rejoignent sur ce terrain. Il s'agit singulièrement des jeunes, car ils savent bien que, quelles que soient les mesures techniques mises en œuvre au cours de ces dernières années — je reconnais d'ailleurs qu'à certains égards, quelques-unes d'entre elles sont allées dans le sens d'une prise de conscience que la terre était d'abord un outil de travail avant d'être un élément du patrimoine — elles ont été insuffisantes pour réduire les inégalités, pour maîtriser l'aménagement de l'espace, tant dans ses données agricoles qu'au niveau plus général de l'organisation du territoire.

Pour ce qui est des inégalités, les exemples abondent et vous en connaissez autant que moi. Alors que la commission cantonale des structures décide qu'il faut donner, entre deux preneurs, la préférence pour l'achat de dix hectares rendus libres à celui qui en possède quinze plutôt qu'à celui qui en a déjà soixante ; alors que la commission départementale des structures conclut dans le même sens, il est fréquent qu'en définitive ces terres ne soient pas cédées à celui qui avait quinze hectares et qui n'aurait d'en obtenir dix supplémentaires mais à celui qui en avait soixante, car il paraissait mieux à même de rembourser le prêt qui lui serait consenti pour acheter ces dix hectares ! Telle est aujourd'hui la réalité du foncier, monsieur Blanc, monsieur Méhaignerie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Les offices fonciers permettront précisément de lever cet obstacle, qui je le répète, empêche — il faut y insister — une véritable organisation des structures agricoles. Ils faciliteraient ainsi la lutte contre toutes sortes de spéculation. Ils accéléreraient enfin la réduction des inégalités sociales qui, aujourd'hui encore, marquent profondément l'agriculture. Illustrant l'accusation que je portais tout à l'heure à propos de la division, il faut savoir, monsieur Blanc, que lorsque le plus petit nombre reçoit le maximum des aides, par le jeu des marchés en particulier, il est normal que le contribuable ouvrier s'écrie : « Encore pour les agriculteurs ? » Sa conception de l'agriculture est malheureusement un peu étroite : il ne voit que les gros tracteurs ou les gros bâtiments. Mais, avez-vous jamais expliqué que la logique de votre libéralisme conduisait à l'accroissement des inégalités ?

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Charles Josselin. C'est précisément cette mécanique que nous voudrions renverser pour faire en sorte que le maximum d'emplois restent à la terre, qu'ainsi l'agriculture participe à la lutte contre le chômage et que, plus généralement, nous sauvions l'espace rural.

Madame le ministre, je me félicite qu'une première ligne budgétaire de 50 millions de francs permette aux sociétés d'aménagement foncier de louer la terre et de la conserver. Elle est modeste, certes, mais rien n'interdit d'espérer que, dans les prochains mois, la conférence annuelle ou les excédents du Crédit agricole permettent de l'augmenter. On peut en effet imaginer que certaines victimes de l'impôt sur les grandes fortunes essaieront de vendre telle ou telle exploitation. Il faut donc être en mesure d'aider les locataires à conserver leurs terres grâce aux acquisitions auxquelles auront procédé les sociétés d'aménagement foncier.

J'appelle votre attention, madame le ministre, sur la nécessité de surveiller de près, dans les mois à venir, l'application du

statut du fermage en raison des risques de répercussion brutale de l'impôt sur les grandes fortunes que certains pourraient faire sur le dos des locataires.

A quel rythme le Gouvernement et l'Assemblée réformeront-ils le système foncier ? Nous sentons que cette grande loi foncière devra tenir compte non seulement de l'aménagement des structures agricoles mais aussi des conséquences conflictuelles qui peuvent résulter du développement agricole et du développement urbain ou péri-urbain. Nous devons en outre prendre en considération les aspects juridiques, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement.

Un temps de réflexion, de concertation, avec les professionnels quels qu'ils soient, s'impose de telle sorte que cette loi réponde à notre large objectif.

Mais nous n'avons pas les moyens d'attendre que cette loi foncière soit mise en place. Nous devons au plus tôt prendre certaines mesures. On a rappelé l'intention du Gouvernement de commencer à modifier la législation actuelle relative aux S.A.F.E.R. Je voudrais être sûr cependant que cela ne fasse pas oublier la nécessité de mettre en place, le plus rapidement possible, ces offices fonciers qui, beaucoup mieux que les S.A.F.E.R., permettront aux travailleurs de la terre d'être véritablement partie prenante dans le contrôle des structures agricoles.

Sur le plan du financement, nous savons bien que ces offices risquent d'entraîner une dépense lourde pour le budget de l'Etat. Mais nous savons aussi que la loi qui les créera devra être élaborée compte tenu de la loi sur la décentralisation, donc de la loi sur les compétences, donc de la loi sur la fiscalité locale. Nous savons encore que cette réforme du foncier aura des incidences régionales, départementales mais aussi cantonales. Je ne crois pas qu'il soit opportun de répondre aujourd'hui à la question de savoir si le pouvoir de décision appartiendra au canton ou au département. Nécessairement un dialogue devra s'instaurer entre le département et la région puisque, en matière financière, la région aura son rôle à jouer.

La volonté des socialistes est de faire en sorte que les agriculteurs puissent le plus vite possible peser sur l'organisation foncière de l'agriculture dans leur secteur.

En conclusion, madame le ministre, parce que la terre est un bien fini et qui tend même à se réduire, il faut avoir le souci de sa valorisation. Sa valorisation dépendra des crédits destinés aux structures agricoles — remembrement, hydraulique. Comme d'autres, j'ai pu constater que les crédits inscrits au projet de budget pour 1982 étaient un peu « courts » alors que des besoins subsistent en matière de remembrement, en matière de drainage. Or cette valorisation appellera d'autres crédits. J'ai espoir, à l'instar de ce qui s'est fait au cours des années précédentes, qu'il sera possible lors des négociations de la conférence agricole ou grâce aux excédents du Crédit agricole, de dégager ces crédits supplémentaires.

Le potentiel agricole français auquel les socialistes sont très attachés et qu'ils entendent développer, devra utiliser toutes ces possibilités.

Madame le ministre, mesdames, messieurs, je rappelle une fois encore la volonté très profonde des socialistes de faire en sorte que dans le domaine agricole comme dans les autres, prévale l'idée de solidarité. Si les agriculteurs ont droit à la solidarité de la nation pour toutes sortes de raisons que je n'ai pas le temps de vous exposer, nous pensons que la solidarité doit aussi jouer entre eux.

C'est à cette condition que nous arriverons à faire en sorte que l'objectif d'une plus grande égalité, d'un plus grand partage soit atteint. C'est en tout cas avec cette intention que les socialistes se battent depuis longtemps. Ils continueront. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Bayou, pour dix minutes.

M. Raoul Bayou. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis plus de vingt ans que j'interviens à cette tribune, au cours de la discussion du budget de l'agriculture, pour la défense des intérêts de la viticulture méridionale, il ne m'était jamais arrivé d'avoir l'occasion de remercier le ministre pour son action en faveur de ma région.

Je le fais aujourd'hui, puisque, grâce à votre attitude courageuse et à la concertation continue avec les professionnels, l'angoisse qui étouffait les viticulteurs, il y a six mois, en raison de la situation catastrophique du marché, commence à s'estomper et l'espoir à renaître. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

Cette crise aiguë qui frappe le Midi depuis plus de vingt ans, est le fruit empoisonné d'une absence de politique viticole à long terme et d'un libéralisme sauvage, qui profite surtout à la spéculation internationale et au biais d'importations massives et inutiles, mais ruineuses pour les vigneron.

Vingt ans, c'est pratiquement la durée d'une génération. On peut donc en faire le bilan.

Pour le Midi, ce bilan est négatif à tous les points de vue.

En deux décennies, les revenus et le nombre des exploitations ont diminué de façon alarmante. Les jeunes sont partis vers les villes. L'économie générale, qui dépend à 80 p. 100 directement ou indirectement de la vigne et du vin, a périéclité sans arrêt.

Le Languedoc est devenu une région sous-développée par rapport au reste du pays.

L'exode rural a provoqué un vieillissement de la population dont l'endettement auprès du Crédit agricole et des autres banques s'est enflé démesurément. Chez nous, la terre est entre les mains de l'argent.

Par contre-coup, le commerce, l'artisanat et les entreprises locales n'ont pas bénéficié de l'expansion, mais ont perdu de leur vitalité.

Résultats : le taux du chômage est, chez nous, le double de celui des autres régions ; les faillites se multiplient.

Ces évidences sont désolantes pour qui aime son pays. Elles sont décourageantes pour ceux qui y sont nés et voudraient pouvoir y vivre en travaillant.

Ce sont là des faits indiscutables et les faits sont têtus : ils mentent rarement.

Les viticulteurs savent donc que les attaques menées depuis vingt ans contre le vin du Midi et le non-respect du traité de Rome, à partir de 1970, notamment par l'Italie, ont créé un marasme où s'est enlisée notre viticulture et où elle a failli même se perdre définitivement.

Ils savent aussi que l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, sans les garde-fous nécessaires, serait un coup mortel porté à l'économie tout entière.

Mais revenons au présent.

L'ancien pouvoir ignorait volontairement les malheurs, qu'il avait créés, de la viticulture du Midi, qu'il avait pratiquement condamnée à la ruine et à l'arrachage.

Dès votre arrivée rue de Varenne, madame le ministre, un vent nouveau a soufflé.

La création d'un secrétariat d'Etat spécialement chargé de la viticulture a été la première preuve de ce changement et de l'intérêt que vous portez à l'un des plus beaux fleurons de l'agriculture française : la viticulture du Midi.

On connaît les mesures immédiates que vous avez prises :

Coup d'arrêt, par le blocage en douane, au dumping des vins italiens qui arrivent chez nous à un prix inférieur de plus de 30 p. 100 à celui du marché français et de plus de 40 p. 100 au prix d'intervention fixé à Bruxelles.

Création d'une cellule de crise, composée uniquement de professionnels, qui suit au jour le jour la situation des marchés pour les bien connaître et pour proposer des moyens de redressement en cas de besoin.

Ces décisions ont rapidement produit un effet bénéfique sur les cours qui se traînaient entre 12 et 13 francs le degré hecto au mois de juin. Mais ils sont loin encore des prix d'orientation et même de déclenchement fixés à Bruxelles.

Maintenant, il faut accentuer ce redressement fragile de la situation et créer un système qui mette définitivement la viticulture française, exploitants et ouvriers, à l'abri des crises cycliques. Il ne faut plus que les viticulteurs soient inquiets après une belle récolte, au lieu d'être fiers d'elle et de s'en réjouir.

Pour assurer l'avenir, il convient d'agir sur le plan européen et sur le plan national.

Sur le plan européen, il faut arriver à une application stricte du Traité de Rome. Il faut que les viticulteurs obtiennent la même revalorisation de leur revenu que les autres exploitants agricoles.

Il faut que le prix, une fois fixé, soit réellement un prix unique européen, qu'il soit effectivement soutenu, notamment par la mise en application du prix minimum à l'importation, mesure qui a été systématiquement refusée jusqu'à maintenant par Bruxelles, malgré vos pressantes demandes.

Sur le plan national, il faut, devant la dramatique situation de la viticulture du Midi, que vous pratiquiez une politique claire, précise et efficace. Cette politique, c'est celle que nous défendons, depuis de nombreuses années.

Son instrument essentiel doit être l'office des vins.

Je vous remercie de l'avoir compris, puisque vous avez déjà inscrit dans votre projet de budget un crédit de 200 millions de francs pour le fonctionnement du futur office que nous souhaitons muselé et efficace.

Ainsi, dès la prochaine campagne, l'office doit être opérationnel et assurer à la viticulture française la sécurité : par la fixation d'un prix minimum garanti, correspondant au prix de revient et au coût de la vie, par l'institution d'une prime à la qualité enfin reconnue et récompensée, par une organisation du marché établissant un équilibre entre les disponibilités et les besoins, par un assainissement qualitatif et, si nécessaire, quantitatif, avec la distillation des excédents dangereux, par un contrôle des importations et l'accroissement des exportations, par l'instauration d'une politique de promotion des vins personnalisés et des vins consommables en l'état.

Je souligne pour nos collègues que, dans le projet socialiste que nous avons déposé, nous laissons aux producteurs de vins à appellations contrôlées la possibilité de ne pas entrer dans l'office s'ils s'estiment suffisamment défendus par ailleurs.

Avant de terminer, madame le ministre, j'appelle aussi votre attention sur la situation désespérée des sinistrés de mon département, notamment ceux qui ont souffert du gel du mois de novembre 1980, qui n'ont pas eu de récolte et n'ont plus les moyens de continuer leur exploitation.

Je vous demande de faire activer l'étude de leurs demandes de prêts honorifiés qui leur permettraient d'avoir les ressources nécessaires pour procéder aux travaux en vue de la prochaine récolte.

Madame le ministre, je vous ai exposé avec sincérité la situation pénible dans laquelle se débattent depuis de nombreuses années les viticulteurs du Midi. Vous avez pu vous rendre compte vous-même, sur place, avec M. le secrétaire d'Etat, de leur triste situation.

J'espère que vous saurez, en nous proposant de bonnes lois, faire rapidement de mes compatriotes des agriculteurs qui pourront, comme les autres, envisager leur avenir, et celui de leur famille, avec sérénité.

Toute la région et toute son économie profiteront d'ailleurs de cette amélioration éminemment souhaitable.

Il est temps de porter enfin remède à une crise qui n'a que trop duré. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Micautx, pour cinq minutes.

M. Pierre Micautx. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ne disposant que de cinq minutes, je traiterai de deux points seulement : l'enseignement privé agricole et l'électrification rurale.

Nombreux sont mes collègues qui ont traité déjà de l'enseignement rattaché à votre ministère, madame, aussi j'essaierai d'éviter les redites.

Parce que je souhaite que l'homme se situe au centre de l'édition de notre société plutôt que d'être considéré comme un objet par des idéologies matérialistes, je défendrai l'enseignement privé, pied à pied. N'est-ce pas Michel Rocard lui-même, qui déclarait en 1976 : « Dès que les politiques commencent à s'occuper du bonheur des hommes, ils sortent de leurs limites et entrent dans des politiques qui sont trop facilement totalitaires » ?

Au nom d'une analyse libérale, je demande aussi la liberté et les moyens indispensables à son exercice.

Je pourrais allégrement philosopher. Le moment n'est pas venu et le temps m'en manque. C'est la raison pour laquelle je reviens au niveau de la terre, de son travail, qu'enseignant à la satisfaction générale lycées publics et privés.

Refusant les slogans du début de ce siècle du genre : « A deniers publics, école publique », je vous pose la question, madame : dans vos milieux, tiendrait-on compte du bon sens universel ? Ne me dites pas que les Français ont tranché le 10 mai : un sondage récent démontre que 76 p. 100 d'entre eux préfèrent la liberté de l'enseignement. Or, dans le monde agricole, très concerné, ce pourcentage serait encore plus élevé. En effet 60 p. 100 des étudiants scolarisés ne fréquentent-ils pas des établissements privés ? C'est leur choix du bonheur.

La France serait-elle le seul pays de l'Europe de l'Ouest où serait remis en cause l'enseignement privé ?

Récemment M. le ministre de la justice montrait la France de son doigt pour abolir la peine de mort. Demeurons logiques. Essayons même d'être honnêtes. Je suis de ceux qui prendraient le risque d'un référendum conforme aux principes du projet socialiste. Mais ne donnerons-nous rendez-vous aux Français qu'au moment où cela arrangerait les socialistes ?

Avez-vous analysé l'origine sociale des étudiants scolarisés dans l'enseignement privé agricole ? Mes renseignements me permettent de vous situer la vérité : 32 p. 100 ont des parents agriculteurs, 23 p. 100 des parents employés-agents de bureau, 9 p. 100 des parents salariés agricoles, 9 p. 100 des parents artisans-commerçants, 8 p. 100 des parents cadres et 5 p. 100 sont orphelins.

Aussi, je vous demande, madame le ministre, premièrement de donner à l'éducation privée agricole le minimum auquel elle a droit.

M. Henry Delisle. Et l'enseignement public ?

M. Pierre Micaux. Or, 60 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole ne reçoivent que 24 p. 100 de votre budget.

J'en conclus que le projet de budget que vous nous soumettez trucidé l'enseignement privé agricole.

On peut à la fois affirmer son accord pour le maintien de l'enseignement privé agricole et faire en sorte de l'asphyxier. Nous ne serons pas dupes de cette hypocrisie.

Deuxièmement, vous savez que la recette de la taxe d'apprentissage est un appoint vital pour ce genre d'établissement. N'est-il pas question de la fiscaliser ou, selon le plan intérimaire, d'en confier la répartition aux comités d'entreprises industrielles ? Cela équivaudrait à syndicaliser, donc à politiser, donc à nationaliser l'enseignement privé. Là aussi, nous nous battons.

Je voudrais maintenant intervenir dans un domaine complémentaire différent, puisqu'il s'agit de l'électrification rurale.

Le régime de l'électrification rurale a permis à l'électrification des campagnes de se faire démocratiquement et de se perfectionner sous la responsabilité directe des élus des communes et des syndicats d'électricité. Ce processus constitue un modèle d'activité décentralisée et je peux ajouter, par expérience personnelle, un modèle d'efficacité et de rentabilité optimale.

Pour en assurer le maintien, il faut d'abord maintenir d'importants programmes d'électrification rurale. En 1981, le programme a été subventionné par l'Etat à hauteur de 700 millions de francs. Les crédits prévus pour 1982 ne permettent d'envisager de subventionner que 750 millions de francs de travaux. C'est notoirement insuffisant. Car l'inventaire fait en 1980 situe les besoins entre 1981 et 1985 à environ quinze milliards de francs, soit trois milliards par an. Il manquerait encore plus de deux milliards l'année prochaine.

Nous devons donc axer notre démarche dans une deuxième direction. Je dois à cet égard souligner l'importance cruciale du fonds d'amortissement des charges d'électrification, le F. A. C. E., qui finance 40 p. 100 du programme subventionné et 70 p. 100 du programme complémentaire. En 1981, ce fonds a permis de réaliser pour 800 millions de francs de travaux. Il est impérieux que ce montant atteigne un milliard de francs en 1982.

Nous limitons nos demandes au domaine du possible. Mais ce sont là deux planchers en dessous desquels nous descendrions dans l'obscurité.

Enfin, toujours au sujet du fonds d'amortissement des charges d'électrification, il vous appartient, madame le ministre — c'est un point capital — de faire garantir par la voie législative ses interventions pour les programmes 1982 et suivants. Nous n'acceptons pas, nous n'accepterons pas des promesses d'agir par la voie réglementaire. En effet, l'administration des finances supprimerait ce fonds et E. D. F. se dispenserait d'y cotiser en même temps qu'elle accaparerait les moyens financiers et la maîtrise d'ouvrage de l'électrification rurale.

Aussi, madame le ministre, nous vous demandons avec insistance la reconduction, par la voie législative, des textes de loi des 31 décembre 1970, 27 décembre 1975 et 28 décembre 1978 relatifs au fonds d'amortissement. Nous vous en remercions par avance. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jalton, pour dix minutes.

M. Frédéric Jalton. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si j'interviens dans la discussion des crédits du ministère de l'Agriculture, c'est parce que l'agriculture est l'activité de base dans les départements d'outre-mer où elle a fait vivre pendant des siècles, directement ou indirectement, plus de la moitié des populations et parce qu'elle demeure leur vocation naturelle et qu'elle doit rester le fondement de leur économie.

Cela, tous les gouvernants l'ont toujours reconnu mais rien de cohérent n'a été entrepris en dehors de grands projets annoncés à la veille d'échéances électorales.

Nous sommes en mesure de proposer une autre politique se fixant comme principal objectif la disparition des séquelles du colonialisme dénoncé en 1975 à Basse-Terre, en Guadeloupe, par

le président Valéry Giscard d'Estaing lui-même, et par la suppression des privilèges qui existent encore dans nos régions.

Quelle est la situation actuelle ?

Il s'agit d'une agriculture de type féodal dans une économie à caractère colonial. Dans le département de la Guadeloupe, par exemple, 0,4 p. 100 des propriétaires possèdent 55 p. 100 des terres agricoles.

La monoculture est la règle. Les deux principales cultures, la canne à sucre et la banane, occupent respectivement 50 p. 100 et 11 p. 100 de la surface agricole utile.

La canne à sucre représente 45 p. 100 de la valeur totale des exportations de la Guadeloupe, mais les deux tiers de la production sont assurés par des grands propriétaires de plusieurs milliers d'hectares groupés aujourd'hui autour de trois usines et par quelques dizaines d'exploitations de plus de cent hectares.

La surface moyenne des quelques dizaines de milliers de petites exploitations intervenant dans la production totale de sucre ne dépasse pas un hectare.

A cela, vient s'ajouter la superpuissance des gros propriétaires qui détiennent les commandes du système, qu'il s'agisse des usines à sucre ou de l'import-distribution.

Que dire de l'élevage, qui devrait être une des mamelles de la Guadeloupe ? Les experts affirment que dans nos régions tropicales l'élevage devrait être pour le moins aussi productif que dans les meilleures fermes de la Normandie. Or nous continuons à être tributaires de l'importation de viande pour plus de 50 p. 100 des besoins.

L'économie de nos régions conserve un caractère colonial dans la mesure où nous n'exportons pour l'essentiel que des produits bruts vers la France en échange de produits manufacturés. Depuis des siècles, nous avons exporté du sucre brut vers la métropole sans que jamais nous ayons été autorisés à construire une raffinerie de sucre.

Le caractère colonial de l'économie tient par ailleurs au fait qu'il existe un monopole de fait dans toutes les activités vitales de nos régions — les transports, avec Air France et la compagnie générale maritime, l'import-export et aussi au fait qu'une politique sérieuse de création d'industries de transformation n'a jamais été ébauchée.

Au fil des ans, les gouvernements ont laissé se dégrader notre économie de production en favorisant presque la fermeture des usines. Des aides considérables de l'Etat ont été consenties aux usiniers pour la modernisation de leurs usines et pour le remodelage des terres, mais l'essentiel de ces aides a servi à des investissements extérieurs.

Que proposons-nous face à cette situation ?

Il faut s'attaquer en priorité aux structures de production : la terre agricole doit être confiée à ceux qui la travaillent effectivement. C'est l'outil de travail des agriculteurs. Seule une réforme agraire basée sur une nouvelle répartition des terres au profit d'agriculteurs formés et compétents est de nature à remédier à la situation existante.

L'objectif doit être la définition de nouveaux modes d'exploitation reposant sur des techniques de production. C'est aussi la définition de nouvelles unités de production économiquement viables, sans lesquelles le paysan ne sera jamais compétitif.

Mais comment y parvenir ?

L'expropriation à titre onéreux pour cause d'utilité publique nous paraît la méthode la plus appropriée à notre situation insulaire. Des actions d'incitation contribueraient à la réussite d'une telle réforme qui n'aura d'autre souci que la reconnaissance de fait d'une saine justice sociale dans notre communauté.

On ne saurait trop le répéter : la terre est pour nos agriculteurs un outil de travail et en tant que tel elle doit être protégée contre la spéculation foncière par la mise en place d'une politique reposant sur la création d'offices fonciers chargés d'assurer une meilleure répartition et utilisation des sols.

Cette politique vise également et surtout à décharger les agriculteurs du poids considérable de la terre. L'office foncier permettra de poursuivre une politique d'installation et de moralisation du marché foncier conforme à l'intérêt du plus grand nombre des petits et moyens agriculteurs.

Les offices fonciers permettront l'expression de toutes les sensibilités locales en y adaptant le droit foncier et en faisant reposer cette politique sur ceux-là mêmes qui travaillent la terre. Ils bénéficieront d'un droit de préemption permanent et d'un pouvoir d'attribution des terres disponibles aux exploitants qui en ont le plus besoin sans que ceux-ci soient obligés d'en devenir propriétaires.

Parallèlement, la loi prévoira un certain nombre de modifications du statut du fermage qui doivent permettre de renforcer la sécurité de l'outil de travail de l'agriculteur et sa liberté.

Il va sans dire que les organisations professionnelles — chaînes d'agriculture, fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles, centre des jeunes agriculteurs — doivent être partie prenante dans la mise en place de cette politique agricole. C'est avec elles que devra se définir une autre politique agricole pour les départements d'outre-mer.

Nous proposons, en particulier, une politique volontariste d'installation des jeunes, afin de créer des emplois agricoles dont nos régions ont le plus grand besoin.

Nous devons faire en sorte que les jeunes qui s'installent aient une certaine sécurité face à leur avenir, permettant à tous d'accéder aux moyens de production.

Cela implique au niveau du financement :

La recherche d'un allègement des dépenses d'investissement constituées par le prix du matériel et des constructions, en favorisant les C.U.M.A. — les coopératives d'utilisation de matériel agricole — pour limiter leur endettement ;

La création d'un fonds d'autofinancement avec participation des fonds publics ;

L'adaptation des prêts bonifiés et leur réservation à des cas spécifiques ;

Enfin, le développement des prêts à longue durée, différenciés selon qu'il s'agit de l'acquisition du foncier ou d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation. Les critères d'affectation de ces prêts seraient alors fonction des impératifs de mise en place d'un nouveau type d'agriculture plus économe.

Dans le même temps, il est indispensable de créer et de maintenir une séparation entre les producteurs agricoles et les usiniers dont le rôle doit se limiter à la seule transformation des matières premières. Des contrats entre les deux parties doivent se substituer aux méthodes actuelles.

Par ailleurs, il nous faut favoriser toute initiative visant à la création d'unités à caractère coopératif dans lesquelles les agriculteurs seraient partie prenante. Pour toutes ces raisons, nous considérons la définition d'une politique agricole claire comme un impératif de tout premier ordre.

D'un point de vue pratique, cette politique s'articule en trois volets : le développement de la production locale, l'organisation des marchés, la revalorisation de la profession agricole.

Premier volet, le développement de la production locale.

Son objectif est de diminuer la dépendance des départements d'outre-mer vis-à-vis des importations. Les productions locales doivent très rapidement se substituer aux importations, qu'il s'agisse de produits finis, comme les viandes, ou des produits de consommation intermédiaire, telles que les protéines, en donnant à l'agriculteur la possibilité d'utiliser au mieux le processus biologique.

L'importance relative des productions industrielles d'exportation — sucre, banane — doit être ramenée à un niveau plus modeste. Une telle politique contribuerait à diminuer notre dépendance économique actuellement soumise au bon vouloir des usiniers d'Europe.

Nous ne devons jamais oublier que notre canne à sucre a un puissant concurrent : la betterave sucrière française, et qu'à une augmentation de la production de sucre de betterave correspondra inévitablement une diminution de notre quota.

La canne est une culture traditionnelle qu'il faut protéger, d'autant que les progrès de la science nous ont fait découvrir que de cette plante on peut tirer des ressources aussi intéressantes que le sucre et le rhum, comme la biomasse.

Il ne viendrait à l'esprit de personne de chercher à supprimer la culture de la vigne dans le Midi de la France. Le Gouvernement vient de mettre en place un plan d'aide aux viticulteurs. Nous avons le droit d'espérer qu'il peut entreprendre les mêmes actions en faveur des planteurs de canne et de bananes qui sont, il faut le rappeler, des productions nationales.

En ce qui concerne la banane, pour laquelle le problème est tout autre, c'est la vulnérabilité de cette culture aux cyclones qu'il faut craindre, et aussi l'exigence de plus en plus grande du consommateur quant à la qualité.

Si, selon toute vraisemblance, la banane de montagne doit disparaître, il faut déjà prévoir la reconversion des petits planteurs vers d'autres cultures appropriées à ces zones, telles que le café, la vanille, les épices, les cultures maraichères, les arbres fruitiers, la production florale.

Par ailleurs, le développement des infrastructures, voies de pénétration et d'irrigation, doit permettre une production concurrentielle et rentable de fruits et de légumes dans les zones mécanisables.

L'élevage doit trouver la place qu'il mérite dans notre économie. Le choix des races, la définition d'une politique de croisement doivent être l'affaire des spécialistes, dans le cadre d'une politique planifiée.

Les départements d'outre-mer ne peuvent continuer à importer tout ce dont ils ont besoin sans courir le risque de la catastrophe économique. Notre balance commerciale est déjà largement déficitaire.

Notre projet propose et favorise pour ces départements l'implantation d'usines agro-alimentaires pour que se fixent à un niveau raisonnable ces importations massives de jus de fruits, de confitures, de conserves de viande et de légumes. La prise de conscience récente des éleveurs de bovins, de caprins et de porcins doit être encouragée par les pouvoirs publics.

Mme la présidente. Je vous demande de bien vouloir abréger, monsieur Jalton.

M. Frédéric Jalton. Oui, madame la présidente.

Enfin, madame le ministre, la rente de situation qui est la nôtre avec la proximité de la mer doit être exploitée de manière plus rationnelle.

Deuxième volet : l'organisation du marché.

La production et la commercialisation seront à organiser dans le cadre d'une planification. Ainsi sera rendu aux exploitants l'espoir qu'ils avaient mis dans le mutualisme et la coopération agricole, dont l'application n'est pas encore une réalité chez nous.

Le marché doit être organisé autour d'offices. Ceux-ci assureront aux agriculteurs la juste rémunération de leur travail grâce à des prix garantis, tenant compte des coûts de production dans la limite d'un quota. Les consommateurs pourront alors bénéficier d'une qualité supérieure au juste prix.

Troisième volet : la revalorisation de la profession agricole.

Cette revalorisation passe par une structuration de la profession et une revalorisation de la condition des agriculteurs.

Dans le même ordre d'idées, il faudra veiller à ce que les crédits délégués par la Communauté économique européenne aux départements d'outre-mer dans le cadre du F.E.O.G.A. et du Feder pour l'aide au développement agricole de ces régions périphériques et défavorisées ne continuent pas à être confisqués par le Gouvernement et atteignent effectivement leur destination. Cela vous sera facile, madame le ministre, vous qui avez défendu avec nous cette affaire au Parlement européen.

Il reste la revalorisation de la condition de nos agriculteurs.

Il importe de mettre un terme à ce complexe de culpabilité des agriculteurs des départements d'outre-mer. Ils ne sont pas plus assistés que les producteurs de blé dans la région parisienne.

Les femmes d'agriculteurs, lorsqu'elles travaillent effectivement sur l'exploitation, doivent acquérir les mêmes droits sociaux que les hommes. Les prestations et les services d'aide familiales sont à développer, de même que les salariés agricoles devront bénéficier des mêmes droits syndicaux et sociaux que les autres salariés, et être soumis à la législation du travail.

Voilà, madame le ministre, les observations et propositions que je fais au nom du groupe socialiste à propos de l'agriculture dans les départements et territoires d'outre-mer. Je vous demande de bien vouloir les prendre en compte. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Cabé, pour dix minutes.

M. Robert Cabé. Madame le ministre, mes chers collègues, il apparaît difficile, en quelque dix minutes, d'aborder un aussi vaste problème que celui du financement de l'agriculture. Je me limiterai en conséquence aux grands axes de notre analyse en examinant successivement le niveau actuel et les causes de l'endettement des agriculteurs, les bases d'une nouvelle politique de financement, les problèmes spécifiques des crédits agricoles.

L'endettement global de notre agriculture a pratiquement doublé tous les cinq ans et atteignait en 1978 plus de 120 milliards de francs. Il croît plus vite que la valeur de la production et représente aujourd'hui une fois et demie la valeur ajoutée agricole. Il est cependant très inégalement réparti selon les régions agricoles et les différents systèmes de production.

Le crédit agricole chiffre à 120 000 le nombre d'exploitations qui ont des charges très élevées, voire trop élevées par rapport à leur revenu. Dans ces conditions, une progression des crédits qui ne s'accompagnerait pas d'une progression des revenus aboutirait rapidement à une agriculture en faillite.

Globalement, l'agriculture se place au deuxième rang, après la sidérurgie, pour l'endettement des activités économiques.

Quelles sont les causes de cet endettement ? Au-delà des caractéristiques propres qui font de l'agriculture une industrie lourde avec une rotation faible, mais grosse consommatrice de capitaux, il est évident que son ouverture à l'économie de marché l'a rendue plus dépendante des industries d'amont et d'aval fortement concentrées.

Ainsi au moment où la production agricole a augmenté de plus de 50 p. 100 en quinze ans, les agriculteurs n'ont que peu bénéficié de ces gains de productivité, essentiellement confisqués par les industries du machinisme et du bâtiment, les consommations intermédiaires d'origine industrielle, le secteur de la distribution, mais aussi par des transferts de patrimoine importants — je veux évidemment parler ici des achats fonciers.

Ainsi, les investissements d'équipement sont par exemple passés de huit à vingt milliards en dix ans, souvent au profit d'industries étrangères pour le machinisme — tracteurs, moissonneuses-batteuses, matériel d'irrigation, etc. — ou d'ateliers d'élevage, certes français, mais vendus clé en mains, souvent sophistiqués et en tout état de cause à des prix hors du commun. Ce libéralisme s'est vite traduit par un surendettement du secteur équipement qui représente plus de 55 p. 100 de l'endettement global des exploitations agricoles.

De même, les achats de consommations intermédiaires, qui sont passés de dix-neuf à soixante-dix milliards de francs entre 1970 et 1981, se traduisent par un endettement à court terme de plus en plus lourd, car non bonifié et financé en grande partie par les fournisseurs.

Mais ce schéma de développement « productiviste » a aussi été conforté par la politique des structures prônée ces vingt dernières années. L'achat ou l'agrandissement du foncier nécessitaient une accélération des investissements pour espérer une amélioration sensible de la rentabilité. Capital d'exploitation et capital foncier devenaient ainsi complémentaires au moment où, financièrement parlant, ils étaient concurrents.

L'absence d'une véritable politique foncière a ainsi entraîné un transfert de capitaux colossal du secteur agricole vers le secteur non agricole, transfert estimé à près de trois milliards de francs par an, une diminution des capacités d'autofinancement de notre agriculture, un doublement du coût de l'installation pour les jeunes agriculteurs et, par voie de conséquence, une absorption de la capacité de remboursement à des fins non productives mais qui hypothéquaient néanmoins les revenus de l'exploitant.

L'endettement foncier représente aujourd'hui 32 p. 100 de l'endettement global des exploitations agricoles.

Mais il convient aussi de montrer que l'utilisation du crédit pour soutenir les revenus agricoles constitue une cause d'endettement tout à fait particulière à notre pays. Pour faire face aux à-coups inévitables de leurs ressources de trésorerie, les agriculteurs ont de plus en plus souvent recours au crédit, soit en augmentant leur endettement à court terme ou auprès de leurs fournisseurs, soit en obtenant des prêts calamités. Cette solution semble de plus en plus fréquemment utilisée depuis quatre ou cinq ans du fait de la multiplication des accidents climatiques non assurables. Ainsi, aujourd'hui encore, bon nombre d'agriculteurs supportent les conséquences des 9 milliards de francs de prêts calamités de 1976 décidés par M. Chirac, qui n'avait pas voulu à l'époque indemniser autrement les exploitants sinistrés.

Il faut jeter les bases d'une nouvelle politique du financement de l'agriculture. Une politique de financement ne peut résulter seulement de mesures techniques, mais doit être définie après l'élaboration d'un nouveau mode de développement de notre agriculture mettant aux prises les agriculteurs, qui doivent rechercher la rentabilité des facteurs de production, les pouvoirs publics, à qui il incombe de définir une nouvelle politique agricole, et le crédit agricole mutuel, qui doit rechercher des méthodes de financement mieux adaptées.

Mieux utiliser les facteurs de production est un impératif pour bon nombre d'agriculteurs à qui il appartient d'introduire le calcul économique et la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion de l'exploitation et dans le choix des investissements.

Outre des achats individuels plus mesurés, le recours à des formes associatives ou coopératives telles que les C.U.M.A. — coopératives d'utilisation de matériel agricole — sont de plus en plus nécessaires. C'est pourquoi, madame le ministre, ces coopératives doivent être reconnues comme un élément essentiel du développement et bénéficier très vite des engagements du Président de la République par la simplification des mesures

d'immatriculation, la possibilité d'adhésion des associations syndicales aux C.U.M.A. de drainage, mais surtout par l'octroi des prêts bonifiés et surbonifiés aujourd'hui exclus.

M. Jean-Claude Cassaing. Très bien !

M. Robert Cabé. Nous serons très attentifs, en fin de soirée, au contenu de votre réponse à cette question.

En tout état de cause, c'est l'application de la nouvelle politique agricole qui permettra de trouver une solution au problème du financement de l'agriculture. Mais il incombe aussi aux pouvoirs publics de préciser ses intentions sur deux chapitres particuliers que sont le niveau de la bonification d'intérêt et la politique d'encadrement du crédit.

Madame le ministre, il est inutile de redire ici la nécessité de maintenir le principe de la bonification d'intérêt dans ce secteur particulier qu'est l'agriculture. Le Gouvernement a été amené, il y a quelques semaines, à relever les taux d'intérêt afin de maîtriser le niveau de la bonification dans le budget de votre ministère. En réponse à une question orale, vous avez reconnu, il y a quelques jours, la nécessité de différencier les taux pour les jeunes agriculteurs et les titulaires de plans de développement situés en zones défavorisées. Cela était indispensable, mais il faudra aller plus loin dans vos orientations et faire très vite correspondre un crédit approprié aux trois phases de la vie d'une exploitation : l'installation, la modernisation, le rythme de croisière ou le renouvellement.

La bonification doit servir à compenser les handicaps des exploitations qui en ont le plus besoin, notamment dans les phases d'installation et de développement. Mais, puisqu'il faut faire des choix, il ne me paraît plus souhaitable de maintenir cette aide aux exploitations qui ont un rythme de croisière et qui sont confrontées seulement à la nécessité de renouveler leur équipement. A cet effet — et c'est ici l'ancien technicien des prêts qui vous parle — je vous suggère de veiller à ce que les plans de développement ne soient pas accordés à des exploitations importantes, qui sont depuis longtemps modernisées et qui utilisent les prêts spéciaux de modernisation — donc de la bonification — pour des renouvellements de matériel qui viennent grossir les amortissements et diminuer ainsi l'assiette de l'impôt.

M. Jean-Jacques Benetière. Très bien !

M. Robert Cabé. Je reviendrai dans un instant sur les évolutions nécessaires en matière de techniques de financement.

En ce qui concerne l'encadrement du crédit, le Gouvernement d'aujourd'hui ne peut tenir le même langage que celui de M. Barre.

Vous le savez, madame le ministre, les onze points et demi de progression d'encours par rapport à 1980 sont nettement insuffisants et se traduisent actuellement par des files d'attente considérables qui atteignent quatre mois dans mon département, six mois sur l'ensemble du territoire national mais quelquefois plus de douze mois dans certaines caisses régionales.

Cela représente pour les seuls prêts à moyen terme spéciaux « jeunes agriculteurs », un milliard de francs. Ces prêts sont accordés mais non encore réalisés et ils concernent 3 000 jeunes en attente de concrétiser leur première installation. Tous s'interrogent à cet effet pour savoir s'ils subiront la hausse de 0,75 p. 100 pour les prêts à moyen terme spéciaux « jeunes agriculteurs » ou de 1,5 p. 100 pour les prêts spéciaux de modernisation et il ne serait pas inutile que vous nous répondiez, dès aujourd'hui, sur les deux volets de mon interrogation : volume de la rallonge et taux de réalisation.

La baisse du taux de liquidités monétaires sous le précédent gouvernement n'a pas permis de combattre l'inflation et d'endiguer le chômage. Il vous appartient, avec vos collègues des finances et du budget, de définir clairement cette politique monétaire, mais je n'ai pas encore compris les bienfaits de l'encadrement, jusqu'ici aveugle, dont la seule conséquence était, soit de freiner l'investissement, soit de se tourner vers des établissements financiers qui prêtaient à des taux supérieurs de cinq ou six points.

Enfin, le Crédit agricole doit promouvoir, en collaboration avec votre ministère, de nouvelles méthodes de financement des exploitations agricoles.

L'approche globale du financement doit en particulier être développée, mais une approche différente ne sera possible que si la réglementation, décidée tant par les pouvoirs publics que par la caisse nationale, est moins complexe. Les limites de financement par objet ont été plusieurs fois soulignées. L'approche globale, au contraire, conduit à prendre en compte, dans un cadre pluriannuel, la cohérence d'un projet d'installation ou de développement d'une exploitation, avec ses implications financières — besoins de crédit et capacité de remboursement.

Une telle approche, qui s'apparente à un contrat de financement, est sans doute plus exigeante pour les exploitations en termes de données comptables, mais elle leur assure une plus grande cohérence financière.

On peut par ailleurs s'interroger sur l'opportunité de globaliser les aides — bonifications, subventions, dotations — en laissant à l'exploitant le choix entre les deux formes actuelles. S'il en était ainsi, cette subvention équivalente pourrait être modulée selon la région et selon l'orientation technico-économique choisie par l'agriculteur.

Concernant les conditions de financement, il apparaît utile de réexaminer, notamment pour les jeunes qui s'installent, la quotité de financement, qui pourrait aller dans certains cas jusqu'à 100 p. 100, ainsi que le mode de remboursement. La formule des annuités progressives doit être mise en place afin d'alléger plus fortement les premières années et laisser ainsi le temps à l'investissement de dégager correctement sa rentabilité.

Pour ce qui des garanties, aucun prêteur ne peut renoncer à prendre des garanties réelles lorsqu'elles existent. Les caisses régionales devraient cependant s'adapter, là aussi, à de nouvelles formules et créer, notamment pour celles qui ne l'ont pas encore, un fonds de garantie mutuelle, retour à un véritable esprit mutualiste.

Passons à la restauration du mutualisme au Crédit agricole.

Je terminerai mon intervention en évoquant succinctement, faute de temps, le rôle qui doit être celui du Crédit agricole et les problèmes qui lui sont propres.

Je parlerai en premier lieu des excédents qui se chiffrent, pour les années 1975 à 1978, et selon diverses sources d'information, entre 2,7 et 3 milliards de francs.

Une restitution à l'institution, notamment en faveur de certaines caisses régionales confrontées à des problèmes spécifiques, paraît souhaitable, même si cette part doit rester dans des limites très raisonnables.

Une participation des caisses régionales au renforcement des capitaux propres d'entreprises en difficulté est par ailleurs une orientation qui mérite attention et qui permettrait de faire de la banque verte un outil au service du monde rural et du développement des P. M. E. et des P. M. I.

Mais il nous paraît indispensable, madame le ministre, que l'essentiel de ces excédents vienne conforter les actions soutenant l'agriculture, telles que les programmes d'équipement hydraulique et de remembrement, l'augmentation des aides aux agriculteurs en difficulté — car les 20 millions actuellement débloqués sont insuffisants — le désendettement de certains types d'exploitations et enfin — j'insiste plus particulièrement sur ce point — la multiplication des crédits prévus pour notre politique foncière.

En ce qui concerne la fiscalité, le collectif budgétaire de décembre 1981 doit être l'occasion d'une négociation pour savoir s'il y aura extension de la fiscalité au régime de droit commun.

Mme la présidente. Monsieur Cabé, je vous prie de conclure.

M. Robert Cabé. J'en ai presque terminé, madame la présidente.

Madame le ministre, il me paraît utile d'appeler votre attention sur la nécessité qu'il y aurait alors de revoir certains aspects de la compétence du Crédit agricole. Celui-ci ne pourra en effet continuer d'assurer un bon financement du secteur agricole qu'à la condition de collecter des capitaux dans le milieu urbain et dans celui des ménages, mais cela suppose aussi une réciprocity des services.

N'oublions pas que si les agriculteurs bénéficient de 50 p. 100 de l'enveloppe totale des crédits octroyés par le Crédit agricole, ils ne participent qu'à hauteur de 21 p. 100 dans le total de la collecte. C'est pourquoi il devient impératif que cet établissement bancaire s'ouvre davantage vers l'extérieur, y compris pour ce qui concerne la composition de ses conseils d'administration, qui ne doivent pas rester des vases clos pour le corporatisme paysan. Mais les socialistes demandent aussi qu'il y ait démocratisation de l'institution. Le système de la cooptation dans le choix des administrateurs est aujourd'hui périmé et, très vite, il convient d'aboutir à une modification des statuts afin d'assurer une meilleure représentation des sociétaires et des usagers. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Ce doit être, madame le ministre, une des conditions qui devront être satisfaites dans les arbitrages que vous aurez à rendre, si l'on veut que le Crédit agricole devienne un outil privilégié dans la planification démocratique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Gilbert Mathieu, pour cinq minutes.

M. Gilbert Mathieu. M. le Premier ministre était hier à Dijon et j'ai personnellement, étant élu d'une région d'élevage, regretté son silence sur l'agriculture et ses problèmes. Il n'a sans doute pas voulu, madame le ministre, déflorer dès hier votre budget, que, ainsi que vient de le remarquer M. Jacques Blanc, vous avez qualifié, en le présentant, de transition et de rupture. Quant à moi, je le qualifierai de budget en trompe-l'œil, cachant en lui-même de dangereuses évolutions.

C'est un budget en trompe-l'œil car, s'il augmente de 19 p. 100, il augmente bien moins que le budget de l'Etat, ce qui fait qu'il ne représente plus que 10 p. 100 du budget général contre environ 11 p. 100 en 1979.

Votre budget augmente donc de 19 p. 100, soit. Mais il faut prendre en compte l'importance du déficit budgétaire qui permet à tous les budgets particuliers d'être en augmentation par rapport à 1981.

Vous souhaitez rendre plus facile l'installation des jeunes, en autorisant les S. A. F. E. R. à louer les terres, mais vous ne leur octroyez que 50 millions de francs. Ainsi ne toucherez-vous au maximum que six jeunes sur mille qui s'installent chaque année. C'est bien peu, à moins que cette mesure ne soit la première étape de la mise en place d'un office foncier qui n'ose pas dire son nom et que la profession rejette, contrairement à ce que certains orateurs ont dit.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Lesquels ?

M. Gilbert Mathieu. De même l'augmentation du budget de l'enseignement public est essentiellement destinée à la création ou à la titularisation de postes d'enseignants, alors que les bourses des élèves seront simplement reconduites et subiront donc une baisse de 12,9 p. 100 en francs constants.

Votre budget, madame le ministre, cache de dangereuses évolutions et je m'en explique.

Je pourrais citer d'autres exemples qui démontreraient que l'agriculture n'est plus une priorité pour le Gouvernement, mais je me limiterai à quelques points qui marquent à mes yeux une dangereuse évolution. J'en citerai cinq : les crédits d'équipement et de modernisation des exploitations, la contribution des agriculteurs à la lutte contre l'inflation, le B. A. P. S. A., l'enseignement privé et, enfin, les prêts bonifiés. Ces derniers points ont d'ailleurs été excellemment traités par mon prédécesseur à cette tribune.

Les crédits d'équipement et de modernisation des exploitations sont presque tous en baisse. faut-il citer les subventions aux bâtiments d'élevage — moins 9 p. 100 — la modernisation des exploitations — moins 9 p. 100 ? Que faites-vous pour le remembrement, l'assainissement, l'hydraulique ?

Une fois de plus, ce sont les agriculteurs qui vont payer la facture de la dévaluation pour au moins trois raisons :

Contrairement aux autres catégories professionnelles, ils ne pourront pas bénéficier des effets de la dévaluation du franc car, au lieu d'augmenter les prix agricoles du montant de la dévaluation, soit 3 p. 100, vous avez préféré couper la poire en deux et n'accorder que 1,5 p. 100.

Vous n'avez pas pu empêcher la création de montants compensatoires monétaires positifs en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas. Ces pays seront encore plus favorisés, particulièrement pour le porc, puisque les montants compensatoires monétaires sont calculés à partir d'une ration théorique de céréales dans l'alimentation. Or chacun sait que les Hollandais délaissent de plus en plus les céréales pour le manioc dans l'alimentation porcine.

Une grande partie des produits utilisés par l'agriculture est importée et payée en dollars, ce qui ne manquera pas de faire « décrocher » encore un peu plus les prix des produits agricoles des prix des produits nécessaires à l'agriculture.

Quant au B. A. P. S. A., s'il augmente de 23,8 p. 100, les cotisations des agriculteurs augmentent de 21 p. 100 et les taxes parafiscales de 29 p. 100.

L'augmentation des cotisations des agriculteurs dépasse très largement l'indice des prix alors que le revenu de ceux-ci, chacun le sait, est en baisse.

Avec les augmentations prévues pour cette année, nous ne serons pas loin de la parité avec les autres secteurs. Vous ne devez donc pas, madame le ministre, laisser votre collègue de la solidarité nationale écrire « que la contribution exigée des agriculteurs repose sur des revenus qui apparaissent très éloignés de leur revenu réel et est notablement inférieure à celle qui est exigée des salariés ». C'est avec de tels propos que l'on monte les catégories sociales les unes contre les autres ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

J'aborderai maintenant le budget de l'enseignement agricole privé qui, pour 1982...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Et l'enseignement public ?

M. Gilbert Mathieu. J'y viendrai brièvement si j'ai le temps.

Le budget de l'enseignement agricole privé pour 1982 constitue, madame le ministre, une simple reconduction des crédits. Avec de tels procédés, et vous l'avez bien redit, vous allez lentement mais sûrement étouffer cet enseignement. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*) Déjà, 146 établissements sur 300 ne pourront plus payer les salaires des professeurs en janvier.

Certes, le projet socialiste — il va plus loin, nous l'avons entendu ce matin — nous avait prévenu : vous voulez, ainsi qu'un de nos collègues communistes l'a répété, un grand service éducatif laïc et unifié, ce n'est plus un secret pour qui que ce soit dans cette assemblée. Mais nous n'accepterons pas ce principe dont l'application reviendrait à rayer d'un trait de plume un enseignement qui scolarise 60 p. 100 des enfants en agriculture et à oublier que l'enseignement privé a été le pionnier de l'enseignement agricole, aussi bien dans le secondaire que dans le supérieur.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Gilbert Mathieu. L'application d'un tel principe reviendrait également à supprimer une liberté fondamentale, qui est pour nous celle de vouloir pour nos enfants l'école de notre choix. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Nous ne laisserons pas démanteler l'école privée. Vous nous trouverez toujours, les uns et les autres, face à vous chaque fois que vous essaieriez d'y toucher !

Je termine enfin...

M. Jean-Claude Cassaing. Enfin !

M. Gilbert Mathieu. ... par les prêts bonifiés.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Et l'enseignement public ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ça ne l'intéresse pas !

M. Gilbert Mathieu. Il y a quelques semaines, le Gouvernement, sans la moindre consultation de la profession, a décidé de relever les taux d'intérêt de l'ensemble des prêts bonifiés agricoles. En réponse à la vague de protestations que cette décision a déclenchée, les pouvoirs publics, quelques semaines plus tard, sont heureusement revenus en arrière en ce qui concerne les prêts aux jeunes agriculteurs en zones de montagne et en zones défavorisées. Cette marche arrière démontre que les décisions gouvernementales avaient été prises trop précipitamment. Certes, nous n'ignorons pas du tout que le coût de l'argent a augmenté, nous n'ignorons pas qu'un certain retard a sans doute été pris...

Mme la présidente. Je vous demande de conclure, monsieur Gilbert Mathieu.

M. Gilbert Mathieu. ... mais fallait-il se précipiter alors que le bilan du revenu pour 1981 sera encore plus mauvais que celui de l'année dernière, notamment du fait de l'accélération de l'inflation ? Je l'ai rappelé tout à l'heure, il est indispensable que les charges de nos agriculteurs ne progressent pas plus vite que les charges de ceux de nos partenaires, sauf à redévaluer le franc.

Or cette mesure visant les taux d'intérêt contribue à accroître les charges. Si la profession avait été consultée, si la décision avait été prise avec moins de hâte, peut-être eût-il été possible d'alléger les charges de l'Etat tout en évitant cette mesure pernicieuse. Ainsi l'idée de taux progressifs pourrait-elle être creusée.

En effet, c'est dans les premières années que les annuités sont les plus lourdes puisque les effets de l'investissement que le prêt sert à financer ne se sont pas encore fait sentir.

Un député de la majorité n'a-t-il pas, lui-même, fait ressortir, à l'occasion d'une question orale posée au Gouvernement, que la majoration de taux des prêts spéciaux, ajoutée à la diminution de la durée de bonification ramenée de douze à huit ans, se traduirait pour un prêt de 300 000 francs par une annuité supplémentaire de 4 500 francs ?

Enfin, et j'en arrive à ma conclusion, madame la présidente, en vous remerciant de votre gentillesse.

Ma conclusion, c'est en allant sur le terrain que je la trouve.

Ce qui compte pour les agriculteurs, ce sont des prix rémunérateurs, des charges moins lourdes et donc un revenu meilleur, car ils veulent être des Français à part entière et non pas

des assistés. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Cassaing, pour dix minutes.

M. Jean-Claude Cassaing. Madame la présidente, madame le ministre, mes chers collègues, le projet de budget annexe des prestations sociales pour 1982 pose plusieurs questions et, pour reprendre une expression déjà entendue, fait couler quelques larmes de crocodile.

Budget de transition, avec ses 51 milliards de francs, son augmentation de 23,8 p. 100, signifie volonté du Gouvernement de concrétiser, par des améliorations nécessaires, la protection sociale des exploitants agricoles, jusque-là laissés pour compte de la solidarité nationale. C'est pourquoi l'opposition cherche à minimiser le rattrapage concernant les prestations familiales, la vieillesse, l'invalidité et la maternité.

Mais c'est aussi le budget de l'héritage, héritage de vingt ans de mauvaises habitudes, de choix déjà programmés par la loi d'orientation de juin 1980 et qui se caractérisent toujours par une participation des agriculteurs au B. A. P. S. A. sans que la réalité des revenus de chaque agriculteur soit prise en compte.

C'est pourquoi, madame le ministre, si le groupe socialiste soutient l'action que vous avez entreprise pour mettre à parité les droits des agriculteurs et ceux des salariés, il s'inquiète de l'alourdissement de la charge imposée aux agriculteurs, surtout à ceux des régions défavorisées, soumis aux mêmes taux de cotisations que les autres, alors que leurs revenus sont diminués par les handicaps géographiques.

Vous ne vous étonnez donc pas que les socialistes qui, depuis vingt ans, se battent pour une agriculture familiale et artisanale, réclament des mesures de modulation des cotisations pour les zones défavorisées, des précautions immédiates pour limiter les hausses excessives qui pourraient frapper certains départements. Mais avant de corriger, il faut bien voir pourquoi l'équilibre des charges du B. A. P. S. A. est aussi difficile.

N'en déplaise à l'opposition frappée parfois d'amnésie, la structure du B. A. P. S. A. 1982 n'est pas sortie toute neuve de l'imagination du Gouvernement.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Claude Cassaing. Et lorsque certains, à droite, en mal de publicité, orientent au manque de justice, à la stupéfaction, à la réprobation, nous voudrions les rappeler à la raison. Pourquoi n'ont-ils pas manifesté la même chaleur en 1979 où la hausse des cotisations techniques était déjà de 19,15 p. 100, alors que les prestations ne progressaient pas aussi visiblement ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Claude Cassaing. Pourquoi ces censeurs de la dernière minute n'ont-ils pas dénoncé l'échec des lois d'orientation agricole de 1960 et de 1962 qui, au bout de vingt ans, n'ont pas réussi à établir la parité promise entre les prestations agricoles et le régime général des salariés ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Pourquoi, lors du vote de la dernière loi d'orientation, étaient-ils muets lorsque le Gouvernement prenait alors la précaution de dire qu'il fallait faire la toilette du régime agricole pour qu'il ne soit plus un régime refuge ?

Pourquoi ne se sont-ils pas aperçus plus tôt, plus vite, que la politique agricole productiviste a, pendant vingt ans, fabriqué l'exode rural et établi une pyramide des âges à l'envers, un rapport actifs-inactifs insupportable ?

A la vérité, ce qu'il faut rappeler clairement, c'est que la croissance de 21 p. 100 des cotisations techniques aurait été de 27 p. 100 si les règles appliquées jusqu'à présent avaient été maintenues, c'est-à-dire si l'augmentation des cotisations avait pris en compte, comme les années précédentes, l'augmentation de 23,8 p. 100 du B. A. P. S. A. et le financement intégral des mesures spécifiques prises en faveur des agriculteurs.

Et puisque, avec une grosse malice, certains porte-parole de l'opposition font semblant de rappeler les déclarations précédentes des représentants du groupe socialiste, regardons avec eux en arrière, hier, quand ils étaient tout-puissants.

Pourquoi ont-ils défendu exclusivement un schéma productiviste de l'agriculture, ce qui a eu pour effet de mettre à mort les petites exploitations et de décourager un bon nombre de jeunes mal armés pour faire face à cette orientation ? Ce fut là le début des difficultés, la cause du déséquilibre démographi-

que, tellement considérable qu'il nécessite l'inscription au projet de budget pour 1982, au titre de la compensation démographique, de 11,7 milliards venus — c'est une juste contrepartie — du régime général des salariés.

L'analyse des insuffisances du B.A.P.S.A. nous ramène aux insuffisances d'une politique agricole défaillante qui a fait payer aux agriculteurs l'exode rural dont elle était responsable depuis deux décennies.

Mais, à la charnière où nous nous trouvons, devant ce budget de transition, il n'est pas inutile de rétablir quelques chiffres et quelques faits, rapidement passés sous silence :

Le minimum vieillesse sera porté, au 1^{er} janvier 1982, à 24 000 francs par an et par personne, soit une progression de 40 p. 100 en moins d'un an ; la majoration des points gratuits pour la retraite est une première étape pour rapprocher les droits des agriculteurs retraités de ceux des salariés ; grâce à une nouvelle augmentation en 1982, les prestations familiales seront fortement revalorisées ; les pensions des invalides progressent de 36 p. 100, alors que l'application de l'ancienne législation aurait conduit à une majoration de 6,2 p. 100 seulement.

M. Alain Bonnet, M. Henry Delisle, M. Jean Gatel. Très bien !

M. Jean-Claude Cassaing. Enfin, pour rattraper un oubli injuste, l'allocation de remplacement versée aux conjoints d'exploitants en cas de maternité, est intégrée au B.A.P.S.A. et elle est dotée d'un crédit de 31,5 millions.

Ces exemples montrent que l'augmentation des cotisations de 21 p. 100, qui nous préoccupe, est la contrepartie de la forte progression des prestations sociales, 23,8 p. 100, qui n'est, de fait, qu'un rattrapage.

La solidarité nationale a joué : si la participation professionnelle des agriculteurs, par les cotisations techniques et le prélèvement des taxes de solidarité, atteint 19,24 p. 100 en 1982, le financement extraprofessionnel augmente, pour sa part, de 27,52 p. 100 par rapport à 1981. Il atteint 40,6 milliards, soit 79,55 p. 100 du B.A.P.S.A. Pourtant, l'effort professionnel de 21 p. 100 pour les cotisations représente un effort difficile pour la trésorerie de nombreux exploitants agricoles.

Je voudrais, madame le ministre, rappeler les objectifs du groupe socialiste pour une réforme du B.A.P.S.A.

Comme le disait M. François Mitterrand au président Bonjean de la Fédération nationale de la M.S.A., il faut « consulter la mutualité sociale agricole pour aboutir à l'extension aux agriculteurs de tous les avantages sociaux reconnus aux autres travailleurs ainsi qu'à la poursuite de la refonte de l'assiette des cotisations sociales, afin que celle-ci ne repose plus sur l'injuste revenu cadastral.

Oui, une réforme du B.A.P.S.A. est nécessaire pour mettre en application le principe de la parité : à revenu égal, mêmes charges, mêmes droits pour tous les travailleurs.

Or, aujourd'hui — et c'est la part de l'héritage — la répartition des cotisations se fait en l'absence d'un instrument fiable pour approcher le revenu individuel. Le revenu cadastral demeure une base fautive et injuste du calcul de l'assiette des cotisations. Unanimentement dénoncé, le revenu cadastral révisé ne sert plus maintenant d'assiette aux cotisations qu'après incorporation du R.B.E. Mais, ainsi corrigé et, après application de coefficients par nature de culture, cette assiette semble encore aboutir à des anomalies. Le R.B.E. reste un instrument très grossier puisqu'il est évalué au niveau du département. Il ne correspond pas au revenu réel disponible des exploitants, puisqu'il ne tient pas compte des amortissements et il pénalise les départements les plus pauvres : la Corrèze — mon département —, l'Aveyron, les Hautes-Pyrénées, la Savoie, les Hautes-Alpes, pour ne citer que ceux-là.

Une répartition des cotisations établie sur le revenu réel nous apparaît être une action prioritaire. Madame le ministre, vous nous avez, à plusieurs reprises, parlé de l'horizon 1983 pour la mise en place de cet instrument. Nous prenons rendez-vous car seule la connaissance du revenu individuel permettra de se dégager du système de transferts aveugles et coûteux qui stérilisent une part croissante des concours de l'Etat à l'agriculture.

La politique sociale que nous voulons mener passe par le choix d'une nouvelle politique du revenu en agriculture et de la connaissance du revenu individuel. Cette politique sera un des outils pour lutter contre les inégalités entre l'agriculture et les autres secteurs économiques, et pour réduire les disparités internes à la profession. Mais, madame le ministre, dans l'immédiat, le groupe socialiste, fidèle à sa ligne de conduite, vous demande de faire en sorte que la progression des cotisations sociales soit modulée de façon à être supportable pour les intéressés.

Des améliorations sont possibles, je n'en citerai que quelques-unes : l'assiette de certaines productions peut être mieux recensée ; c'est le cas, par exemple, de certains élevages intensifs ; les cotisations d'assurance maladie pourraient être déplaçonnées par référence à ce qui a été fait dans le régime général ; enfin, il serait souhaitable, comme le recommandait le rapporteur de la commission des finances, qu'une concertation s'engage entre le ministère de l'agriculture et la mutualité sociale agricole.

Cette concertation permettrait d'envisager les modalités d'une meilleure péréquation des cotisations complémentaires entre les départements. Une augmentation de la péréquation entre les caisses départementales, en tenant compte des handicaps géographiques, pourrait aboutir à plafonner l'accroissement des cotisations pour les exploitants des zones défavorisées.

En conclusion, j'insisterai auprès de vous, madame le ministre, en vous rappelant trois priorités sociales à mettre en œuvre : des indemnités journalières en cas de maladie ou l'accident sous forme de prestations pour un service de remplacement ; la refonte du régime actuel des pensions d'invalidité ; la possibilité pour les femmes d'exploitants, pour les agricultrices, d'avoir les mêmes droits que les femmes salariées pour la maladie, la maternité, la retraite. Je sais, madame le ministre, que cette priorité vous préoccupe personnellement. Ces objectifs sont ambitieux, ils impliquent une restructuration du B.A.P.S.A. dont nous avons hérité. Le groupe socialiste est décidé à vous aider dans cette voie.

Aujourd'hui, nous voyons, nous entendons certains de ceux qui portent la responsabilité de l'exode rural, des retards de la couverture sociale, manier le langage des donneurs de leçons. Ils utilisent les inquiétudes, les difficultés des petits et moyens agriculteurs confrontés au problème de la stagnation du revenu, de la hausse des cotisations pour faire oublier le passé et le passif de leur héritage. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.) Le parti socialiste, comme l'ensemble des agriculteurs, a bonne mémoire : nous n'oublierons pas l'héritage qu'ils ont laissé à l'agriculture. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Les socialistes ne s'accommodent ni d'une agriculture, ni d'une protection sociale agricole à deux vitesses. En soutenant votre action, madame le ministre, le groupe socialiste veut soutenir une politique agricole qui installe tous les exploitants agricoles et les autres travailleurs sur la même ligne d'égalité.

L'enjeu de 1982 sera donc, après le budget de la transition, de préparer le budget du changement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la président. La parole est à M. Labazée, pour cinq minutes.

M. Georges Labazée. Madame le ministre, mesdames, messieurs, dans le grand débat budgétaire de ce jour, on ne saurait ignorer la place fondamentale de la formation des hommes du monde rural, sans laquelle il n'y a pas de véritable développement de l'agriculture : une formation de l'homme qui prenne en compte les besoins culturels du monde rural ; une formation du citoyen qui refuse l'école à part, l'éducation au rabais ; une formation du producteur qui permette à l'agriculteur et au technicien de s'adapter à l'évolution constante des techniques. Nous touchons là de près aux problèmes de l'enseignement, de la formation, du développement et de la recherche agricoles.

Dans le domaine de l'enseignement agricole — je souhaite, madame le ministre, que vous le confirmiez tout à l'heure — nos objectifs sont clairs. Il est inimaginable que 120 000 à 140 000 élèves d'origine agricole ne reçoivent pas une formation de base comme tous les autres jeunes qui bénéficient d'un enseignement général. Or, faut-il rappeler que l'on se dirigeait de plus en plus vers une école à part, un enseignement à deux vitesses, sélectionnant au plus juste les plus favorisés et développant, pour les autres, d'autres formes d'enseignement, parfois au service d'intérêts professionnels immédiats. C'était tout le sens de la directive « Méhaignerie-Malassis » ?

Non, nous ne sommes pas pour le développement d'un enseignement agricole réglé par une directive. Notre projet s'appuie sur l'enracinement d'une formation qui se fera avec et par les hommes et les femmes de notre pays.

Il y a sur le terrain des formations qui vont être réactivées par des métiers du monde rural pour coller de plus près aux besoins de l'agriculture. Nous n'aurons pas besoin d'un laboratoire secret mais d'une pièce supplémentaire à l'édifice de l'éducation ouverte sur la vie.

Dans les mutations importantes de notre société, les techniques agricoles vont rencontrer de nouvelles technologies — biomasse, énergie solaire, etc. — c'est-à-dire que les missions de l'ensei-

gnement agricole dépassent largement le cadre d'un simple ministère.

Dans la perspective de l'aide au tiers monde, on ne peut écarter des recherches pour une approche des productions vivrières utilisées par les pays les moins avancés. Il y a des biens à offrir, des idées à exporter, des missions à élargir. Rester à part, c'est aller à l'asphyxie, au dépérissement.

Nous, socialistes, nous nous sommes prononcés clairement pour un grand service public et laïc de l'éducation, et c'est dans ce grand service qu'à terme l'enseignement agricole trouvera sa place avec toute sa spécificité.

M. Emmanuel Hamel. C'est donc la disparition de l'enseignement privé.

M. Georges Labazée. Mais soyons clairs : l'enseignement agricole dans son ensemble ne s'intégrera harmonieusement dans ce grand service public que si l'éducation nationale elle-même fait l'effort de s'adapter aux spécificités des formations techniques et de l'apprentissage des métiers manuels.

M. Emmanuel Hamel. Plus de pluralisme !

M. Georges Labazée. Il y a dans notre pays beaucoup d'établissements agricoles privés. Dans le long combat mené pour la laïcité, nous avons toujours respecté la conscience et les convictions des hommes. Mais nous ne sommes pas d'accord pour que ces établissements privés soient, pour certains, des chasses gardées ou encore le bastion du conservatisme. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Hamel. Quelle chasse-gardée ? Quel bastion du conservatisme ?

M. Georges Labazée. La nouvelle définition d'une carte scolaire de l'enseignement agricole, les consultations à entreprendre avec les organisations de l'enseignement privé pour définir des modalités nouvelles de relations avec l'Etat, permettront de mieux distribuer les crédits d'équipement.

J'aimerais, madame le ministre, que vous nous précisiez quel est l'état actuel d'avancement des négociations sur ces différents points, mais aussi quel sort sera réservé aux enseignants agricoles de l'enseignement privé.

Comptez-vous faire revivre le comité de coordination qui existe entre votre ministère et celui de l'éducation nationale ? Il s'agit là d'un instrument appréciable pour votre tâche. Nous savons également que votre grand ministère ne peut s'occuper de tout un secteur éducatif et que vous refusez — ce qui est tout à votre honneur — que les orientations en matière de formation vous soient dictées par les organisations professionnelles lors de la conférence annuelle.

De plus, nous sommes réalistes : au cours de la période actuelle de transition, l'évolution que nous souhaitons ne se fera que par étapes successives. Nous touchons là au problème des moyens mis en œuvre par le projet de budget pour 1982 du ministère de l'agriculture.

Dans un passé récent, on clamait bien haut que la formation était une priorité, mais les moyens en personnels n'étaient pas augmentés.

M. Emmanuel Hamel. Maintenez-les déjà !

M. Georges Labazée. Je ne prendrai pour exemple que le budget de 1981 où, initialement, ne figurait aucune création de postes. Aussi est-il nécessaire de rappeler que cette année, enfin, il est mis un arrêt à cette asphyxie de l'enseignement agricole : 180 créations d'emplois, 332 régularisations et 531 titularisations qui s'ajoutent aux 65 emplois créés par le collectif 1981 dans l'enseignement agricole public. Certes, ces moyens sont encore insuffisants, mais ils marquent une avancée importante par rapport aux années passées.

On ne peut également qu'apprécier l'orientation des crédits d'investissement visant à favoriser le programme de rénovation des L. E. P. A. — lycées d'enseignement professionnel agricole — établissements certes plus modestes que les grands lycées, mais qui constituent la structure de base de notre enseignement public et qui sont encore trop souvent installés dans des conditions précaires. Ces L. E. P. A. préfigurent des établissements polytechniques ruraux dans lesquels les maisons familiales pourront s'insérer si elles le désirent.

Mais la formation doit se faire également sur le terrain pour coller au plus près des métiers du monde rural et des besoins de l'agriculture. En particulier, l'aptitude d'un jeune à s'installer sur une exploitation ne devrait plus être jugée sur la seule

détention d'un diplôme reconnu. Il faudrait reconnaître non seulement le savoir mais aussi le savoir-faire, indispensable à l'exercice du métier agricole.

Puisqu'il n'y a pas une, mais des agricultures, pourquoi ne pas chercher à appuyer les objectifs de formation sur la réalité des agriculteurs ou, mieux encore, sur celle des travailleurs de l'agriculture ? C'est dire combien la formation est inséparable du type de développement que nous préconisons.

En matière de développement, il importe de rompre avec la pratique élitiste et uniformisante qui a prévalu jusqu'à présent pour, au contraire, s'adapter à la diversité des exploitations.

Mme la présidente. Monsieur Labazée, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Georges Labazée. Changer la pratique du développement agricole, c'est aussi revoir la question de son financement. Le développement ne doit plus être le moyen de financer certaines organisations professionnelles qui prônent un mode de développement auquel nous ne souscrivons pas. L'adaptation des efforts de formation et de développement à la diversité des situations agricoles impose un accroissement des moyens destinés à la recherche.

Bien que, pour l'essentiel, les crédits de la recherche agronomique ne soient plus inscrits, cette année, au budget du ministère de l'agriculture, il faut souligner néanmoins qu'ils augmentent de 23 p. 100 en dépenses ordinaires et de 34 p. 100 en autorisations de programme. Nous nous réjouissons de cet effort particulièrement important, qui permettra de rechercher des solutions aux problèmes cruciaux posés par le développement de l'agriculture : sélection d'espèces plus productives, plus économes et plus résistantes, sélection d'espèces nouvelles correspondant, dans l'alimentaire et hors de l'alimentaire, à des besoins jusqu'à présent satisfaits par l'importation ; utilisation énergétique de la biomasse ; respect et restauration de l'environnement ; sauvegarde d'espèces menacées. En un mot, il s'agit de promouvoir une agriculture à la fois plus économe, plus autonome et plus respectueuse des équilibres naturels.

Nous devons rendre aux organismes de recherche, notamment à l'I.N.R.A., leur véritable fonction de service public, étendre la diffusion et l'application des résultats de leurs recherches et inciter les chercheurs à s'orienter vers la recherche fondamentale, condition d'une recherche appliquée dynamique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Delisle, pour dix minutes.

M. Henry Delisle. Madame la présidente, madame le ministre, mon propos ne consistera pas à rappeler uniquement les aspects positifs qui se traduisent dans le projet que vous nous présentez, encore que l'on pourrait redire une fois de plus que le budget 1982 est encore intimement lié aux actions antérieures et que les effets de votre politique ne connaîtront leur plénitude que dans quelque temps.

Il en va de l'agriculture comme des autres secteurs de l'économie : avec François Mitterrand et Pierre Mauroy, il convient d'insister sur l'importance de la durée pour effacer les conséquences perverses d'une politique économique et sociale dirigée sans partage et depuis trop longtemps par l'opposition actuelle.

Je relèverai simplement que, dans la ligne de pensée et d'action qui est la nôtre, votre effort concernant l'aménagement rural porte sur un certain nombre d'innovations dont il faut se féliciter. Je veux parler de la création d'emplois et du soutien au développement micro-régional. Il faut noter avec satisfaction la mobilisation de votre ministère pour la création d'emplois et la valorisation des ressources régionales. Cela doit avoir pour effet de susciter le maximum d'initiatives au niveau de la petite région, ce qui implique une relance vigoureuse des plans d'aménagement rural. L'augmentation de 40 p. 100 des crédits d'études correspondants et une ligne nouvelle de 15 millions de francs pour le programme d'aménagement rural concrétisent votre détermination.

De même faut-il souligner l'inscription de 4 millions de francs à l'assistance architecturale et paysagée, 4 millions qui seront un appui sensible, dans ce domaine, aux techniciens, aux élus, et aux agriculteurs.

Je soulignerai enfin l'effort consenti en direction des zones les plus défavorisées grâce aux 351 millions de francs inscrits au F.I.D.A.R. en 1982. Une priorité dans la répartition des crédits sera accordée aux zones réellement les plus défavorisées et, désormais, les opérations ponctuelles ne seront plus décidées à Paris mais par les assemblées régionales, sur la base d'un contrat passé entre l'Etat et les régions.

Les 820 millions de francs destinés à la montagne viendront opportunément corriger les insuffisances, souvent dénoncées, dans les régions les plus nécessiteuses.

Toutes ces initiatives, au-delà des chiffres, révèlent, en fait, une idée centrale, maintes fois développée dans les rangs socialistes, et que l'on peut traduire ainsi : le maintien des agriculteurs sur leur exploitation passe avant tout par la garantie d'un revenu correspondant à leur travail, et seule cette condition, une fois remplie, permettra de maintenir une base d'activité économique dans les zones rurales, mais aussi culturelle et écologique par sa fonction d'entretien du territoire.

Vous intervenez, madame le ministre, à un moment où des situations, hélas ! irréversibles, existent. La désertification des campagnes, conséquence de la politique de concentration capitaliste en agriculture, a entraîné des fermetures d'écoles, de postes, de perceptions, de gares, de commerces : tel est le spectacle de désolation que l'on connaît dans certaines régions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Comment peut-on espérer que des jeunes restent vivre et travailler au pays si la classe sociale modeste dont ils sont issus continue d'être rangée dans la catégorie des exploités plus que des exploitants, conséquence de la politique du mépris vis-à-vis de travailleurs à qui l'on a interdit trop longtemps toute échappée vers la culture, le savoir, et donc la responsabilité. Des assistés, voilà ce que l'on a fait des paysans. Trop longtemps, certaines organisations ont géré la profession en complicité avec le pouvoir de la droite sans prendre en compte la dimension humaine des problèmes. Produire, produire encore, produire plus...

Plusieurs députés socialistes. Produire toujours !

M. Henry Delisle. ... voilà le credo qu'ont entendu des générations de paysans, d'abord ravis, puis hébétés par tant de sollicitude et d'empressement, entraînés dans cette spirale infernale qui les conduit à travailler plus pour éponger les dettes et, au bout du compte, pour gagner souvent moins que le S.M.I.C. Je veux parler de cette catégorie de paysans à qui, malgré leur bonne volonté, la disposition des structures ou le relief de leur région interdisaient toute possibilité de répondre à l'intensification de la production sollicitée. Ils ont pourtant essayé mais ils connaissent maintenant la situation que je viens de décrire.

Connaissant leurs conditions de travail et le temps qu'ils y consacrent, leur parler du temps libre relève actuellement du discours surréaliste.

Nous, socialistes, nous devons relever le défi et ne plus payer de mots et de formules ces travailleurs comme les autres, ou presque, puisqu'en plus de leur travail de production, il leur faut gérer leur entreprise.

Finis leur parler du pétrole vert quand ils survivent au pied de leur derrick ! Finis la condescendance, l'apitoiement et les promesses qui ne coûtent pas cher mais qui rapportent en période électorale alors que le statut de la femme qui travaille demeure quasi médiéval ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

La grande mission qui vous attend, madame le ministre, et nous à vos côtés, c'est de réconcilier les travailleurs avec eux-mêmes. Il n'y a pas de hiérarchie dans la peine et la sueur. Les réconcilier, c'est leur permettre de vivre de leur travail, dans un bain économique, social, culturel, qui fasse de ces travailleurs de la terre des citoyens comme les autres.

Nous pourrions alors parler vraiment d'aménagement rural, c'est-à-dire de l'organisation spatiale de leur milieu.

Et dans ce domaine, il faut aller vite. Faut-il rappeler à quel rythme décroissent les flux d'entrée en activité dans l'agriculture ? 40 000 par an entre 1962 et 1968, 19 000 entre 1968 et 1975, 15 000 seulement actuellement.

Nous disons, nous, socialistes, que le défi au monde rural, c'est de savoir s'il sera capable de former une nouvelle communauté où il fasse bon vivre, travailler et décider. Outre l'emploi et le revenu, la vie rurale c'est d'abord refuser toute fermeture des services publics sous prétexte d'un manque de rentabilité et poursuivre au contraire la mise en place de services nouveaux répondant aux besoins spécifiques du monde rural et des collectivités locales, comme la décentralisation des services de santé.

C'est également rechercher une meilleure complémentarité entre les emplois, en favorisant par exemple la réalisation des travaux de construction dans les exploitations agricoles par les artisans ruraux au moyen d'une politique de financement adaptée.

C'est aussi améliorer le confort de l'habitat, et notamment offrir aux jeunes ruraux les logements localisés qui les inciteront à rester au pays ; c'est réaliser les équipements d'accueil et de transport qui manquent cruellement aujourd'hui, en particulier aux jeunes, aux retraités et aux femmes.

C'est enfin rendre force et liberté à la démocratie locale en donnant aux communes les moyens financiers et juridiques nécessaires et en donnant à un groupe de communes la mission d'établir un plan local de développement économique et social, dans le cadre du plan national et régional.

M. Daniel Goulet. Qui paiera ?

M. Henry Delisle. Je vous en prie, nous vous avons attendu pour payer pendant vingt ans ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Vous en apprenez des choses aujourd'hui ! (Rires sur les mêmes bancs.)

Les moyens du développement rural consistent en une meilleure utilisation des procédures de concertation et de développement.

L'aménagement rural doit être l'affaire de tous pour que ses contraintes et ses orientations soient prises dans leur sens dynamique.

Les moyens passent aussi par une responsabilité des établissements publics régionaux, point de passage obligé pour la prise de conscience et la réalisation d'un véritable aménagement rural.

Enfin, un grand service public du développement est indispensable, qu'il conviendra de mettre en place dans le cadre d'une nécessaire décentralisation.

Un service public agricole efficace, plus près des agriculteurs, de leurs organisations associatives, syndicales, professionnelles, économiques, ainsi que des collectivités locales et départementales.

Un service public doté pour lui-même de structures souples, autogérées, permettant à tous les niveaux et dans toutes les unités administratives la participation active des fonctionnaires et des utilisateurs.

Un service public doté de structures et de moyens lui permettant d'exercer ses missions de préparation des objectifs du Plan, en concertation avec les élus et l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles ; de participer à l'animation, à l'orientation du développement technique et économique de la nouvelle politique agricole et rurale en relation avec les services fonciers et les nouvelles structures de développement, les entreprises privées, les organisations mutualistes et coopératives ; de veiller enfin à la bonne application de cette nouvelle politique agricole. (Mouvements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je suis en train de faire des adeptes dans l'opposition, j'en suis très heureux !

M. Raoul Bayou. Ce que vous dites les gêne !

M. Henry Delisle. En particulier, ce service public aura mission d'améliorer la formation professionnelle des ruraux, et notamment des agriculteurs, par des sessions en milieu rural, par un financement supporté par les budgets de l'Etat, des collectivités locales et des chambres d'agriculture, par une participation financière, modulée, des stagiaires, par des possibilités de remplacement pour les travailleurs de l'agriculture.

Ainsi que nous l'avons évoqué pour le commerce tout à l'heure, l'artisanat et la petite industrie peuvent être maintenus, voire développés, dans les zones rurales.

Un effort particulier pourrait être fait sur la formation des entrepreneurs et des assistants techniques, sur l'aide à la transmission des entreprises, sur le logement des commerçants et artisans, sur l'extension de la procédure des contrats d'installation-formation et sur les aides à la création d'ateliers par des groupements de jeunes.

L'exode des femmes jeunes ou leur refus de s'installer sont un facteur déterminant de dévitalisation.

Cette évolution exige que des dispositions soient prises pour améliorer leur accès à l'emploi et pour leur offrir une formation professionnelle adaptée.

L'application de la télématique au développement rural, en matière de services publics — enseignement, information administrative, activité culturelle — d'animation économique ou d'information professionnelle est de nature à modifier profondément les conséquences de l'isolement géographique et de la faible densité ; elle devra faire l'objet d'expériences.

Mme la présidente. Je vous demande de bien vouloir conclure, monsieur Delisle.

M. Henry Delisle. Voilà, madame le ministre, un certain nombre de réflexions et de directions de travail que nous suggèrent votre projet de budget, pour ce qui concerne l'aména-

gement rural, concept tout entier contenu dans la politique du plan et de l'aménagement du territoire. Il n'existera pas de réel aménagement s'il n'existe pas de réelle planification. Heureusement, le plan intérimaire prévoit un certain nombre de dispositions qui rejoignent notre préoccupation.

Faut-il ajouter que les mesures de décentralisation votées par le Parlement seront également déterminantes pour donner son plein effet à la politique relationnelle et responsable que les élus locaux entendent conduire afin de mettre mieux encore en application avec les habitants, les organisations syndicales et professionnelles, les actions qui auront été délibérées et décidées en commun.

Permettez, madame le ministre, au député du Calvados que je suis, qui a, tout jeune, traîné ses galoches dans les chemins d'une campagne vivante, où l'homme et la terre se collectaient chaque jour, permettez que je vous dise mon espoir de revoir vivre nos villages.

J'entends par là que le seul confort ne soit plus uniquement réservé aux seuls résidents secondaires, mais en premier lieu à ceux qui ont en charge l'entretien de la nature et une part essentielle de notre économie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Baylet, dernier orateur inscrit, pour dix minutes.

M. Jean-Michel Baylet. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je suis heureux d'avoir l'honneur d'intervenir sur le premier budget d'agriculture élaboré par un gouvernement socialiste, moi qui déplorais traditionnellement chaque année les orientations qui nous étaient soumises.

Bien sûr, comme chacun d'entre nous, je ne peux que constater qu'il s'agit bien là d'un budget de transition. Vous-même, madame le ministre, aviez d'ailleurs souligné qu'il tend avant tout à redresser les erreurs du passé et à définir les priorités nouvelles d'un secteur qui se place au premier plan de notre économie.

Il me semble essentiel, comme l'a excellemment souligné notre collègue Tavernier dans son rapport pour avis sur les dépenses ordinaires, de prendre en compte le fait que l'agriculture dans une société de plus en plus urbaine et salariée ne doit plus être considérée comme une activité un peu retardataire, mais comme un secteur économique majeur qui peut porter une partie des espoirs du pays, même si ce secteur est en butte à de graves difficultés.

La constitution du Marché commun et des lois d'orientation de 1960 à 1962 ont marqué un tournant dans la politique agricole française. Notre agriculture s'est transformée et son nouveau visage nous a confirmés dans le fait que nous tenions là un atout de tout premier plan.

En tirons-nous tous le profit qui nous mettrait au premier rang des pays exportateurs de produits agro-alimentaires, par exemple ? La question mérite d'être posée.

En effet, l'agriculture d'aujourd'hui se situe elle aussi bien entendu dans un monde en crise, très marqué par les problèmes monétaires mondiaux et tout spécialement par l'inflation. Face à nos concurrents, et malgré toutes nos possibilités, nous apparaissons, reconnaissons-le, mes chers collègues, comme moins dynamiques.

Vingt ans de modernisation et d'investissement individuel, forcés parfois, ont conduit certes à de hauts rendements, en particulier dans les régions céréalières, mais pour tant de réussites brillantes, dont nous nous félicitons et dont nous soulignons l'éclat, combien d'agriculteurs fourvoyés dans l'impasse de la dette ou de la production de produits invendables contraints, à travers un fort exode rural, à venir grossir le nombre de chômeurs et de déracinés qui cherchaient fortune dans nos grandes villes. Car, permettez-moi de vous le rappeler, mes chers collègues, ce processus de modernisation a entraîné la diminution de la moitié de la population agricole constituée bien évidemment par plus de salariés agricoles que de chefs d'exploitation.

L'un des premiers impératifs qui apparaît donc aujourd'hui, est de stabiliser coûte que coûte, dans une perspective économique certes, mais avant tout humaine, la population active agricole. C'est-à-dire, puisque deux tiers des agriculteurs ont plus de cinquante ans, que l'objectif premier est d'aider les jeunes agriculteurs à dominer l'un des secteurs, vital, mais névralgique, de notre économie.

Si tout l'effort de la loi d'orientation agricole a été de tendre à accroître la compétitivité de l'agriculture française, sans grand résultat d'ailleurs, me semble-t-il, combien de femmes et d'hommes accepteraient-ils encore de servir cette agriculture d'un genre différent, si leurs revenus sont toujours aussi dispa-

rates, si les aides sont dispensées sur des critères aussi contestables, et si les assurances de vendre sur le marché intérieur, comme sur les marchés mondiaux, restent aléatoires ?

A ce propos, je veux répéter ici qu'il est parfaitement factice de parler d'unité de l'agriculture française, quand on sait que le quart de notre pays est constitué de zones défavorisées, pour l'essentiel des zones de montagnes, et qu'il serait plus conforme à une réalité évidente d'adapter notre politique économique et humaine aux agricultures françaises. Cela implique d'autres priorités essentielles que votre projet de budget a lui-même définies. D'abord vendre. Vous avez choisi, en effet, de conquérir des marchés plutôt que de faire de grands travaux. Ensuite, aider les jeunes agriculteurs à s'installer et à adapter leur exploitation au monde contemporain.

Vous avez conçu votre responsabilité ministérielle sous l'angle prioritaire de la maîtrise des marchés en instaurant une modulation des garanties de prix en fonction des quantités livrées, et vous avez bien fait. Vous considérez, à juste titre, que cette disposition remédiera à l'une des principales déficiences des organisations de marché mises en place dans le cadre de la politique agricole commune qui, il faut le dire, bénéficiait surtout aux plus gros. Loin de moi, bien sûr, l'idée de remettre en cause toute la politique agricole commune, mais aujourd'hui, en fonction des nouvelles options, elle a besoin d'être reprogrammée et les montants compensatoires remis en cause. C'est ce à quoi vous vous êtes déjà employée, madame le ministre, et chacun d'entre nous aura à cœur de vous aider à mettre en place les différents offices dont vous avez le projet et qui permettront de mieux adapter les produits aux besoins de la demande, soit sur le marché intérieur, soit face aux produits étrangers.

Je me réjouis d'ailleurs de constater, après mon collègue Raoul Bayou, que 200 millions ont été inscrits pour la création d'un office des vins.

Pour atteindre l'objectif prioritaire de reconquête des marchés mondiaux et du marché intérieur, la formation des jeunes agriculteurs est l'un des aspects qui, jusqu'ici, a été bien trop négligé : encore plus de 80 p. 100 des agriculteurs n'ont aucune formation initiale et moins de 1 p. 100 a suivi en 1980 un cycle long ou supérieur.

Il est bien évident que cette disparité, choquante face aux chances de l'ensemble des jeunes Français, a des conséquences graves : sans formation appropriée, comment avoir la maîtrise d'un compte d'exploitation ?

Notre budget envisage d'ailleurs, madame le ministre, de mettre l'accent sur la formation des agriculteurs, puisque les crédits destinés aux établissements publics progressent de plus de 17 p. 100 et que vous ouvrez une rubrique spécifique pour la rémunération des stagiaires, en particulier en faveur des femmes d'agriculteurs.

Cependant, il faut que ces mesures soient transitoires car malgré vos efforts, elles sont, vous le savez, encore insuffisantes et je souhaiterais que vous nous éclairiez sur les projets de votre ministère à plus long terme.

Il ne m'a pas échappé que 592 créations d'emploi sont inscrites dans votre projet de budget, qui iront surtout à la protection du consommateur et à l'enseignement agricole public, et que les subventions à la recherche augmentent de 25 p. 100, s'ajoutant au fait que l'I. N. R. A. dépend aujourd'hui du ministère de la recherche et de la technologie.

Je constate donc qu'une de vos préoccupations prioritaires est l'industrie agro-alimentaire, enjeu essentiel, bien entendu, de notre politique agricole.

Mais, pour réussir, il faut convaincre les agriculteurs : ils ne s'organiseront dans la perspective de la transformation de leurs récoltes sur le lieu de production que dans la mesure où l'Etat les incitera et les aidera à implanter des usines leur permettant d'affronter la concurrence d'usines voisines fonctionnant parfois, et même souvent, avec des capitaux étrangers.

Le premier impératif est d'accroître le solde positif de nos échanges agro-alimentaires pour atténuer les conséquences de notre dépendance en matières premières industrielles : donnons les moyens aux agriculteurs de gagner ce pari.

A cet égard, et dans la même optique d'indépendance, il est bon que la recherche s'oriente aussi vers la mise en œuvre plus systématique d'énergies nouvelles : biomasse et techniques biologiques.

Enfin, je vous remercie, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous avoir très largement associés à la conférence annuelle, qui a fait l'objet d'une large concertation sur les paramètres à retenir pour l'attribution des aides.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Jean-Michel Baylet. Lorsqu'on sait que l'endettement de l'agriculture double tous les cinq ans et que ce sont les exploitants les plus jeunes, souvent les plus entreprenants, qui sont aussi les plus endettés, la question posée est fondamentale.

D'ailleurs, l'étude que vous avez demandée à votre ministre vous a confirmé que ces aides au revenu bénéficiaient d'abord aux exploitants les plus favorisés : 20 p. 100 des exploitants dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 250 000 francs se sont partagé 48 p. 100 des différentes subventions.

Comment orienter les interventions de l'Etat vers des dépenses d'avenir sans léser l'agriculture traditionnelle et sans mettre en péril brutalement les agriculteurs âgés et retraités ?

Problème certes complexe, et réactualisé si besoin était par les commentaires très vifs autour de l'augmentation des taux des prêts bonifiés. Je dois d'ailleurs vous faire part, madame le ministre, de ma vive satisfaction : votre ministre et celui du budget ont bien voulu prendre en considération à la fois le particularisme des zones défavorisées et les difficultés insurmontables des jeunes agriculteurs, aidés, il est vrai, par le doublement de la dotation aux jeunes agriculteurs, mais découragés par le prix du crédit, devenu inaccessible. Des taux de 4,75 p. 100 sur douze ans me semblent tout de même plus faciles à accepter par les intéressés.

Néanmoins, il est manifeste qu'une politique sélective de distribution des prêts aidés par l'Etat est une politique difficile à mettre en œuvre. Elle exige des critères précis, péremptoirs, mais lesquels ?

La politique agricole a été longtemps caractérisée par la multiplication désordonnée des aides et ce n'est pas ce pointillisme qui peut faire office de ligne de force.

Nous devons donc prendre des mesures courageuses qui nous permettront d'appréhender plus fidèlement les revenus réels des agriculteurs et d'en tirer les conséquences pour la définition des critères d'attribution des aides, dont le rôle le plus important devrait être, bien entendu, de soulager le handicap majeur que représente le problème foncier pour l'installation des jeunes agriculteurs.

Le développement de l'agriculture est considéré par les radicaux de gauche comme inséparable de la politique de l'emploi, de l'aménagement du territoire et comme l'un des atouts essentiels de notre pays.

Mme la présidente. Veuillez conclure, mon cher collègue, je vous prie.

M. Jean-Michel Baylet. Je conclus, madame la présidente.

C'est pourquoi nous souhaitons le maintien d'un nombre important d'agriculteurs en pleine activité, aidés par l'Etat dans le cadre de notre politique de solidarité nationale, mais gardant la maîtrise de leurs propres exploitations à travers les mouvements coopératif et mutualiste.

M. Robert Cabé. Très bien !

M. Jean-Michel Baylet. Puisque votre projet de budget, madame le ministre, sert ces objectifs, mes collègues du mouvement des radicaux de gauche et moi-même le voterons. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme le ministre de l'agriculture.

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, en présentant ce premier budget établi par un gouvernement de gauche et en venant devant vous expliquer les développements nouveaux que va connaître la politique agricole française, il me paraît essentiel de réaffirmer la primauté de la représentation des citoyens dans le jugement et la sanction de la politique agricole.

Trop d'ambiguïtés ont pesé, depuis près de douze ans, sur les lieux exacts où se définissait la politique agricole dans ses objectifs et dans ses moyens.

J'y réfléchissais en écoutant, tout au long de cette journée, les rapporteurs et les porte-parole des groupes qui composent cette assemblée.

Je les ai écoutés non seulement avec beaucoup d'attention, mais aussi avec un profond intérêt.

Je soulignerai, en particulier, les propos de MM. les rapporteurs du budget de l'agriculture, M. Tavernier, M. Malvy, M. Pistre, M. Huguet et M. Mazoin...

M. Jacques Godfrain. Et M. Geng ? Et M. Bizet ?

Mme le ministre de l'agriculture. ...qui ont très clairement précisé les orientations de la nouvelle majorité de l'Assemblée nationale sur la politique agricole.

M. Jacques Godfrain. C'est l'Arlésienne !

Mme le ministre de l'agriculture. Mais vous avez aussi, mesdames, messieurs les députés, montré une profonde connaissance du secteur agricole et du secteur agro-industriel.

Vous avez tous souligné ce paradoxe sur lequel je reviendrai : l'agriculture, en tant que secteur économique, va bien ; les agriculteurs, en tant que producteurs, vont mal. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

Ainsi, M. Tavernier a rappelé l'importance de l'agriculture et de l'agro-industrie dans le développement et la croissance économique de la France et, entre autres, que cet ensemble assure 18 p. 100 des exportations françaises, c'est-à-dire près du cinquième, avec plus de 77 milliards de francs.

M. Pistre a souligné, sur ce même sujet, les difficultés que connaît aujourd'hui la seule politique économique commune européenne et la nécessité pour la France d'assurer mieux sa politique d'exportation.

M. Malvy a, lui, mis l'accent sur la relance, qu'il voudrait plus audacieuse, de la politique d'équipement de l'agriculture et sur la nécessaire réforme foncière.

M. Huguet a souligné l'importance, pour l'avenir de l'agriculture, des moyens à donner à l'enseignement, à la vulgarisation et à la recherche.

Enfin, M. Mazoin a, sur le chapitre particulier de la protection sociale, montré quelles charges pèsent sur ce secteur où les retraités sont presque aussi nombreux que les producteurs actifs.

Mais, surtout, de nombreuses propositions ont été formulées. Elles introduisent bien ce débat budgétaire, qui ne doit pas se limiter à des effets oratoires. Le Parlement doit en effet apporter sa contribution à la définition de la politique agricole et aux mesures à prendre pour la concrétiser.

J'enregistre donc avec satisfaction les propos des rapporteurs et des porte-parole des groupes. Le Gouvernement les étudiera et en tiendra compte pour prendre les mesures nécessaires.

Telle est la logique du bon fonctionnement des institutions de la République.

L'agriculture est bien mal connue des Français et justement, peut-être, parce qu'on l'a trop gérée « à part », parce que l'on a dissimulé ses vrais problèmes, parce que l'on a souvent, et pour des raisons électorales, cherché à séparer les agriculteurs du reste de la nation.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Les agriculteurs ont, depuis sept ans, subi plus que de raison le poids de la crise économique.

Aussi, messieurs les rapporteurs, ai-je reconnu avec satisfaction dans vos propos le souci de rappeler que, pour la majorité, le modèle idéal du producteur a bien toujours été un producteur maître de ses moyens de production, travaillant avec sa famille pour obtenir une rémunération juste et stable pour son travail.

Ce producteur direct, nous l'avons toujours reconnu et respecté. C'est sans doute pour cette raison fondamentale que l'œuvre législative agricole des socialistes — l'office du blé en 1936, plus tard le statut du fermage, la coopération — a rarement été remise en cause et qu'elle est toujours apparue comme un progrès décisif pour les agriculteurs.

L'agriculture française, c'est vrai, on l'a dit, est une agriculture moderne. Elle est devenue un des secteurs de production les plus importants de l'équilibre économique de la nation.

L'exploitant familial d'aujourd'hui est étroitement intégré au complexe d'industries et de commerces, qui, en amont, l'approvisionne et, en aval, transforme et commercialise sa production.

La production agricole, au-delà des aléas climatiques, a toujours eu un taux de croissance supérieur à 2,5 p. 100.

Faut-il rappeler encore que la productivité du travail dans l'agriculture a augmenté plus vite, depuis trente ans, que dans l'industrie ? Que la production agricole et la production des industries agro-alimentaires a continué à croître malgré la crise ? Que les industries agro-alimentaires ont été l'un des rares secteurs de notre économie créateur net d'emplois ?

M. Bernard Stasi. Grâce à qui ?

M. Jacques Blanc. Il y avait une ambition !

Mme le ministre de l'agriculture. Si l'agriculture moderne connaît aujourd'hui des difficultés et des problèmes, qui sont quelquefois graves, ce n'est pas parce que ce secteur économique serait, comme beaucoup le croient trop souvent, en retard sur les autres activités économiques. C'est bien parce que l'on n'a pas voulu ou pas su tenir compte de ses problèmes spécifiques, plus particulièrement lorsqu'a commencé la crise économique mondiale.

J'ai la charge de ce ministère depuis cinq mois. Avec M. André Cellard, secrétaire d'Etat, nous avons entrepris de nous attaquer aux causes structurelles de cette crise agricole.

Aussi ma politique ne sera-t-elle pas celle de tel ou tel groupe de pression, ce sera celle du respect du travail des agriculteurs, et du respect de ce travail dans sa spécificité réelle : celle de travailleurs indépendants.

Ministre de l'agriculture, je suis ministre des agriculteurs et je me dois de comprendre, et de faire comprendre, leurs problèmes spécifiques.

Je suis au même titre le ministre des salariés agricoles. ou des salariés des industries agricoles et alimentaires, et je me dois également d'entendre et de faire entendre leur voix pour que la valeur de leur travail soit respectée.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Mais je sais aussi que j'ai, avec André Cellard, la responsabilité d'un secteur essentiel à l'équilibre économique du pays, d'un secteur qui est aussi un atout pour la place de la France sur les marchés européens et mondiaux.

Ce sont là des principes qui peuvent vous sembler bien généraux. Pourtant, mesdames, messieurs les députés, n'ont-ils pas été trop perdus de vue dans cette période de crise économique que nous connaissons depuis sept ans ?

C'est vrai, du point de vue du développement économique l'agriculture se porte encore bien. Mais qu'en est-il des exploitations agricoles ? Qu'en est-il des agriculteurs ? Chacun sait que les revenus agricoles ont baissé régulièrement depuis sept ans et que les producteurs agricoles dans leur ensemble ont supporté, de ce point de vue plus que d'autres groupes sociaux, les effets de la crise. L'agriculture de l'avenir, celle des jeunes, est surendettée.

Dans cette crise, la France n'a pas eu de politique agricole adaptée aux conditions nouvelles qui étaient faites à la croissance de la production agricole. Comprenons-nous bien : ce problème est grave. Il s'agit de l'état économique et social difficile de l'agriculture, et plus particulièrement de l'agriculture de l'avenir, celle des jeunes qui se sont installés depuis quelques années ou qui veulent s'installer aujourd'hui.

Depuis le début de la crise économique, c'est-à-dire depuis 1973-1974, les ministres successifs de l'agriculture, et les gouvernements auxquels ils appartenaient, ont conservé le cadre et les objectifs généraux qui avaient été ceux de la politique des années soixante. Elle se situait dans une phase d'expansion économique rapide et à l'intérieur d'un ensemble européen qui se reconnaissait des objectifs particuliers en matière agricole.

Depuis 1974, la restructuration mondiale, d'une part, l'élargissement de l'Europe, d'autre part, ont radicalement changé le cadre économique global dans lequel avait été conçue la politique agricole des années antérieures.

Les gouvernements précédents n'ont pas jeté les bases d'une politique adaptée à l'évolution de l'environnement économique et social. C'est vrai, c'est dans le même temps où se développe la crise économique que l'agro-industrie française devient exportatrice nette.

Et pourtant, durant le même temps, on a laissé se dégrader la place de la France sur les marchés européens.

Face aux fluctuations monétaires, on a tenté de préserver, en recourant en 1969 à l'invention du « franc vert », le grand marché européen. Mais il en est résulté de graves distorsions de concurrence entre nous et les pays à monnaie forte, comme l'Allemagne et la Hollande.

Conscients de cette erreur, nous avons tourné radicalement le dos à cette politique lors du dernier réajustement monétaire. Nous n'avons pas constitué de montants compensatoires monétaires français et j'entends négocier fermement à Bruxelles le démantèlement des montants compensatoires monétaires des pays à monnaie forte. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Mais, il y a aussi la façon dont on a toléré peu à peu des entorses à la préférence communautaire : celle-ci a fonctionné

de manière très incomplète, en particulier pour les céréales et les oléoprotéagineux.

Ainsi la préférence pour les céréales communautaires s'est dégradée au moins jusqu'en 1977 et depuis, malgré quelques améliorations, ne s'est pas suffisamment restaurée. On connaît le résultat : nos partenaires hollandais, à partir de 1974, ont importé des quantités croissantes de manioc et d'autres produits substitués des céréales.

Cela a permis au soja américain, puis brésilien, de s'emparer de plus de 85 p. 100 du marché européen des matières riches en protéines et de prendre une part croissante dans les rations animales.

Il y aurait bien d'autres choses à dire sur ce sujet.

Par exemple sur un laxisme certain quant aux concessions commerciales avec les pays développés — je ne parle pas des pays en voie de développement — concessions qui n'étaient pas toutes inévitables et qui limitent l'écoulement des produits européens.

Tous les problèmes que je viens d'évoquer montrent bien l'urgence d'une réforme de la politique agricole commune et d'une négociation dans laquelle il va falloir très àrement se battre. Il faut défendre les intérêts de l'agriculture française et, dans un même mouvement, défendre l'Europe et son agriculture, aussi bien contre les tenants du « grand large » que contre ceux d'un malthusianisme étroit.

Considérons maintenant un second aspect de cette carence dans l'attention portée aux problèmes réels des agriculteurs : l'évolution des revenus agricoles et celle du modèle de développement de l'agriculture.

Notre agriculture est en partie malade, cela a été souligné tout à l'heure, d'un modèle de développement qu'on lui a vanté avec entêtement et qui s'est traduit par un trop fort accroissement des consommations intermédiaires. D'un côté, on a trop poussé une partie des producteurs dans la recherche systématique de la productivité. De l'autre, on a laissé de côté un nombre important d'exploitants, comme s'ils étaient tout à fait inaptes au progrès technique.

Il est nécessaire, dans beaucoup de régions où les exploitations sont de petite taille, d'intensifier, et même fortement, l'équipement. Mais on l'a fait trop souvent, sans discernement, sans tenir compte des charges que cela entraînait, aussi bien pour l'exploitant que pour les importations du pays ; sans même tenir compte des conditions de vie.

Les modèles de production hors sol auraient pu être aménagés — comme ils l'ont été en Allemagne et aux Pays-Bas — sans perdre pour autant leur productivité, en fonction des conditions nouvelles d'instabilité des cours des matières premières et des conditions de la concurrence intraeuropéenne.

Tout au contraire, on a laissé les agriculteurs, qui voyaient leur revenu baisser, s'épuiser dans une fuite en avant. C'était pour eux la seule solution. La technique pour la technique a primé sur le simple bon sens du calcul économique. Et cela au moment même où le prix des consommations intermédiaires s'accroissait considérablement. Et, vous le savez, sur ce point aussi les pays à monnaie forte étaient avantagés.

Les consommations intermédiaires et les charges équivalent aujourd'hui aux deux tiers des recettes de l'agriculture, contre moins de la moitié il y a seulement dix ans.

Comment peut-on, dans ces conditions, affirmer — je l'ai entendu ce matin — que le précédent gouvernement s'est efforcé de promouvoir une agriculture plus autonome et plus économe ?

Dans 100 francs de produits agricoles, il n'y a plus que 38 francs pour rémunérer le travail et investir. Et c'est là une donnée statistique moyenne ! Qu'en est-il pour les éleveurs les plus industrialisés ?

Ainsi, les revenus bruts d'exploitations ont diminué de 2,8 p. 100 par an entre 1973 et 1980.

Mais l'agriculture est aussi malade de l'endettement.

Le crédit agricole estime qu'actuellement environ une exploitation sur dix — soit environ 80 000 exploitations — est surendettée à moyen terme. C'est-à-dire que ces agriculteurs sont dans une situation insupportable, au regard des revenus qu'ils obtiennent.

Il s'agit essentiellement des jeunes qui ont obéi aux incitations de la politique agricole, telle qu'elle était menée, c'est-à-dire sans « garde-fou » : ceux qui ont acheté beaucoup de terre pour croître au plus vite ; ceux qui ont très lourdement investi dans le hors-sol ; et ceux qui ont rénové leurs vignes ou leurs vergers.

Ils avaient confiance dans les conseils qu'on leur donnait, dans leur énergie et leur capacité de travail.

Il faut qu'ils aient toujours confiance.

Mais pour cela, il va falloir changer profondément le cadre du développement agricole.

C'est cela l'héritage des sept dernières années, d'une inadéquation de la gestion de l'agriculture à la crise économique.

C'est au vu de cette situation difficile pour près de 80 000 familles, que l'une des premières mesures que j'ai prise a été l'institution d'une aide aux agriculteurs en difficulté en utilisant un crédit disponible de 200 millions de francs, reliquat des aides au revenu de 1981. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. Cela aussi c'est l'héritage !

Mme le ministre de l'agriculture. Nous rompons en cela avec les méthodes trop aveugles de l'aide au revenu menée jusqu'alors.

Nous avons tenu à laisser une certaine autonomie aux commissions locales qui sont à même de mieux cerner sur place les problèmes.

Il s'agit bien, en effet, de sauver les agriculteurs en difficulté financière, non de retarder simplement l'échéance de ce que, dans d'autres secteurs, on appellerait leur faillite.

Je l'ai déjà dit : ce qui m'importe, c'est avant tout le revenu des agriculteurs et non celui de « l'agriculture ».

Le secteur agricole est le secteur socio-professionnel champion des disparités de revenus et cette disparité s'est encore accrue dans le temps, à l'occasion de la crise économique, de 1970 à 1981. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Blanc. C'est faux !

Mme le ministre de l'agriculture. En effet, 15 p. 100 seulement des agriculteurs disposent de plus de la moitié du revenu agricole, tandis que près des deux tiers des producteurs ne disposent que de moins du quart de ce même revenu ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Et chacun sait aujourd'hui que les aides directes au revenu agricole apportées en 1980 sont bien loin d'avoir corrigé ces disparités !

M. Jean-Jacques Benetière. C'est vrai !

Mme le ministre de l'agriculture. Les agriculteurs sont aussi le seul groupe socio-professionnel qui ait vu depuis aussi longtemps — et aussi nettement — diminuer globalement ses revenus.

En moyenne, cela est dû à la façon dont on menait la politique anti-inflationniste. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*) On a utilisé les effets de la dépréciation monétaire pour laisser se mettre en place des montants compensatoires qui ont entraîné une différence importante entre les prix de soutien réel en République fédérale d'Allemagne et en France, allant jusqu'à 30 p. 100.

M. Charles Miossec. Mais vous n'êtes plus dans une campagne électorale !

Mme le ministre de l'agriculture. Il faut être conscient que les gouvernements précédents, en laissant se creuser ainsi ce retard des revenus, ont créé des déséquilibres auxquels il va falloir maintenant remédier.

La faute grave a été de laisser se dégrader peu à peu les prix et les revenus agricoles, parce que c'était le plus facile pour lutter contre l'inflation. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

La nouvelle politique agricole que j'entends mettre en place répondra à deux objectifs.

D'une part, corriger au plus vite les effets de la politique antérieure sur l'agriculture française et les agriculteurs.

D'autre part, engager pour eux et avec eux une politique qui corresponde aux données actuelles du monde, aux problèmes que pose la crise économique.

Cette nouvelle politique, j'entends l'organiser autour de trois impératifs qui en inspireront tous les aspects.

Le premier impératif est de freiner l'exode agricole et rural. La France a désormais besoin de tous ses agriculteurs.

M. Raoul Bayou. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Il y a vingt ans, un Français sur cinq produisait des biens agricoles. Aujourd'hui, un sur douze.

Demain, et c'est déjà inscrit dans la pyramide des âges des agriculteurs, un Français sur vingt : dans la population active française de moins de quarante ans, il n'y a pas plus de 5 p. 100 de producteurs agricoles. M. Soury a excellemment parlé de ce problème ce matin.

Cela oblige à repenser toute la politique de développement et de formation agricoles et celle de l'aménagement foncier et rural, mais aussi, bien sûr, à mettre en place une politique qui assure au travail des revenus suffisants.

Le second impératif est de garantir un niveau de vie satisfaisant aux agriculteurs dont les revenus sont insuffisants.

Cet objectif implique : de revenir à de meilleurs équilibres entre prix agricoles à la production et prix des consommations intermédiaires, et de réduire la disparité des revenus agricoles en allant vers plus de justice et d'équité dans l'estimation de la valeur du travail. Et l'un ne va pas sans l'autre !

Là aussi, plus d'égalité dans l'accès aux moyens de production, qu'ils soient matériels — terre, machines — ou qu'ils soient intellectuels — formation, connaissance des progrès techniques — est nécessaire. Il faut remettre en cause les rentes de situation.

Accroître et stabiliser le revenu, c'est d'abord peser sur les charges grevant l'exploitation ; la charge foncière qu'il faut alléger, la charge en matériel qu'il faut diminuer par encouragement à la propriété en commun ; la charge en temps de travail et en fatigue que l'agriculture de groupe permet de diminuer, apportant plus de confort dans la vie quotidienne.

Mais, agir sur le revenu, c'est, bien entendu, agir avant tout sur les prix et donc sur la gestion des marchés — c'est la politique des offices de produits que j'exposerai tout à l'heure.

Le troisième impératif est de mieux intégrer et associer l'agriculture à son environnement économique et social.

J'ai déjà souligné que l'agriculture peut être considérée comme une branche moderne de notre économie : elle achète pour plus de 70 milliards aux autres branches pour produire et vend de 55 à 60 p. 100 de la valeur de sa production aux industries transformatrices et au commerce.

Il convient donc de gérer de façon plus coordonnée cet ensemble agro-industriel qui assure, en étant exportateur net, 18 p. 100 des exportations françaises. La réintégration dans mon ministère du secteur des industries agro-alimentaires le permet. La mise en place des offices de produits l'assurera.

M. Jacques Blanc. Affirmations gratuites !

Mme le ministre de l'agriculture. J'en arrive à la présentation du projet de budget de l'agriculture.

Je voudrais le présenter en exoliquant dans le même temps la politique agricole que nous menons dans ses réalisations, dans les projets immédiats inscrits au budget, mais aussi au travers du calendrier des actions que j'entends mener à bonne fin.

J'organiserai mon exposé selon les trois impératifs qui guident ma politique.

Je vais présenter d'abord rapidement l'ensemble de ce budget.

C'est, je l'ai dit, pour une part un budget de transition.

M. Jacques Godfrain. De régression !

Mme le ministre de l'agriculture. Il supportera en effet, en 1982, et de manière sensible, les conséquences des décisions déjà prises et sur lesquelles les évolutions significatives ne peuvent être que très progressives.

Je rappellerai par exemple que la charge de bonification des prêts du Crédit agricole sera de l'ordre de 6 milliards 200 millions de francs en 1982, soit plus du cinquième des crédits de fonctionnement du ministère, ou que l'indemnité viagère de départ, devenue indemnité annuelle de départ, dépassera sensiblement le milliard de francs en 1982.

Ce budget est également un budget de transition...

M. Jacques Godfrain. De régression !

Mme le ministre de l'agriculture. ... car les actions que j'ai lancées, ne peuvent trouver qu'une traduction financière progressive et le projet de budget pour 1982 ne peut, à cet égard, que se présenter comme la manifestation d'une première étape vers un changement de politique.

C'est aussi un budget de transition...

M. Jacques Godfrain. De régression !

Mme le ministre de l'agriculture. ... pour le financement de l'agriculture dans la mesure où l'agriculture devra aussi se

développer bientôt dans un cadre politique, administratif, économique et social renouvelé : celui de la décentralisation.

Quel secteur profitera plus de ce rapprochement des responsabilités, de la diversité des réalités sociales que l'agriculture ?

Mais, ce budget est aussi et est déjà un budget de rupture avec les évolutions passées, comme MM. les rapporteurs ont bien voulu le signaler.

Cela se voit nettement dans la progression des masses de crédits, sur deux points notamment.

Les crédits de fonctionnement augmentent d'environ 16,4 p. 100, contre 12,3 p. 100, dans le budget précédent, ce qui va permettre, à la fois de régulariser l'emploi de nombreux vacataires ou contractuels de l'administration et de l'enseignement, et de créer des emplois.

Le budget d'équipement, en terme d'autorisations de programme, s'accroît d'environ 16,7 p. 100, contre 2,7 p. 100 en 1981. La rupture sur ce second point est particulièrement marquée pour des aides dont la régression était constante depuis une dizaine d'années.

Je voudrais insister sur ce point, car effectivement le budget d'équipement a été par trop délaissé au cours de ces dernières années.

Sans doute paraissait-il plus commode de diminuer ces lignes budgétaires finançant des actions d'intérêt général que de trop diminuer celles concernant les intérêts individuels.

Or ces investissements permettent de réduire les disparités régionales, de développer l'emploi et aussi de mieux adapter notre production aux besoins du marché.

Par exemple l'irrigation, l'assainissement et le drainage affranchissent l'exploitant agricole de certaines contraintes liées au climat et au sol et favorisent la diversification des cultures, l'adaptation de la production au marché et à son évolution, donc l'amélioration de nos échanges.

C'est ainsi que près de 70 p. 100 des nouveaux périmètres irrigués sont consacrés à la culture du maïs et des oléoprotéagineux, productions déficitaires sur le marché européen.

Dans le Midi viticole, seule la pratique de l'irrigation rend possible une certaine diversification des cultures en apportant un revenu à l'hectare du même ordre que celui de la vigne à des exploitations dont les petites dimensions interdisent le passage à des systèmes d'exploitation extensifs.

Toujours à propos du budget d'équipement, pour éviter des interprétations erronées je souligne que le ministère de l'agriculture participe, en 1982, à la constitution d'une réserve interministérielle pour le Grand Sud-Ouest.

L'analyse de l'évolution des aides accordées dans ces divers secteurs de l'activité agricole doit toutefois et de manière évidente en tenir compte.

Je conclurai cette présentation globale en rappelant que cette évolution des crédits spécifiques au ministère est à replacer dans le cadre d'une progression de 19 p. 100 des dépenses bénéficiant à l'agriculture.

Il est tenu compte notamment de la contribution française au budget de la Communauté, pour la part qui revient aux dépenses agricoles, des dépenses du budget des prestations sociales agricoles et des interventions d'autres ministères.

L'effort budgétaire global est donc considérable et reflète une volonté claire du Gouvernement d'accentuer son effort financier pour assurer un bon développement du secteur agricole.

Mais nous allons examiner ensemble ce budget selon les grandes lignes de force de la nouvelle politique agricole.

La première ligne de force est de stopper l'hémorragie de l'exode agricole, de revitaliser le monde rural et d'y créer des emplois.

C'est une politique de l'emploi en agriculture et donc dans le monde rural.

Et, sans doute, si l'on veut freiner l'exode rural et agricole, faut-il d'abord parler de la formation : c'est-à-dire de l'enseignement en milieu rural, de la préparation au métier d'agriculteur, du perfectionnement, de la vulgarisation, mais aussi des formes mêmes qu'il faut donner au développement agricole.

M. Charles Miossec. Et des restrictions à l'enseignement privé ?

Mme le ministre de l'agriculture. Le plus grand nombre d'agriculteurs et d'agricultrices, en tout cas, tous les jeunes, doivent pouvoir, aujourd'hui, participer au développement agricole.

Or, tous les bilans et toutes les évaluations sur l'action de vulgarisation, soulignent que l'effort de développement agricole

s'est trouvé jusqu'ici concentré sur un nombre limité de 15 à 20 p. 100 des exploitants.

Pourtant, la compétitivité de l'agriculture française a plus à gagner d'une amélioration des performances techniques de toute l'agriculture que des résultats spectaculaires dans un nombre restreint d'exploitations.

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. J'engage donc tous les agents du développement et de la vulgarisation à se mobiliser pour se mettre au service du développement de toute l'agriculture, développement des agriculteurs déjà engagés dans le mouvement du progrès, et qui doivent le poursuivre, comme de ceux que l'on a trop souvent délaissés. Je les engage à repenser dans tous les lieux où ils travaillent, à des formes nouvelles d'action et à une pédagogie renouvelée pour se faire entendre de ceux que l'on a condamnés à être les laissés-pour-compte du progrès.

Il ne faut plus en effet privilégier un seul modèle de développement des exploitations.

Certaines techniques traditionnelles mais parfaitement adaptées aux conditions techniques actuelles, se révèlent hautement économiques en énergie ou en produits importés.

L'abaissement des coûts de production est dans beaucoup de situations, une solution plus efficace que la hausse des prix pour maintenir un revenu suffisant.

Et puis, c'est un moyen à la portée de beaucoup de producteurs, si on les incite à retrouver le goût de l'agronomie.

Beaucoup d'agriculteurs ont des idées que l'on a laissées inexploitées. En matière de petit machinisme agricole, par exemple. Et l'Etat peut lui-même beaucoup.

Au sujet du machinisme agricole, savez-vous que la France, pays où l'agriculture est traditionnelle et développée depuis longtemps et qui dispose d'une puissante industrie mécanique, importe 70 p. 100 des machines agricoles dont elle a besoin ?

Savez-vous que les agriculteurs français utilisent des machines à traire hollandaises, avec, à l'intérieur, un petit mécanisme, qui s'appelle le « pulsateur » et qui, lui, est japonais ?

De même, les brevets de certains produits de traitement pour les végétaux ou les animaux sont périmés : on peut, appuyés sur l'industrie nationalisée et le réseau coopératif, en fabriquer à très bon compte — et on va le faire ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Blanc. On verra !

Mme le ministre de l'agriculture. Sur ce point, j'ai entamé une réflexion conjointe avec le ministre de l'industrie.

On dit que ma politique est celle du déclin de la productivité.

M. Daniel Goulet. Et c'est vrai !

Mme le ministre de l'agriculture. J'entends assurer l'expansion de l'agriculture française, mais avec le plus grand nombre d'agriculteurs, et dans la diversité des systèmes de production, en utilisant tous les atouts dont nous disposons. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mais le développement ne se conçoit pas sans une formation permanente des agriculteurs et des agricultrices. Il faut noter que nous avons accordé dès cette année les ressources nécessaires aux stages 200 heures des jeunes agricultrices.

Je voudrais souligner à ce propos que les agricultrices ont été trop longtemps laissées à l'écart des institutions de développement. Le problème le plus important pour elles est d'obtenir un véritable statut en tant que travailleur.

Elles ne disposent en effet que de peu de droits, ce qui pose quelquefois des problèmes douloureux lorsqu'elles se retrouvent seules.

De même, elles sont en situation défavorisée en ce qui concerne les congés de maladie et surtout de maternité.

S'il y a eu quelques progrès ces dernières années dans le sens d'une meilleure protection des droits de l'agricultrice, il faut cependant les renforcer rapidement et efficacement.

Mais le développement ne va pas sans une formation préalable des jeunes ; certains orateurs l'ont bien souligné.

J'entends intégrer l'enseignement agricole dans le contexte global de l'éducation en France. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes et des communistes. — Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Cesseing et M. Henry Delisle. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Cela signifie que cet enseignement doit assurer aux élèves les mêmes services que l'ensei-

gnement général : une même valeur des diplômes et un même accès à l'enseignement supérieur. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Je ne veux plus que se perpétue dans le monde rural, et principalement pour les femmes à quelque niveau que ce soit, un enseignement au rabais qui laisse encore trop de jeunes dans la dépendance et dans l'ignorance.

Pour l'enseignement agricole public, dont personne à droite n'a parlé, nous nous sommes attachés à réduire la proportion des non-titulaires, aussi bien pour le personnel enseignant que pour le personnel de service, ce qui concerne près de 900 postes, auxquels il faut ajouter la création de 180 emplois.

Ces créations et titularisations permettent de réduire les déficits par rapport aux horaires des programmes et, par conséquent, d'améliorer la qualité de la formation.

Nous lançons aussi dès ce budget un programme d'entretien et de rénovation des établissements publics qui en ont vraiment besoin.

Dans ce même budget, nous marquons l'intérêt qu'il faut porter à la promotion collective et plus particulièrement à la formation féminine en milieu rural — au total 4 millions de francs supplémentaires — et à l'animation socio-culturelle pour laquelle nous prévoyons de créer 40 emplois.

A propos de l'enseignement privé, une campagne a été organisée sur ce thème dès avant les élections et je m'aperçois qu'elle continue. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Goaduff. Très justement !

Mme le ministre de l'agriculture. Et les mensonges continuent !

Mme la présidente. Mes chers collègues, Mme le ministre de l'agriculture vous a écoutés avec un grand respect ; je vous demande d'en faire autant. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Veuillez poursuivre, madame le ministre.

Mme le ministre de l'agriculture. Grâce à l'existence de reliquats importants, qui sont affectés à l'enseignement privé, et que je m'engage à mobiliser en 1982, les crédits disponibles permettront, je le confirme, une augmentation de 18 p. 100 par rapport aux subventions distribuées en 1981. Le ministère de l'agriculture, comme, du reste, avec des modalités différentes des régimes d'aide de l'Etat, le ministère de l'éducation nationale, applique en 1981 et appliquera en 1982 les dispositions législatives en vigueur.

J'ajoute que j'ai été particulièrement attentive à ce que les établissements disposent de crédits suffisants pour faire face à leurs besoins. C'est pourquoi j'ai respecté les engagements pris en avril par mon prédécesseur vis-à-vis des établissements reconnus pour lesquels les subventions augmenteront en masse de 18 p. 100. Il s'agit là d'un effort exceptionnel puisqu'en 1981 la progression de ces mêmes crédits n'était que de 16,02 p. 100.

Cette effort intéresse tous les établissements puisqu'il s'agit de la subvention liée à la reconnaissance et c'est la raison pour laquelle j'y attache un intérêt tout particulier.

Je ne tolérerai pas que l'on dise que je ne respecte pas la loi en ce qui concerne les formations agréées. Le nombre des élèves admis à l'agrément est porté à 22 000 et le montant moyen de la majoration de subvention est augmenté de 24 p. 100 par rapport à 1981. Je ne comprends donc pas en quoi ces mesures auraient pu contribuer à détériorer la situation financière des établissements. Des reliquats existaient déjà en 1980. La sous-consommation des crédits en 1981 était parfaitement prévue. Tout cela M. Méhaignerie le sait parfaitement. Ce que j'ai défendu en 1981, je le défendrai aussi en 1982. Les accusations portées contre moi et contre le Gouvernement à ce sujet relèvent du procès d'intention. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme la présidente. M. Méhaignerie demande à vous interrompre, madame le ministre. Le lui permettez-vous ?

Mme le ministre de l'agriculture. On reparlera de tous ces sujets au moment des questions car il y aura, je le suppose, quelques intervenants sur ce thème. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Un député de l'union pour la démocratie française. Le ministre ne connaît même pas le dossier !

Mme le ministre de l'agriculture. Quant à l'institut national de la recherche agronomique, vous savez qu'il est désormais rattaché non seulement au ministère de l'agriculture, mais aussi au ministère de la recherche scientifique afin de bénéficier pleinement de la grande politique de recherche qu'entend mener le Gouvernement. Son budget est accru de 34 p. 100 pour les autorisations de programme et de 24,3 p. 100 pour le budget de fonctionnement. Mais l'I.N.R.A. reste pleinement associé au ministère de l'agriculture et à la politique qui y est définie.

Une augmentation analogue des crédits est assurée dans mon ministère pour les instituts et centres techniques ou le Cemagref, c'est-à-dire le centre technique du machinisme agricole. Le budget de ce centre augmente lui aussi très sensiblement. Dans le souci exprimé tout à l'heure du développement d'une industrie du petit machinisme en France, je pense que cet institut jouera un rôle important.

Le deuxième grand volet de notre politique de l'emploi agricole est celui de l'installation des jeunes agriculteurs.

Si, officiellement, 30 000 personnes s'installent chaque année en agriculture, il n'y a en réalité que 7 000 à 8 000 jeunes qui le font à plein temps.

Ce n'est pas suffisant.

Il nous faut accentuer les moyens nécessaires à l'installation des jeunes. Le premier de ces moyens est, vous le savez, la dotation d'installation qui a pour but de procurer aux jeunes agriculteurs une aide en trésorerie au moment de leur première installation.

Son montant, à compter du 1^{er} janvier 1981 — des précisions chiffrées me paraissent indispensables ici — variait de 67 500 francs en zones de montagne à 42 000 francs dans les autres zones défavorisées et il était de 32 500 francs dans les autres zones.

Une première majoration de 20 p. 100 est intervenue, avec effet à compter du 1^{er} juillet 1981. Les montants sont ainsi portés à 81 000 francs en zones de montagne, à 50 400 francs en zones défavorisées et modulés de 32 500 francs à 39 000 francs sur le reste du territoire.

Cette augmentation sera poursuivie en 1982 et les agriculteurs qui s'installeront dans les conditions les plus difficiles pourront bénéficier, dès la fin de 1982, d'une dotation qui aura doublé par rapport à ce qu'elle était au début de cette année.

Il est apparu, à cette occasion, indispensable d'introduire une sélectivité accrue afin de favoriser les jeunes agriculteurs dont les handicaps sont les plus aigus, soit parce qu'ils s'installent sur des exploitations trop exigües, soit parce qu'ils ne disposent pas de fonds propres suffisants.

Le coût budgétaire qui s'était élevé en 1980 à 225 millions de francs et en 1981 à 262 millions de francs sera de 341 millions de francs en 1982.

Le second moyen est constitué par les prêts bonifiés du Crédit agricole.

Les prêts spéciaux d'installation comme les prêts spéciaux de modernisation du Crédit agricole sont destinés à financer les dépenses d'investissements effectuées lors de la première installation, notamment pour la reprise totale ou partielle du capital d'exploitation et sa remise à niveau.

Les taux de ces prêts étaient restés inchangés depuis une dizaine d'années et ne correspondaient plus, vous le savez, à l'évolution en très forte hausse du loyer de l'argent.

Nous avons dû, compte tenu de l'évolution générale du coût du crédit, les augmenter à 6 p. 100 pour les jeunes qui s'installent en plaine, en augmentant toutefois le plafond des prêts qui a été porté de 250 000 francs à 300 000 francs.

Parallèlement, j'ai demandé à mes services que soit étudiée, en liaison avec la caisse nationale de Crédit agricole, la mise en place d'un mécanisme de financement par des prêts à remboursements progressifs qui permettront ainsi aux jeunes agriculteurs de rembourser moins au début de leur carrière.

Cela devrait conduire à en proposer rapidement le bénéfice aux agriculteurs qui le souhaiteraient, ce qui permettrait un allègement important de la charge financière pendant les premières années.

Mais surtout un effort particulier a été fait au sujet des jeunes agriculteurs pour les zones de montagne et les zones défavorisées.

D'abord, en ce qui concerne la dotation aux jeunes agriculteurs. Cette dotation, dont j'ai indiqué le relèvement, pourra atteindre, pour les exploitations connaissant les situations les plus difficiles, 84 000 francs dans les zones défavorisées et 135 000 francs dans les zones de montagne.

Cet effort exceptionnel accompagne une politique d'aide déjà très marquée à la suite des diverses revalorisations de l'indemnité spéciale de montagne, dont le coût total pour l'Etat s'élèvera à 700 millions de francs en 1982.

Ensuite, en ce qui concerne le taux des prêts bonifiés. Celui-ci est fixé à 4,75 p. 100, soit un écart de 1,25 p. 100 avec les taux de prêts consentis dans les zones de plaine, et j'invite ceux qui ont fait des observations sur ce point à refaire leurs calculs.

De plus, à cet écart favorable de taux s'ajoute une durée de bonification de prêts supérieure, dans ces mêmes zones de montagne et zones défavorisées, puisque la durée de bonification est portée à douze ans contre neuf ans ailleurs.

Je crois que cela constitue une preuve significative, monsieur Proriot, de ce que le Gouvernement entend accentuer l'effort effectué en faveur des zones de montagne et des zones défavorisées.

Je m'appuierai, quant à moi, sur les travaux qui seront menés par la commission d'enquête sur la montagne, que préside M. Nucci, pour étudier les mesures complémentaires qui pourraient encore être prises.

Aider les exploitants jeunes, c'est aussi, puisque cela va dans le même sens d'une diminution des charges d'exploitation, encourager les C. U. M. A., et, par ailleurs, l'agriculture de groupe, comme le souhaite M. Cabé.

Mais la charge la plus lourde pour l'installation est, bien sûr, celle du foncier, comme plusieurs orateurs l'ont souligné. Elle est à un niveau tel qu'elle interdit toute installation sans héritage important.

Aussi, allons-nous nous engager avec André Cellard dans une politique foncière audacieuse qui doit permettre de relancer l'installation des jeunes agriculteurs et qui doit alléger véritablement la charge foncière qui pèse sur eux.

Notre action doit se dérouler en trois temps : nous sommes en train de mettre au point un projet de loi sur les conditions dans lesquelles les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, les S. A. F. E. R., pourraient louer des terres aux jeunes agriculteurs.

M. Roland Mazoin, rapporteur spécial. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. La dotation budgétaire est cette année — je le sais et on l'a souligné — limitée à 50 millions de francs. Mais il faut savoir qu'elle est conçue pour permettre de mener, en 1982, des actions expérimentales dans ce domaine. Cela nous permet de prendre immédiatement date pour affirmer notre volonté d'alléger le poids du foncier.

Il faut marquer vite la volonté de donner leur chance à des jeunes qui ne disposent que de peu de capitaux et qui ont été formés à ce métier d'agriculteur qu'ils aiment.

Nous étudions pour les mois à venir un projet de loi réformant la législation des structures, facilitant le développement du fermage, et mettant en place les offices fonciers.

La composition des commissions départementales des structures doit s'ouvrir à toutes les formes d'agriculture.

Ce qu'il importe aussi de réformer, c'est le contrôle de la politique des structures.

Ainsi, il faut que les moyens de contrôle des cumuls d'exploitation soient réellement efficaces, que les « ventes d'herbe » qui permettent de tourner le statut du fermage soient réellement interdites, que la stabilité des fermiers soit mieux assurée, que la concentration foncière au profit des plus gros exploitants s'arrête.

Ces offices fonciers auront aussi à étudier l'évolution à venir des structures de leur région et à faire des propositions dans l'esprit du maintien de l'emploi en agriculture, pour sauvegarder les exploitations et installer les jeunes.

Trop d'organismes interviennent aujourd'hui : les S. A. F. E. R. et leur comité technique paritaire, les associations A. D. A. S. E. A., le centre national pour l'aménagement des structures d'exploitations agricoles, les commissions de structures départementales, les directions départementales de l'agriculture, et j'en oublie sans doute.

Il faut « rapprocher » ces établissements, leurs « doctrines », et leurs pratiques dans une politique de structure qui soit cohérente !

Nos offices pourront louer des terres ; alors, on a posé la question, et on a eu raison de le faire : quel financement ?

M. Roger Corrèze. C'est la nationalisation.

Mme le ministre de l'agriculture. Non, monsieur Corrèze, ce n'est pas la nationalisation ! Il ne s'agit pas d'acheter toute la terre de France. D'ailleurs, même si nous le voulions, je me demande bien comment nous ferions. Par ailleurs, la propriété

privée du sol, encore une fois, n'est absolument pas remise en cause dans son principe.

M. Raoul Bayou. La terre aux paysans !

M. Daniel Goulet. Ou à l'Etat !

Mme le ministre de l'agriculture. Qui financera ? Et, bien, ce pourra être les institutions qui, de par la loi, sont contraintes à des réserves foncières. Ce pourra aussi être les collectivités régionales et départementales soucieuses du maintien du dynamisme de l'agriculture et de l'équilibre économique de leur région.

Enfin, il y aura, bien sûr, l'aide de l'Etat.

M. Jacques Godfrain et M. Jean-Louis Goasduff. La mainmise !

Mme le ministre de l'agriculture. Je n'entrerai pas plus dans les détails de ce projet auquel nous travaillons pour 1982. Mais, je dirai en réponse à M. Josselin que ses suggestions vont tout à fait dans le sens de nos réflexions.

La troisième étape de la politique sera celle d'une grande loi d'aménagement foncier qui permettra d'assurer, dans un climat moins spéculatif, la coexistence des différents usages de l'espace : l'agriculture, la ville, mais aussi les transports et le tourisme.

Si le marché foncier agricole et la gestion des structures sont des questions spécifiques à l'agriculture, l'aménagement de l'espace et le zonage, si nécessaire pour sauvegarder les terres agricoles et les paysages, ne peuvent pas, en effet, être traités indépendamment des autres usages urbains ou industriels.

L'espace, c'est aussi la forêt. La forêt a trop longtemps manqué d'hommes, d'investissements et d'initiatives. Elle a manqué aussi de structures de gestion cohérentes, ce qui nuit gravement à sa mise en valeur rationnelle.

Ainsi, la France, qui à elle seule dispose de presque autant de forêts que l'ensemble de ses partenaires de la Communauté, a un important déficit commercial de sa filière bois, en raison, en particulier, de la faiblesse des industries de transformation qui valorisent cette ressource.

Les problèmes posés par la forêt et la filière Bois méritent, compte tenu de leur complexité et des enjeux qu'ils soulèvent, qu'une réflexion approfondie leur soit consacrée. C'est l'un de vos, vous le savez, qui en est chargé, et ce Gouvernement s'appuiera sur ce travail pour déposer dès 1982, un projet de loi forestière, élément essentiel à sa politique.

M. Jacques Godfrain. Et encore une loi !

Mme le ministre de l'agriculture. Le budget que j'ai préparé marque déjà, vous l'avez constaté, des évolutions sensibles.

Mais la revitalisation du monde rural et la création d'emplois, c'est aussi l'affaire des communes et des petites régions.

J'entends bien soutenir une politique d'aménagement rural qui doit s'appuyer, dans le cadre général des mesures de décentralisation, sur des actions volontaires locales.

En effet, nul ne peut mieux que les populations locales, dans leurs associations, leurs institutions et leurs entreprises, assurer l'aménagement nécessaire pour que chacun puisse « vivre au pays ».

L'ensemble des orientations que je viens d'évoquer doivent, à mon sens, avoir un prolongement naturel dans la politique agricole menée dans les départements et territoires d'outre-mer, comme l'a souligné avec justesse M. Jalton.

C'est donc autour de quatre axes principaux que va s'orienter l'action du ministère de l'agriculture : la formation des hommes, les facteurs de production — en particulier les structures — le développement et le contrôle de la mise en marché des productions agricoles et l'aménagement rural, sans oublier la mise en valeur forestière, en particulier en Guyane.

La formation des agriculteurs et des jeunes est assurée par un nombre semble-t-il suffisant d'établissements. Mais dans beaucoup de départements ou de territoires d'outre-mer, le problème est de donner à ces jeunes les chances d'exercer leur métier.

La politique des structures prend là toute son importance. Je pense en particulier à la poursuite des opérations de réformes foncières engagées en Guadeloupe.

C'est dire aussi l'intérêt de poursuivre les infrastructures qui permettront la maîtrise de l'eau dans le cadre des périmètres d'irrigation de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

Cette politique permettra non seulement le maintien des cultures d'exportation traditionnelle, la canne et le bananier, mais aussi la relance des productions locales et surtout la diversification des productions vers l'élevage ou les fruits et légumes.

Là aussi, nous souhaitons aider les agriculteurs à s'organiser pour mieux contrôler la mise en marché de leur production dans le cadre d'organismes de statut coopératif ou d'offices.

Je ne saurais oublier l'environnement des exploitations. C'est pourquoi, le budget de mon ministère fait la place qui convient à l'adduction d'eau, à l'assainissement des bourgs, à l'électrification et à la voirie rurale, bases d'un aménagement rural indispensable.

Dans tous ces domaines, les besoins sont considérables. L'effort de l'Etat ne se relâchera pas, mais j'apprécie la contribution que la Communauté européenne apportera à cette œuvre puisqu'une directive du conseil des ministres du 30 juin 1981 engage le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole dans une contribution de 85 millions d'Ecus à un programme quinquennal de développement de l'agriculture dans les départements d'outre-mer. Cet apport supplémentaire aux contributions de l'Etat et des collectivités territoriales permettra une accélération réelle des programmes.

La seconde ligne de force de notre politique est celle des revenus agricoles.

Je l'ai déjà dit : ce qui m'importe, c'est avant tout le revenu des agriculteurs.

Je considère en effet que le revenu agricole, donnée de la comptabilité nationale, est un ratio trop global pour être la seule base de cette politique.

Il nous faut mieux connaître les revenus individuels réels des agriculteurs afin d'éviter dorénavant des injustices et des gaspillages.

Une politique des revenus agricoles ne peut se réduire à une politique de prix, même si elle en constitue l'élément bien entendu le plus déterminant.

On pourrait, au sens large, considérer que de bons équipements publics — des écoles proches, une poste au village, une vie culturelle satisfaisante, un habitat rénové — sont aussi des éléments essentiels.

La formation du revenu comme ses transferts prennent en agriculture des formes très variées. D'évidence, en tout cas, le régime social et la fiscalité sont des outils primordiaux d'une bonne politique des revenus.

Vous le savez, en 1982, les cotisations sociales agricoles augmenteront en moyenne de 21 p. 100.

Sur ce point, il faut souligner — beaucoup en ont parlé — que la croissance des dépenses du B. A. P. S. A., qui vont passer de 41 à 51 milliards de francs, soit une progression de 24 p. 100, correspond à de fortes augmentations des prestations à la suite des mesures intervenues au 1^{er} juillet : augmentation de 25 p. 100 des prestations familiales, augmentation de 20 p. 100 du minimum vieillesse et relèvement exceptionnel de 10 p. 100 des retraites proportionnelles.

Dans la logique des choix du gouvernement précédent, les cotisations devraient, sur leur lancée, augmenter de 28 p. 100. Le Gouvernement, pour tenir compte de la baisse des revenus, a proposé cette année que la participation des agriculteurs au financement de leur régime de protection sociale diminue.

En contrepartie, l'effort de la collectivité s'est fatalement accru, puisque le total de la subvention inscrite au budget de l'Etat, des taxes affectées et du remboursement au Fonds national de solidarité des autres catégories socio-professionnelles à travers la compensation démographique versée par le régime général, augmente de 26 p. 100.

Il reste qu'il faudra revoir les bases de l'assiette des cotisations sociales qui amène à des situations injustes et qui ne permet pas que s'exerce suffisamment la solidarité.

M. Balmigère et M. Cassaing ont très bien traduit mes préoccupations sur ce point.

Il faut aussi établir une politique fiscale plus équitable.

La situation fiscale des agriculteurs n'a que très peu évolué en vingt ans alors même que l'agriculture connaissait une mutation profonde. Il est désormais nécessaire de rechercher une répartition des charges plus conforme à la capacité contributive.

La fiscalité est, en effet, un outil au service aussi bien d'une bonne gestion des exploitations que d'une meilleure gestion de l'agriculture tout entière.

Or la grande majorité des agriculteurs est, à l'heure actuelle, imposée au forfait collectif qui est, par définition, la plus mauvaise approche pour cerner ces revenus individuels. Quarante mille seulement des agriculteurs sont au « réel », c'est-à-dire 3 p. 100 à peine.

Aussi l'orientation du Gouvernement — je souligne que ces questions ne sont pas du seul ressort du ministère de

l'agriculture, mais aussi notamment du ministère du budget — est-elle de mieux adapter le régime du bénéfice réel aux contraintes de l'exploitation agricole, en particulier les stocks.

Le régime du bénéfice réel est bien l'approche idéale pour cerner les contours économiques des exploitations. Cependant il impliquera d'accélérer l'effort de mise en place des comptabilités.

Aussi, la voie que j'explore pour le moment est-elle celle de la constitution d'une imposition au réel simplifié qui pourrait prendre la place du forfait collectif pour une large part des producteurs et notamment pour ceux qui sont aujourd'hui assujettis à la T. V. A., soit 340 000 producteurs qui correspondent à 70 p. 100 de la production.

Mais notre politique des revenus agricoles doit s'appuyer sur l'organisation des marchés. Plusieurs orateurs dont M. Bayou et M. Baylet ont vu l'importance de cette nécessité.

Je voudrais souligner d'abord que, cette année, les prix agricoles auront augmenté en moyenne de 10 p. 100 alors que l'année dernière l'accroissement était de 5 p. 100 seulement.

Je pense que l'attention que mon ministère a portée à l'évolution des marchés afin d'intervenir au bon moment n'y est pas étrangère.

En ce qui concerne les offices de produits, une loi-cadre vous sera présentée sur ce thème dès la session de printemps et elle permettra l'établissement d'offices par produits dont les deux premiers seront ceux des vins et des fruits et légumes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Les difficultés des viticulteurs, les crises sur le marché des fruits et légumes sont les traductions les plus visibles, car les plus catastrophiques pour les producteurs, de l'anarchie qui règne sur certains marchés.

M. Raoul Bayou. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Les offices que nous allons mettre en place auront pour premier objectif d'assurer une meilleure sécurité du revenu pour les agriculteurs et, en particulier, pour les petits et moyens producteurs.

Ils auront aussi pour objectif d'organiser le développement et l'expansion de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire.

C'est pourquoi ces offices auront la capacité d'agir sur l'ensemble de la filière. Ce que nous voulons mettre en place, ce sont en définitive des structures interprofessionnelles qui fonctionnent. A notre avis, elles ne peuvent le faire correctement qu'à partir du moment où toutes les familles professionnelles concernées sont représentées et où l'autorité de l'Etat est présente.

J'insiste aussi sur le fait que la mise en place des offices sera accompagnée par des réformes qui assureront une meilleure transparence des marchés — les facturations obligatoires notamment — et une plus grande discipline de la part de l'ensemble des partenaires des filières considérées.

M. Jacques Godfrain. C'est l'étatisation.

Mme le ministre de l'agriculture. Les offices ne se substituent pas aux entreprises de transformation et de négoce ; ils auront, au contraire, pour objectif de conforter leurs actions et d'atteindre à des orientations conformes à l'intérêt général.

Personne ne profite du gaspillage actuel qui règne, par exemple, sur le marché des fruits et légumes (*applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes*), ni les producteurs, ni les transformateurs, ni les consommateurs.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Mais les spéculateurs !

Mme le ministre de l'agriculture. En effet, à cinq kilomètres de l'endroit où l'on jette les fruits sur les routes, les prix de détail sont toujours les mêmes.

Afin d'assurer cette sécurité de revenus pour les agriculteurs, l'office devra orienter et gérer le marché pour défendre les prix correspondant à une juste rémunération du travail des agriculteurs. Nous pensons que, dans certains cas, les offices peuvent assurer une certaine redistribution des revenus au sein du monde agricole, alors que vous savez bien que l'application de prix uniformes, quelles que soient les quantités produites, est de nature à accroître les inégalités entre les agriculteurs.

Je ne comprends pas pourquoi, en refusant toute notion de quantum, on cherche, ainsi que je l'ai entendu ce matin, à défendre avec acharnement les usines à lait du nord de l'Europe. En fonction bien entendu des possibilités offertes par la réglementation communautaire et des spécificités des différents produits, l'office interviendra selon des modalités différentes suivant les secteurs.

Nous sommes, en effet, tout autant, sinon plus que d'autres, attachés au marché commun agricole. Nous considérons simplement que la réglementation actuelle, indépendamment de notre volonté de renégocier certains aspects, ne nous interdit pas d'organiser les marchés en tenant compte des caractéristiques de notre agriculture.

M. Jacques Godfrain. Mais si !

Mme le ministre de l'agriculture. Certains pensent aussi que nous allons, par ces offices, rompre le mouvement de progrès et l'extension de l'agriculture française.

M. Jean-Louis Gosduff. C'est vrai !

Mme le ministre de l'agriculture. Je pense tout au contraire que, par une meilleure gestion des marchés, ces offices permettront de relancer la production et d'accroître la productivité de très nombreux agriculteurs qui sont aujourd'hui découragés par l'insécurité qui pèse sur leurs revenus.

M. Jacques Godfrain. Ils deviendront des fonctionnaires travaillant trente-cinq heures par semaine !

Mme le ministre de l'agriculture. Ainsi donc, le renforcement de l'organisation des marchés sera un élément fondamental de la politique agricole qui devra s'insérer harmonieusement avec tous les autres volets de ma politique, car il va de soi que cette organisation ne pourra à elle seule résoudre tous les problèmes rencontrés par nos agriculteurs.

Je pense aussi que les offices nous permettront de poursuivre une véritable politique d'orientation des productions, en particulier en faveur des éleveurs et de l'élevage, ce dernier devant conserver une place prépondérante dans l'agriculture française.

Ce secteur bénéficie d'ailleurs dans ce projet de budget d'un soutien important : outre les dispositions d'emprunts particulières, il bénéficie de 2 260 millions, soit 18 p. 100 de plus qu'en 1981.

Mais, il faut bien se rendre à l'évidence : partout où cela a été possible, l'élevage a été abandonné à cause du moindre soutien des marchés de productions animales par rapport aux grandes productions végétales.

Et pourtant, le développement de l'élevage est une nécessité pour l'emploi d'abord, car notre choix est clair ; nous savons que nous ne pourrions maintenir l'emploi en agriculture que par une expansion de l'élevage. Il l'est également pour la balance commerciale parce qu'au cours des deux dernières décennies, les déficits respectifs en viande de porc, de mouton et de cheval n'ont cessé de se détériorer, jusqu'à atteindre cinq milliards de francs environ pour l'ensemble de ces trois espèces.

Or la relance de la production est possible si tous les éleveurs peuvent bénéficier d'une organisation.

Je pourrais prendre d'autres exemples de cette nécessité de mieux organiser les marchés — et en particulier, ceux des produits méditerranéens, le vin, entre autres — qui ne profitent pas d'une bonne protection communautaire.

Mais, par le nouveau développement qu'ils assureront à la production agricole, ces offices permettront aussi une nouvelle croissance pour les industries agricoles et alimentaires, dans telle ou telle filière de produit, une reconquête du marché intérieur et, enfin, un essor plus sûr et mieux équilibré de nos exportations.

M. Daniel Goulet. Il y a contradiction entre votre volonté de relance et l'imposition de quantum.

Mme le ministre de l'agriculture. J'en viens donc, mesdames et messieurs les députés, à la troisième ligne de force de cette nouvelle politique : le développement de l'appareil agro-industriel français, outil indispensable au renforcement de la position de l'agriculture française en Europe et dans le monde.

On ne peut plus dissocier désormais l'agriculture des industries de transformation, et ceci dans la plupart des secteurs agricoles. Les économistes ont traduit cette réalité par le concept et le terme de filière ou de chaîne agro-alimentaire, montrant par-là que près de 70 p. 100 des produits agricoles sont consommés après une transformation industrielle.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'agriculture française s'appuie sur une importante industrie agricole et alimentaire qui représente, je vous le rappelle, la seconde branche industrielle après le bâtiment et les travaux publics.

Cette synergie entre l'amont et l'aval de la filière — pour utiliser les termes consacrés — s'était traduite sous le pré-

cedent gouvernement par une séparation contre nature du secrétariat aux industries agro-alimentaires et du ministère de l'agriculture.

M. Robert Cabé. C'était pour faire plaisir à M. Debatisse !

Mme le ministre de l'agriculture. Développer l'industrie agro-alimentaire, c'est développer l'ensemble de la filière et, pour commencer, l'agriculture.

Le développement de la transformation doit se faire en priorité sur le sol national et nos grandes entreprises ne doivent pas désinvestir ici pour assurer l'essentiel de leur croissance dans les pays étrangers. L'agriculture française et les industries agro-alimentaires ont partie liée pour la reconquête du marché intérieur et pour l'expansion de nos exportations. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas des implantations internationales. Elles sont bien entendu nécessaires pour exporter. Mais il faut les assurer judicieusement, même lorsqu'il est indispensable d'engager de gros moyens comme dans le cas de la conquête du marché américain.

L'implantation à l'étranger peut également être réalisée par des accords de franchise ; c'est d'ailleurs ainsi que l'on agit déjà dans une partie de notre industrie laitière coopérative. Mais je tiens à insister sur l'importance, pour l'avenir, du développement agro-industriel des milliers de petites et moyennes entreprises et de coopératives qui constituent ce tissu industriel des zones rurales indispensable au maintien de nos grands équilibres socio-économiques.

Il m'appartient de souligner à cet égard le rôle tout à fait fondamental de la coopération agricole qui a su réaliser depuis longtemps un mariage souvent heureux entre les impératifs économiques et les contraintes humaines et sociales, qui sont loin d'être minimes, comme vous le savez, dans le monde rural, à la condition expresse cependant que ces coopératives prennent en compte les aspirations légitimes de leurs sociétaires et de leurs salariés en matière de gestion démocratique.

Je ne saurais passer sous silence le rôle important des industries agro-alimentaires dans la lutte contre le chômage. Elles ont su maintenir l'emploi dans leur secteur depuis 1974 et, chose remarquable, développer légèrement l'emploi dans certaines branches d'activité.

Cela m'amène à parler des aides à l'investissement et de la réforme que nous conduisons à ce niveau.

Il est clair qu'il faut soutenir vigoureusement le dynamisme, la capacité d'innovation, l'accès à la maîtrise commerciale, de nos entreprises agro-alimentaires. Nous avons donc décidé d'accroître l'ensemble du chapitre consacré aux investissements, et ceci de plus de 30 p. 100, puisqu'il passe de 297 millions de francs à 394 millions de francs.

Cet effort s'effectuera dans le cadre d'une politique sectorielle planifiée qui adaptera, notamment en matière de critères d'attribution de la prime d'orientation agricole, les grands choix que je viens de décrire aux conditions spécifiques de chaque filière.

Cet effort en faveur de la compétitivité est indispensable pour la poursuite de la politique d'exportation.

Certes, la situation en 1981 sera très satisfaisante sur ce plan. Nous nous acheminons en effet vers un solde positif d'environ 27 milliards de francs qui justifie notre confiance dans l'avenir de notre agriculture. Mais ces chiffres qui sont à l'honneur des entreprises et des artisans français ne doivent pas nous conduire à un optimisme béat.

Nos exportations sont encore largement tributaires — pour 50 p. 100 — des produits agricoles exportables en l'état et donc soumis aux contraintes naturelles.

Cette remarque vaut tout particulièrement pour les céréales dont le solde dépend, malgré l'excellente compétence technique des agriculteurs français, des aléas climatiques.

Par ailleurs, nos exportations sont largement dépendantes des restitutions européennes.

En 1981, près de 50 p. 100 de nos exportations ont été destinées aux pays tiers. Cela montre à la fois l'intensité de la concurrence régnant à l'intérieur du Marché commun et les potentialités qui nous sont offertes à l'échelon mondial. Ces potentialités sont réelles, car nos atouts compétitifs, que ce soit les facteurs naturels et climatiques ou la qualité et la diversité de nos produits, sont loin d'être valorisés de manière satisfaisante.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui du vin. Alors que nous étions, il y a quelques années, les premiers sur le marché américain, en 1980, la France ne vient qu'en troisième position en quantité, derrière l'Italie et la République fédérale d'Allemagne !

Je voudrais insister sur deux aspects de la politique d'exportation qui me paraissent avoir été négligés dans le passé.

D'abord nos résultats à l'exportation proviennent pour partie de la somme de tous les efforts que consentent les petites et moyennes entreprises des secteurs de produits traditionnels, comme les vins, les spiritueux, les fromages, les conserves... Il faut les aider à accroître leur capacité d'exportation.

Un second volet de notre politique d'exportation qui me paraît très important pour l'avenir est notre aptitude à mener une politique commerciale moderne et agressive en matière de produits agricoles bruts ou issus de la première transformation. Dans ce domaine, nous avons un retard en matière de réseaux commerciaux et d'entreprises de négoce international par rapport à d'autres pays. Il est donc indispensable, non seulement de pérenniser nos débouchés actuels, mais également de les accroître pour nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés sur le plan agricole.

Il faut, en effet, mesdames et messieurs les députés, poursuivre le mouvement de croissance de la production agricole française. Cette croissance de l'agriculture française doit se situer à l'intérieur de celle de l'agriculture européenne.

L'Europe, par l'ancienneté de ses traditions rurales, par la technicité de ses producteurs et par ses conditions naturelles, a vocation à être une grande puissance agricole, d'autant que le monde qui a faim a besoin de la production agricole européenne. C'est en ce sens que je négocie à Bruxelles l'évolution de la politique agricole commune.

C'est dans ce sens que le Gouvernement a indiqué à la commission des communautés et à nos partenaires qu'il entendait voir réformer la politique agricole commune par les propositions contenues dans notre memorandum sur la relance de la construction européenne.

La politique agricole a constitué en effet, depuis vingt ans, l'élément moteur de la construction européenne. La relance de cette construction ne saurait passer, ainsi que certains le souhaitent, par l'affaiblissement de cette seule politique véritablement commune à l'intérieur de la Communauté. Bien au contraire, cette politique doit être renforcée et approfondie afin de permettre le développement de l'agriculture conformément au programme que je viens d'exposer devant vous.

Dans ces conditions, je n'ai pu qu'être déçue par les propositions qu'a formulées la commission des communautés européennes en vue de la réunion du sommet européen des 26 et 27 novembre. Ce document est, en effet, inspiré uniquement par des considérations budgétaires; il tend à réduire les dépenses agricoles pour conserver sur le budget communautaire les ressources réclamées par ceux de nos partenaires qui refusent la solidarité financière.

Un tel raisonnement ne peut conduire qu'à une seule conclusion: réduire les dépenses et, pour cela, supprimer leur cause, donc limiter la production en rapprochant les prix européens des cours mondiaux.

La commission veut également limiter la production agricole européenne par la définition de quotas limitant la production pour chaque pays. Le Gouvernement français considère, au contraire, ainsi que je l'ai déjà affirmé, que la Communauté doit rejeter ces tendances malthusiennes et affirmer sa vocation à être une grande puissance agricole, d'autant plus que la pression sur les prix, préconisée par la commission, ne ferait qu'accroître la baisse des revenus qui frappe nos producteurs depuis sept ans.

Les propositions françaises tendent donc à permettre la poursuite de l'expansion sans entraîner de charges excessives pour le budget communautaire, en restaurant les trois principes de base du marché commun agricole, dont l'oubli est la cause des difficultés actuelles de la politique agricole commune.

Ces principes sont connus. Il s'agit de l'unité de marché, rompue par les montants compensatoires monétaires, de la préférence communautaire, affaiblie par d'innombrables dérogations et de la solidarité financière, dont certains partenaires prétendent être dispensés.

En même temps, la recherche d'une plus grande équité doit passer par la différenciation des prix garantis, en fonction des volumes livrés par chaque exploitation, qui permettra d'éviter que des exploitations industrielles ne profitent indûment des mécanismes de soutien du marché.

C'est d'ailleurs sur ce point que j'ai pu relever un élément positif dans le document de la commission, qui propose d'exempter de la taxe de coresponsabilité les 30 000 premiers kilogrammes de lait livrés par chaque exploitation. Cette proposition, certes insuffisante, est néanmoins un premier pas vers une taxe progressive tenant compte des volumes livrés. J'y vois une première orientation vers nos propositions en matière de quantum.

Cette réforme de la politique agricole commune est nécessaire pour mettre un terme à la dégradation de la situation de l'agriculture française au sein de la Communauté. Je dois rappeler que les dépenses du F. E. O. G. A. garantie par hectare, qui constitue l'un des meilleurs indices de l'effort entrepris par la Communauté en faveur de l'agriculture, étaient, en 1979, de 1 600 francs par hectare en République fédérale d'Allemagne, contre moins de 400 francs en France, alors que ces niveaux de soutien étaient sensiblement égaux en 1972. L'évolution a été semblable en ce qui concerne les termes de l'échange pour l'agriculture.

Comme M. Méhaignerie est particulièrement attentif à ce problème, il n'ignore pas qu'en 1973 un agriculteur allemand pouvait obtenir avec un litre de lait la même quantité d'aliments à vache laitière qu'un agriculteur français. Or, en 1979, cet agriculteur allemand pouvait en acheter un tiers de plus.

M. Pierre Méhaignerie. Et encore plus depuis quinze jours !

Mme le ministre de l'agriculture. Tel est le résultat des multiples avantages concédés à nos partenaires pour n'obtenir, en échange, que des hausses de prix qui n'ont pas empêché la dégradation constante des revenus.

Voilà pourquoi il est nécessaire d'obtenir cette réforme de la politique agricole commune afin que la hausse décidée à Bruxelles ait un effet réel sur les revenus agricoles. Pour obtenir cette réforme, les appuis, contrairement à ce que j'ai entendu, ne manquent pas. Ce sont ceux des Etats membres attachés au maintien de la politique agricole commune; ce sont ceux des Etats attachés à leur agriculture. Tous savent que le marché commun agricole ne peut plus se contenter d'un de ces compromis douteux, auxquels, messieurs, vous vous êtes pliés les années précédentes et qui se bornent à différer la solution des problèmes à l'année suivante. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Daniel Goulet. On vous verra à l'œuvre.

Mme le ministre de l'agriculture. Vous feriez mieux de l'écouter! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

La négociation sur les prix, pour la campagne 1981-1982, s'était inscrite dans cette ligne afin d'obtenir, dans un but électoraliste évident, dont tout le monde se souvient, la fixation des prix en avril 1981. Vous avez alors accepté le plafonnement des ressources financières de la politique agricole commune, puisque je relève, dans le procès-verbal de la réunion du conseil: « Pour 1982, les décisions prises sont compatibles avec la nécessité de veiller à ce que le taux d'augmentation des dépenses agricoles reste voisin ou, si possible, en dessous du taux d'accroissement des ressources propres de la Communauté. »

M. Jean-Claude Cassaing. Ils ne s'en étaient pas vantés !

Mme le ministre de l'agriculture. Cette attitude est contradictoire avec la volonté affichée à l'époque de veiller à l'expansion de l'agriculture française.

Vous avez également accepté le principe de la coresponsabilité sur les céréales, sans avoir obtenu aucune disposition concrète, quant au rétablissement de la préférence communautaire sur les produits de substitution. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Méhaignerie. C'est faux !

Mme le ministre de l'agriculture. Cet exposé général me semble avoir répondu à certaines des interventions que nous avons entendues.

Les orientations que j'ai indiquées dans le domaine foncier permettront certainement à M. Josselin de disposer des éléments sur la politique que j'entends mener. Toutefois, il aura l'occasion de s'exprimer à nouveau sur ce point, car les mesures qui seront prises devront nécessairement recevoir le plein accord du Parlement.

Mme Commergnat, M. Benetière et M. Méhaignerie, qui m'ont interrogée sur la politique agricole commune, auront, je l'espère, trouvé les réponses à leurs interrogations dans mon exposé et seront, je le souhaite, rassurés par ma volonté de défendre avec vigueur la position de la France dans les débats communautaires. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Quelques questions plus particulières m'ont été posées.

M. Cabé m'a interrogée sur le financement de l'agriculture et sur le rôle du Crédit agricole, sujet d'actualité, je le reconnais.

L'avenir du Crédit agricole doit aujourd'hui être lié à la réflexion que mène le Gouvernement sur la place des réseaux financiers mutualistes dans le système bancaire français, qui sera profondément modifié après la nationalisation définitive des principales banques.

Sans anticiper sur ce débat, le Crédit agricole n'apparaît particulièrement bien armé pour jouer, par sa structure très décentralisée, un rôle accru dans le financement du développement régional. Un développement de ses activités y trouverait naturellement sa place, mais il est lié à la nature des moyens mis à sa disposition.

Vous avez eu raison, monsieur Cabé, de rappeler les problèmes que pose l'encadrement du crédit. Je laisse à M. Delors la responsabilité de définir les évolutions monétaires souhaitables pour une bonne maîtrise des équilibres économiques. Mais croyez bien que je me fais auprès de lui l'avocate déterminée d'un accroissement des possibilités d'intervention du Crédit agricole eu égard à l'importance des files d'attente pour les prêts bonifiés.

M. Cabé, M. Beaufort et M. Josselin ont parlé de l'utilisation des excédents du Crédit agricole. Ils pourraient, à mon avis, conforter les actions menées dans les domaines sensibles, en particulier les interventions en matière foncière ou dans le secteur de l'hydraulique. Mais cela reste évidemment à discuter avec les représentants du Crédit agricole. J'ai noté les souhaits convergents exprimés par plusieurs d'entre vous. Le Gouvernement est conscient du problème et il tiendra le plus grand compte de vos propositions lorsqu'il s'agira de prendre une position sur ce point.

Je tiens à vous rassurer, monsieur Godfrain, à propos de l'accès des agriculteurs aux prêts bonifiés pour le foncier. L'idée même d'accorder dans ce domaine un monopole aux S. A. F. E. R. ne m'a pas effleurée un seul instant.

Peut-être dois-je considérer votre intervention comme une suggestion ? (Sourires.)

M. Jacques Godfrain. C'était une question.

Mme la ministre de l'agriculture. M. Malvy et d'autres intervenants se sont inquiétés de la prorogation du régime d'électrification rurale pour 1982. Si elle n'a pas été prévue explicitement dans les dispositions du projet de loi de finances pour 1982, c'est en raison d'un examen général des activités du fonds, qui s'est achevé en septembre dernier.

Mais le Gouvernement l'a d'ores et déjà prévue dans le projet de loi de finances rectificative pour 1981, qui vous sera présenté dans quelques semaines. Il sera donc prêt à accepter un amendement qui irait dans ce sens dans le projet de loi de finances pour 1982.

J'espère avoir répondu aux principales questions qui m'ont été posées. Je veillerai à ce que des réponses écrites soient adressées à ceux d'entre vous auxquels je n'ai pas pu, faute de temps, donner tous les éclaircissements qu'ils souhaitaient.

Voilà donc, mesdames et messieurs les députés, à l'occasion de la présentation de ce budget, les grandes lignes de force de notre politique agricole française. La qualité et la précision des rapports — et j'en remercie encore une fois leurs auteurs — m'ont permis de passer quelquefois un peu rapidement sur certains chapitres du budget. Je reste à votre disposition — nous avons toute la nuit devant nous — pour répondre aux questions que vous me poserez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

FAIT PERSONNEL

M. Pierre Méhaignerie. Je demande la parole pour un fait personnel.

Mme la présidente. La parole est à M. Méhaignerie, pour un fait personnel.

M. Pierre Méhaignerie. J'ai été mis nommément en cause sur plusieurs points et j'ai relevé — je les ai notés — douze contrevérités graves. (Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Les Français ont jugé votre politique !

M. Pierre Méhaignerie. Nous avons tout de même le droit de nous expliquer !

Plusieurs députés socialistes. Ce n'est pas un fait personnel !

Mme la présidente. Je vous en prie, mes chers collègues, seul M. Méhaignerie a la parole.

M. Pierre Méhaignerie. Je ne voudrais pas enlever sa sérénité à ce débat ni prendre sur les temps de parole de mes collègues, car ces temps ont déjà été réduits de 30 p. 100.

Mais je vous demande, madame le ministre, de bien vouloir participer, dans une autre enceinte, à un débat contradictoire et démocratique, tant sur l'héritage — dont nous pouvons tous tirer des leçons — que sur les évolutions importantes pour l'avenir.

Je vous en remercie d'avance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et budget annexe des prestations sociales agricoles (suite) :

Agriculture :

Annexe n° 1 (Dépenses ordinaires). — M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ;

Annexe n° 2 (Dépenses en capital). — M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 475, tome I (Dépenses ordinaires), de M. Charles Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 475, tome II (Dépenses en capital), de M. Roland Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) :

Annexe n° 51. — M. Roland Mazoin, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XXIV, de M. Francis Geng, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 475, tome XIV, de M. Emile Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)